

M I S E E N G A R D E

Résultats de recherches

Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.

Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 18

SEANCE DU 4 JANVIER 1937

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 4 janvier 1937, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. B. Cadieux, secondé à l'unanimité:

Ce conseil apprend avec regret le décès de Madame Morin, épouse de l'échevin J. A. Morin, et lui offre, ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères sympathies:

Adopté debout.

2. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que les communications qui vient d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de L. Charles R. Crean, de Londres, Angleterre; Association des Petits Propriétaires; Cronier & St-Amour; L'Union Internationale des Raquetteurs; La Chambre de Commerce Junior de Hull; Régiment de Hull; McMullen Supplies Ltd; McMullen-Perkins Ltd; J. R. Douglas Ltd; E. Binet; Chevaliers de Colomb; Underwood Elliot Fisher Ltd; Alfred Chantigny.

Adopté.

Sième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le

29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Charron & Ménard	\$10.76
2	B. J. Déry	2.10
3	Can. National Telegraph	3.59
4	Caisse Police	91.43
5	Poste des Service Rochon	13.85
6	R. O. Morris	7.42
7	Dr. E. Laverdure	62.00
8	Pritchard-Andrews	2.43
9	J. Pharand	37.50
10	Kelly & Leduc	7.30
11	Département des Incendies	71.18

SALAIRE: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre 1936)

Police 15.90

Que la soumission de I. Ducharme & Fils pour la fourniture de 26 paires de chaussures aux hommes du département de Police, à raison de \$5.00 la paire, soit acceptée.

Que la soumission du garage J. Baillot pour deux pneus "Atlas" "Heavy Duty" (10 plis), première qualité, 32x6, à \$33.75 chacun, taxe incluse, soit acceptée.

H. Gauthier	Frs. Tremblay
A. Beauchamp	H. Tessier
R. Gratton	F. E. St. Jean
E. Dompierre	E. Laramée

3. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le 8ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Que le rapport du comité, en date du 29 décembre 1936, soit approuvé et qu'une offre, de \$200.00 soit faite à Madame Jos. Livernois, 72 rue Wright, en règlement final de sa réclamation au montant de \$2,150.00; sans préjudice.

2. Que la réclamation de M. H. Gaulin, 84 rue Dupont, soit référée à l'Avisseur Légal de la cité avec en même temps, le rapport du comité des affaires litigieuses en date du 10 décembre 1936 concernant cette réclamation.

3. Que le rapport du comité en date du 28 décembre 1936, soit approuvé et qu'une offre de \$125.00 soit faite à M. Joseph Laurin, 35 rue Victoria, en règlement final de sa réclamation; sans préjudice.

Adopté.

4. Que le rapport du comité en date du 29 décembre 1936 soit approuvé et qu'un montant de \$100.00 soit offert à Madame Joseph Joannette, 270 rue St-Rédempteur, en règlement final de sa réclamation, sans préjudice. La présente offre devra lui être faite par l'entremise de son procureur Me Léon Couture.

5. Que le Greffier de la cité soit chargé d'informer M. L. Amiguet conformément au rapport de l'Aviseur Légal de la cité en date du 26 décembre 1936.

6. Réclamation Marguerite Bourgeois, 122 rue St-Henri:— Que l'Ingénieur soit chargé de faire rapport au sujet de cette réclamation et que le Greffier soit chargé de référer la réclamation de Melle Bourgeois à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil.

7. Réclamation André Leblanc, 4 rue Ste-Hélène:— L'Ingénieur de la cité est prié de faire rapport au sujet de cette réclamation et que le greffier soit chargé de référer la réclamation de M. Leblanc à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil.

R. Gratton, président

H. Tessier

A. Beauchamp

Frs. Tremblay

E. Laramée

F. E. St. Jean

E. Dompierre

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 8ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

12	Pharmacie Lafond	(Santé)	\$15.15
13	E. A. Beaudoin	"	2.00
14	Pharmacie Union	"	40.20
15	Pharmacie Union.....	"	28.75
16	Edg. Beauchamp	"	141.00
17	Gauthier Cie Ltée	"	76.00
18	M. Emond	"	47.50
19	Bradley & Desjardins.....	(Chlor.)	9.00
20	Hopital Général d'Ottawa (Hospitalisation)		171.52

H. Gauthier	A. Beauchamp
F. E. St. Jean	E. Laramée
Frs. Tremblay	R. Gratton
H. Tessier	

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que le 8ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

21	L. Massé & Cie.....	(Secours Directs)	\$300.00
22	Joseph Guérette	"	11.00
23	Gatineau Power Cie	"	1.50
24	Soublière & Lepage	"	1.36

25	P. D'Aoust & Cie	”	45.00
26	P. A. Larocque.....	”	13.50
27	Ottawa Electric Co.	”	2.69
28	Roland Caron	”	5.00
29	P. D'Aoust Cie	”	45.00
30	Soublière & Lepage.....	”	1.48
31	P. A. Larocque	”	13.80
32	Le Progrès de Hull	(Papeterie)	6.75
33	P. A. Larocque	”	13.35
34	G. E. Gauvin & Fils	”	4.32
35	L'Opinion	”	11.05
36	D. Gestetner	”	12.83
37	A. A. Laflamme	”	49.68
38	G. E. Gauvin & Fils	”	34.56
39	Soublière & Lepage	(Evalueur)	2.23
40	Jos. Pilon Ltée	(C. des Bâtisses)	7.78
41	Kelly & Leduc	”	.90
42	Z. Miron	”	3.63
43	Hull Coal Co.	(Hotel-de-Ville)	55.50
44	Soublière & Lepage	”	14.86
44a	Hospice St-Charles	(Ass. Publique)	2128.50
	Secours Directs		\$520.00

SALAIRE: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre 1936)

Que le rapport de l'Evalueur de la cité en date du 28 décembre 1936, concernant certains changements au rôle d'évaluation, soit approuvé.

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 22 décembre 1936, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports y mentionnés.

G. Bilodeau, président

H. Gauthier

F. E. St. Jean

E. Dompierre

R. Gratton

Frs. Tremblay

A. Beauchamp

E. Laramée

H. Tessier

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (29 décembre 1936)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull).

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle à janvier 1936	\$87.46
Réclamation additionnelle à février 1936	67.01
Réclamation additionnelle à Avril 1936	9.28
Réclamation additionnelle à août 1936	25.63
Réclamation additionnelle à septembre 1936	247.67
Réclamation du mois d'octobre 1936	22,568.10

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation du mois d'octobre 1936	4,134.51
--	----------

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (29 Décembre 1936)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

Réclamation additionnelle à septembre 1936	\$2.25
Réclamation additionnelle à octobre 1936	109.02
Réclamation de novembre 1936	22,756.82

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation pour Nov. 1936	4,218.36
----------------------------------	----------

RECLAMATION ADDITIONNELLE

Janvier 1936

Damase Roy, Epicier	87.46
---------------------------	-------

Février 1936

Damase Roy, Epicier	67.01
---------------------------	-------

Avril 1936

Damase Roy, Epicier	9.28
---------------------------	------

Aout 1936

Edgar Robitaille, Epicier	4.88
W. Coulombe, Marchandises Sèches	20.75

Septembre 1936

A. L. Raymond, Epicier	1.25
Fleur de Lis, Laiterie	2.88
Ad. Desloges, Epicier	1.00
Clément & Leblanc, Epicier	1.25
G. Monette, Epicier	4.56
Louis Lafrance, Epicier	2.25
Laiterie de Hull, Laiterie	8.28
Jos. Cusson, Epicier	112.05
Léon Ricard, Epicier	2.60
L. Arvisais, Marchand de Bois	2.25
Arthur Monette, Marchand de Bois	13.50
J. Pharand, Marchandises Sèches	82.75
S. Laham, Marchandises Sèches	1.65
W. Coulombe, Marchandises Sèches	6.40
Madame Durand, Marchandises Sèches	5.00

\$247.67

RECLAMATION D'OCTOBRE 1936

A. L. Raymond, Epicier	\$1934.60
Laiterie Fleur de Lis Laiterie	374.43
Edgar Robitaille, Epicier	267.12
Dompierre Frères, Boulangers	148.03
Frs. Sauvé, Epicier	16.44
L. A. Charbonneau, Epicier	1313.27
Mde V. St-Arnaud, Epicier	40.76
Ad. Desloges, Epicier	66.90
J. B. Vallières, Epicier	28.08
J. O. Laflèche, Epicier	39.70
J. H. Monette, Boucher	57.30
Jos. Lafrance, Boucher	22.30
A. D. Cousineau, Epicier	106.18
Etiénne Talbot, Boucher	62.05

Albert Gratton, Epicier	29.40
A. Chatelain, Epicier	203.43
Clément & Leblanc, Epicier	1043.81
Louis Lafrance, Boucher	85.18
Donat St-Martin, Epicier	105.76
A. Robillard, Boucher	19.00
Zéphir Laflèche, Epicier	181.59
G. Monette, Epicier	1035.41
Laiterie de Hull, Laiterie	535.32
Ed. Gauthier, Epicier	666.84
Albert Laflèche, Epicier	86.00
Lemieux & Dompierre, Epicier	197.18
André Proulx, Boulanger	386.05
Oscar Lambert, Boucher	40.90
Jos. Cusson, Boucher	74.33
J. B. Monfils, Epicier	26.83
M. Bélanger, Boucher	13.20
Emile Lemieux, Boucher	42.52
M. Piché, Boulanger	60.97
Boulangerie Victoria, Boulanger	157.50
E. Vadeboncoeur, Epicier	149.99
Oscar St-Martin, Epicier	39.85
C. Lesage, Epicier	75.99
M. Romanuck, Epicier	15.68
Albert Labelle, Boucher	29.00
E. Rousselle, Epicier	46.27
M. Pichard, Epicier	231.73
A. Savard, Epicier	22.68
L. Soulière, Epicier	6.16
Ed. Laramée & Cie, Epicier	1,854.21
O. Lambert, Boucher	10.25
Emile Laurin, Epicier	269.64
Jos. Labelle, Boucher	7.80
Boulangerie Laurier, Boulanger	125.92
J. Monette, Epicier	88.78
J. R. Robitaille, Epicier	28.40
Alph. Labelle, Boucher	6.00

Laurier Charbonneau, Epicier	52.96
A. Bigras, Epicier	37.65
Blanche Renaud, Epicier	24.36
Armand Lalonde, Epicier	81.71
A. Labelle, Epicier	25.90
M. Deslauriers, Epicier	5.00
Léon Ricard, Epicier	318.84
Alex Bernard, Epicier	21.40
Madame L. Lecompte, Epicier	31.93
Cloutier & Fils, Laiterie	2.16
Jos. Charbonneau, Epicier	52.55
Noé Marengère, Boulanger	118.86
Eusèbe Monette, Epicier	299.74
J. E. Gagné, Epicier	42.89
J. O. Blais, Epicier	5.77
Joseph Laurin, Epicier	10.16
Honorius Chalut, Epicier	134.75
J. Oscar Goulet, Epicier	14.95
H. Plouffe, Epicier	24.04
G. Lefebvre, Epicier	8.04
Aldège Vadeboncoeur, Marchand de bois	164.25
Soublière & Lepage, Marchand de Fer	.28
Z. Miron, Marchand de Fer	2.52
W. Arvisais, Marchand de Bois	479.25
L. Arvisais, Marchand de Bois	605.25
Hull Coal Co., Marchand de Bois	319.50
E. Lévesque, Marchand de Bois	207.00
Arthur Monette, Marchand de Bois	749.25
Albert Maurice, Marchand de Bois	72.00
R. Charbonneau, Marchand de Bois	83.25
D. Morissette, Marchand de Bois	47.25
Nap. Charron, Marchand de bois	2.25
Gatineau Power Co., Eclairage	2.74
J. N. Allaire, Cordonnier	6.60
Jos. Groulx, Cordonnier	5.10
J. T. Demers, Cordonnier	1.25
Emile Groulx, Cordonnier	14.85
Melle A. Charest, Marchandises Sèches	444.67

E. Binet, Marchand de Chaussures	11.95
C. J. Taschereau, Marchandises Sèches	380.70
F. X. Laurin, Marchandises Sèches	541.45
I. Ducharme & Fils, Marchand de Chaussures	648.96
J. Pharand, Marchandises Sèches	1949.17
P. Leroux, Marchand de Chaussures	205.10
G. Royer, Marchandises Sèches	1088.75
Sam Laham, Marchandises Sèches	58.19
M. Kareem, Marchandises Sèches	117.55
M. Carrière, Marchandises Sèches	28.95
Couture Frères, Cordonniers	9.60
Yvon Brault, Marchandises Sèches	213.20
W. Coulombe, Marchandises Sèches	120.10
Ernest Groulx, Cordonnier	3.25
Madame Durand, Marchandises Sèches	35.25
L. A. Charbonneau, Epicier	3.65
E. Lévesque, Marchand de Bois	2.25
Ls. Lafrance, Marchand de Bois	49.50
	<hr/>
	\$22,568.10

DETAILS

Nourriture	\$13,896.92	Chefs	963
Chauffage	2,786.54	Dépendants	4202
Vêtements	5,884.64	Seules	50
			<hr/>
			5215

RECLAMATION ADDITIONNELLE A SEPTEMBRE 1936

E. Lévesque, Marchand de bois

2.25

Réclamation additionnelle à octobre 1936

G. Monette, Epicier	9.81
Laiterie de Hull, Laiterie	1.35
Boulangerie Laurier, Boulanger28
R. Blanchette, Epicier	41.50
Louis Chénier, Epicier	12.46
H. Beauchamp, Epicier	2.84

Joseph Sarazin, Marchand de Bois	2.25
E. Vadeboncoeur, Marchand de bois	2.25
Z. Miron, Marchand de Bois	28.
L. Arvisais, Marchand de Bois	2.25
E. Lévesque, Marchand de Bois	2.25
Arthur Monette, Marchand de Bois	31.50

\$109.02

DETAILS

Nourriture	68.24
Chauffage	40.78

Réclamation du mois de novembre 1936

A. R. Raymond, Epicier	2253.26
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie	442.47
Edg. Robitaille, Epicier	85.60
J. A. Lalonde, Epicier	280.45
Dompierre Frères, Boulanger	162.96
Frs. Sauvé, Epicier	15.47
L. A. Charbonneau, Epicier	1452.40
F. X. St-Arnaud, Epicier	50.50
Ad. Desloges, Epicier	69.23
J. B. Vallières, Epicier	18.02
J. O. Laflèche, Epicier	43.12
J. H. Monette, Boucher,	88.27
Jos. Lafrance Boucher	37.53
A. Cousineau Epicier	142.27
E. Talbot Boucher	69.35
A. Gratton Epicier	41.89
A. Chatelain Epicier	246.76
Clément & Leblanc Epicier	1256.35
L. Lafrance Boucher	84.74
D. St-Martin Epicier,	173.35
A. Robillard, Boucher	17.25
Z. Laflèche, Epicier	187.36
G. Monette, Epicier	1153.90
Laiterie de Hull, Laiterie	598.05

Ed. Gauthier, Epicier	742.57
A. Laflèche, Epicier	77.47
Lemieux & Dompierre, Epicier	199.47
A. Proulx, Boulanger	436.91
Os. Lambert, Boucher	58.15
Jos. Cusson, Boucher	109.44
J. B. Monfils, Epicier	25.24
M. Bélanger, Boucher	14.75
E. Lemieux, Boucher	47.90
M. Piché, Boulanger	62.02
Boulangerie Victoria, Boulanger	172.62
E. Vadeboncoeur, Epicier	172.82
O. St-Martin, Epicier	58.43
C. Lesage, Epicier	100.83
M. Romanuck, Epicier	15.96
A. Labelle, Boucher	26.50
E. Roussell, Epicier	56.12
M. Pichard, Epicier	239.28
A. Savard, Epicier	23.18
L. Soulière, Epicier	4.03
Ed. Laramée & Cie, Epicier	1954.29
O. Lambert, Boucher	12.25
E. Laurin, Epicier	237.37
Jos. Labelle, Boucher	2.00
E. Sarazin, Epicier	19.45
Boulangerie Laurier, Boulanger	137.85
J. Monette, Epicier	78.24
J. R. Robitaille, Epicier	43.89
A. Labelle, Boucher	7.50
L. Charbonneau, Epicier	72.15
A. Bigras, Epicier	47.62
B. Renaud, Epicier	32.92
R. Blanchette, Epicier	45.48
A. Lalonde, Epicier	114.75
A. Labelle, Epicier	31.72
M. Deslauriers, Epicier	16.15
L. Ricard, Epicier	340.66
D. L. Lecompte, Epicier	40.08

E. Laurin, Epicier	1.00
Cloutier & Fils, Laiterie	3.60
Jos. Charbonneau, Epicier	51.31
N. Marengère, Boulanger	135.59
E. Monette, Epicier	300.23
J. E. Gagné, Epicier	29.45
J. O. Blais, Epicier	11.22
Joseph Laurin, Epicier	16.62
H. Chalut, Epicier	99.63
G. Lefebvre, Epicier	7.60
Ls. Chénier, Epicier69
H. Beauchamp, Epicier	23.25
Ls. Lafrance, Marchand de bois	438.75
G. Désormeaux, Marchand de bois	234.00
Joseph Sarazin, Marchand de bois	283.50
A. Vadeboncoeur, Marchand de bois	347.00
Z. Miron, Magasin de fer	3.08
Soublière & Lepage Magasin de fer28
W. Arvisais, Marchand de bois	483.75
L. Arvisais, Marchand de bois	483.75
Hull Coal Co., Marchand de bois	487.50
E. Lévesque, Marchand de bois	200.25
A. Monette, Marchand de bois	1068.75
A. Maurice, Marchand de bois	51.75
D. Morissette, Marchand de bois	6.75
R. Charbonneau, Marchand de bois	103.50
Gatineau Power Co., Eclairage	3.39
Jos. Groulx, Cordonnier	2.15
T. J. Demers, Cordonnier	1.20
E. Groulx, Cordonnier	2.75
Melle A. Charest, Marchandises Sèches	215.01
E. Binet, Marchand de Chaussures90
C. J. Taschereau, Marchandises Sèches	212.26
Dame F. X. Laurin, Marchandises Sèches	281.60
I. Ducharme & Fils, Marchand de Chaussures	304.38
Jos. Pharand, Marchandises Sèches	1129.22
P. Leroux, Marchand de Chaussures	102.95

G. Royer, Marchandises Sèches	472.70
Sam Laham, Marchandises Sèches	27.80
M. Kareem, Marchandises Sèches	41.05
M. Carrière, Marchandises Sèches	11.65
Couture Frères, Cordonniers	2.00
Yvon Brault, Marchandises Sèches	115.19
W. Coulombe, Marchandises Sèches	71.30
Ernest Groulx, Cordonnier	2.00
Dame B. Durand, Marchandises Sèches	35.81
	<hr/>
Total	22,756.82

DETAILS

Nourriture	15,528.80	Chefs	997
Chauffage	4,196.00	Dépendants	4091
Vêtements	3,032.02	Seules	61
			<hr/>
			5149

HULL, QUE., le 22 décembre 1936.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs,

Veillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$197.40 et débiter les départements suivants:—

Du Trésorier	25.86
De L'Ingénieur	9.54
Du Greffier	117.88
De l'Evaluateur28
Du Feu25
De la Police	13.25
De la Police	13.25
De Santé	1.00
Lumière et Alarme99

Comité des bâtisses	10.00
Règlement 339	11.05
	<hr/>
	197.40

Bien à vous,

H. LEON LEBLANC,
Greffier.

RAPPORT MENSUEL DE L'ÉVALUATION

HULL, 28 déc. 1936.

Hôtel-de-Ville

Rapport No. 12

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de décembre 1936, pour rôles 1936-37 et 1937-38.

QUARTIER No. 1

1113 Substituer Augustine Sicard à Augustin Sicard pour rôle 1937-38.

88A Inscire Williams Thomas Ltd. comme propriétaire de bâtisse pour rôle 1937-38.

823-824 Substituer Geo. D. Graham à Cité de Hull.

1180 Substituer Villeneuve Athanase à Cité de Hull.

1175 Substituer Dame Bélanger Joseph à Cité de Hull.

QUARTIER No. 1-A

2141A Retrancher cette entrée Mme Bélanger ayant abandonnée son commerce en janvier 1936.

4119-4120 Substituer Mme Blanche Naubert Rocheleau ux Avila Rocheleau à Charron Dolphis.

2361-2362 Substituer Rainville J. Edouard à Morin Evéline et René.

2069-2070 Substituer Taggart J. E. à Ricard Raoul.

QUARTIER No. 2

5599 Charger 1 service d'eau au lieu de 2 services depuis le premier décembre 1936.

QUARTIER No. 3

6328 Substituer Ottawa Electric Coy à Ottawa Electric Ry Co. pour rôle 1937-38.

QUARTIER No. 4

8434 Substituer cadastre S-136 à N-136 pour rôle 1937-38.

8427 Substituer Capital Trusts Corp. Ltd. à Michaud Dr. Edouard.

8486 Substituer Lucien Massé à Davis Gertrude ux Davis M. P.

8159 Substituer Vve Nelson Clairoux à Vve Napoléon Clairoux pour rôle 1937-38.

QUARTIER No. 5

9517-9518 Substituer Melle Priscillia Bettez à Damase Viau.

9572 Inscrire Emery Marius Hamelin avec Melle Gracia Hamelin.

9017 Substituer N-435 et ptie sud 424 à N-435 et ptie sud 436.

9018 Substituer centre 424 à N-424.

9913 Substituer Williams Watters à Cité de Hull.

10052 Substituer Patrick Boyer (54 rue St-André, Ottawa) à Jos. Chevrier.

9328 Substituer Parent J. O. à McInnie Thomas et inscrire fonds de commerce de \$500.00 déjà inscrit au No. du rôle 9458A.

9458A Retrancher cette entrée qui sera inscrit au No. du rôle 9328.

9382 Substituer Joseph Théophile Demers à Joseph et Théophile Demers.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Evalueur

6. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le 8ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramee, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, H. Tessier.

Adopté.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

45	J. E. Séguin	\$13.36
46	St-Louis Machine Shop	.75
47	St-Denis Service Station	2.00
48	Rochon Service Station	12.00
49	Jos. Pilon Ltée	.35
50	J. Pharand	35.00
51	Ottawa Motor Sales	.28
52	R. O. Morris	1.68
53	A. Morin Frères	39.62
54	J. L. Lafond	3.65
55	Dr. Desrochers	10.00
56	LaFrance Fire Engine	30.32
57	Limoges & Frères	18.14
58	Lea & Hawley Ltd.	.54
59	Kelly & Leduc	9.30
60	Imperial Radiator Co.	1.00

61	E. Groulx	2.70
62	Grant Holden Graham Ltd.	2.04
63	Station de Service Danis	171.00
64	J. R. Cadieux	7.25

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

65	Gatineau Power Cie	4.20
66	Charron & Ménard	3.89
67	Marchand Electrical Co.	7.50
68	Campbell Motors Ltd.	.93
69	Kelly & Leduc	4.19
70	Département des Incendies	14.16
71	Northern Electric	4.25
72	Z. Miron	2.50

SALAIRE: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre 1936)

Lumière \$1.80

H. Gauthier, président	R. Gratton
E. Dompierre	Frs. Tremblay
E. Laramée	A. Beauchamp
F. E. St. Jean	H. Tessier

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 8ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

73	Département des Incendies	\$16.40
74	Neptune Meters Ltd.	2.48
75	Canada Iron Foundries Ltée	1522.41
76	Moise Galipeau	180.38
77	Rouleau	15.00
78	Z. Miron	15.25
79	Can. Ingersoll-Rand Ltd.	52.75
80	A. Champagne	78.47
81	J. C. Bélair	8.09
82	Hull Coal Co.	178.93
83	Bradley & Desjardins	55.65
84	Limoges & Frères	73.46
85	Kelly & Leduc	177.88
86	Soublière & Lepage	.81
87	Campbell Steel & Iron Works	177.56
88	Anchor Packing Ltd.	11.01
89	Woods Manuf. Co. Ltd.	19.30
90	Chas. Donaldson	13.67
91	Welch & Johnston	6.64
92	Dr. E. Perras	21.00
93	McMullen Perkins Ltd.	1.25
94	Gatineau Power Co.	574.87
95	W. Villeneuve	306.60
96	Victoria Foundry Co. Ltd.	177.99
97	Ottawa Electric Co.	5.78
98	W. D. St-Cyr	2.75
99	St-Louis Machine Shop	89.24
100	Thos. Robertson	23.04
101	Can. Electric Co.	264.00
102	Reliable Radiator Co.	6.00
103	Bélangier Frères	6.75

SALAIRE: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre 1936)

Réparations de services	288.20
Bornes Fontaines	518.20

Tuyaux Principaux	59.50
Dégelage	17.05
Chateau d'eau	7.90
Règlement No. 339	212.75

Frs. Tremblay, président	F. E. St. Jean
E. Laramée	A. Beauchamp
H. Gauthier	E. Dompierre
H. Tessier	R. Gratton

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que le 8ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

8ième RAPPORT DU COMITE DE RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1936, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadioux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

104 A. Amyot	4.57
105 Laurentian Stone Co. Ltd.	4.60
106 Maryland Casualty Co.	165.82
107 Dr. E. Laverdure	27.00
108 Succ. E. R. Bisson	15.00
109 Keyes Supply Co.	15.28
110 Brake Service Station	3.60
111 Nap. Tremblay	1.81
112 Wright Brothers Supply	2.65
113 Canadian Pacific Ry.	63.39

114 A. Morin Frères 79.11

SALAIRE: Paies Nos. 32-33-34-35 (Décembre 1936)

Neige	\$757.05
Rues	3.15
Egoûts	158.03
Rues Pavées60
Compensation	115.20

E. Dagenais, président

H. Tessier

H. Gauthier

E. Laramée

R. Gratton

F. E. St. Jean

A. Beauchamp

9. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 8ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le rapport du comité des Affaires Litigieuses en date du 4 janvier 1937 relativement à la réclamation de Melle S. V. Feeley, 4 rue Creekside soit approuvé; que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires au solage et au plancher de la cave au coût de \$125.00 conformément à son rapport en date du 27 octobre 1936, et que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$240.00 pour sa fourniture à Melle Feeley, le tout en règlement final de sa réclamation conformément à la lettre de son procureur M. Dowd en date du 4 janvier 1937, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le rapport de l'Ingénieur concernant l'accident de Monsieur Charette soit référé à l'Avisseur Légal et que ce dernier soit autorisé de prendre les procédures nécessaires s'il y a lieu.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. B. Cadieux, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que les minutes des assemblées du 7 et 17 décembre 1936, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Suivant avis de motion donné le 29 décembre 1936, que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports suivants:— créditer le département de Santé pour les frais funéraires, ambulance et remèdes d'une somme de \$500.00 et débiter les appropriations pour imprévus de la même somme.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:—

Secours Directs pour décembre 1936	\$27,819.27
Allocation pour abri décembre 1936	4,214.37

Ce conseil prie le Ministre du Travail à Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 1014 chefs de familles avec 4186 dépendants et 68 personnes vivant seules dont les noms apparaissent à la liste accompagnant la présente résolution.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Qu'un comité, composé du Président des Finances, des échevins Tremblay, Dagenais, Gratton, Cadieux, soit formé dans le but d'étudier un projet d'améliorer la distribution des secours dans notre cité et faire rapport au conseil du résultat de l'étude faite par ce comité.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Greffier soit autorisé d'acheter de la maison Underwood Elliot Fisher Limited un dactylographe reconditionné au coût de \$85.00 moins 10%, ce dactylographe sera mis à l'usage du bureau des secours.

17. Considérant que Son Honneur le Maire a fait un geste généreux et digne de l'esprit qui doit animer notre population à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'an,

Il est proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dompierre.

Que ce conseil est heureux de féliciter son honneur le Maire de ce beau geste et, par la présente, ratifie la proclamation proclamant jours de congés civiques, le 26 décembre, lendemain de la fête de Noël, et le 2 janvier, lendemain de la fête du Jour de l'An.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que Son Honneur le Maire soit prié de se joindre aux députés A. Fournier et A. Taché afin de se rendre auprès de l'honorable Ministre des chemins de fer dans le but d'obtenir la construction d'un viaduc sur la rue Montcalm.

Adopté.

19. Faisant suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du 29 décembre 1936, et après avoir reçu des soumissions pour matériaux,

Il est proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que l'Ingénieur soit autorisé d'acheter ces matériaux des plus bas soumissionnaires suivants:— Kelly & Leduc \$0.74; J. C. Bélaïr \$17.40; Z. Mirón \$3.76; Soublière & Lepage \$14.77; Aurèle Champagne \$21.50; Papineau Service \$13.30.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que cette partie de la résolution No. 4 de l'assemblée régulière du conseil comportant l'adjudication des valves d'aqueduc de 6" et 10" à la maison J. A. Langelier & Cie soit rescindée et remplacée par la suivante:—

"Que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat des valves de 10" marque Jenkins de M. J. C. Bélair au coût de \$69.00 chacune et les valves de 6" marque Crane de la maison Kelly et Leduc au coût de \$24.90 chacune.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Baker, secondé par l'échevin Tessier:

Que le docteur Isabelle soit autorisé à accompagner Melle L. Blondin à l'hôpital Laval et de ramener Melle L. Renaud de l'hôpital Laval de Hull, et que le trésorier soit autorisé à payer les dépenses nécessaires.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Greffier soit chargé de demander des soumissions pour le service d'ambulance pour le transport des malades indigents. Ces soumissions devront être remise au Greffier avant 4 heures le 26 janvier 1937.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la réclamation de M. Alfred Chantigny, 193 rue Dupont, soit référée au comité des Affaires Litigieuses pour rapport au conseil.

Adopté.

24. Pour faire suite à la résolution adoptée par le conseil à l'assemblée du 15 mai 1936,

Il est proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les échevins Tremblay, Bilodeau et H. Tessier soient désignés pour faire partie du comité nommé dans la résolution No. 5 de l'assemblée du 15 mai 1936, le tout se rapportant au règlement de construction (336).

Adopté.

25. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que copie du rapport du comité de l'aide aux nécessiteux en date du 4 janvier 1937 soit envoyée aux départements mentionnés dans ce rapport avec prière de coopérer avec notre comité de l'aide aux nécessiteux dans le but de réduire les dépenses des secours directs et que copie de la présente résolution et du rapport, soient envoyés au député de Hull Monsieur A. Taché le priant de bien vouloir s'occuper de ces questions.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Tremblay:

Que le Greffier soit autorisé de répondre aux Petits Propriétaires qu'il y a une cause en litige se rapportant à la responsabilité de l'entretien des approches du Pont des Chaudières.

Adopté.

Hull, 29 décembre 1936

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$71.47 soit employé pour l'achat de matériaux, les fonds devant être pris sur les différentes appropriations de l'Ingénieur.

(Signé) E. Dagenais, échevin

Hull, 29 décembre 1936

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$500.00 soit employé pour frais funéraires, ambulance et remèdes aux indigents, les fonds devant être pris sur les appropriations pour imprévus.

(Signé) Jos. Baker, échevin.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 19

SEANCE DU 1er FEVRIER 1937

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 1er février 1937, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin F. Dompierre:

Que ce conseil offre ses sympathies à l'échevin J. B. Cadieux à l'occasion du décès de son beau-père; à Madame Fournier et à la famille Wilfrid Charron sévèrement éprouvées par l'incendie de leurs demeures; à Madame Ernest Cyr et sa famille à l'occasion du récent décès de M. Cyr.

Adopté debout.

2. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

2. Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de:— La Commission des chemins de fer du Canada; La Chambre de Commerce de Hull; Monsieur P. A. Fournier, maire de Buckingham; Applications pour position au bureau de l'Évaluateur municipal; Monsieur W. F. Hadley; Les boulangers de Hull; J. W. Ste-Marie; Mde Alysia Villeneuve; Madame Adélarde Gaudreau; Sylvio Hudon; Louis Defayette; Elisée Petit; la Chambre de Commerce Junior;

Jean Fleury; Henri Desrosiers; La Ligue de Sécurité de la Province de Québec.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblée en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Canadian Pacific Ry Co. 64.50

SALAIRE: Paies Nos. 36-37-38-39 (Janvier 1937)

Neige	1033.91
Rues	1.05
Egoûts	124.81
Compensation	79.20

3. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 9ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

J. Baker	F. E. St. Jean
E. Dompierre	G. Bilodeau
A. Beauchamp	R. Gratton
J. A. Morin	H. Tessier
E. Laramée	H. Gauthier
Frs. Tremblay	

9ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 26 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

2	General Supply Co.	\$110.35
3	Nap. Tremblay	37.90
4	Moise Galipeau	276.26
5	Laurentian Stone Co.	224.51
6	W. Villeneuve	453.60
7	People's Gas Supply Co.	47.42
8	Canada Iron F. Ltd.	3,516.45
9	Crabtree-Miller Ltd.	3.66
10	Département des Incendies	113.00
11	Limoges & Frères	463.79
12	A. Champagne	137.34
13	Kelly & Leduc	127.64
14	Maryland Casualty Co.	579.40
15	Bélangier & Dalpé	19.05
16	F. Laroche	1.50
17	Thos. Lawson & Son	261.00
18	Succ. E. R. Bisson	15.00
19	Alex. Boucher	3.15
20	Bélangier Frères & Cie	15.00
21	Chelsea Service Station	2.55
22	Xavier St-Arnaud	31.25
23	Wright Brothers Supply Ltd.	92.10
24	Z. Miron	45.21
25	St-Louis Machine Shop	5.75
26	J. A. Frazer	1.25

27	Hôpital Sacré-Coeur	18.00
28	Gatineau Power Co.	238.03
29	Jos. Sarazin	14.00
30	M. Viau	4.32
31	J. O. Laflèche	30.24
32	D. Brabant	53.67
33	Ottawa Electric Co.	3.25
34	Charron & Ménard	259.77
35	Binet Poste de Relais	8.00
36	Boucher Frères	66.38
37	McMullen Perkins Ltd.	44.60
38	M. Levitan	302.27
39	Danis, Le Déménageur	24.45
40	Danis Transport	56.50
41	Garage J. Baillot	5.75
42	Pharmacie Lafond	12.75
43	Jos. Pilon Ltée	122.72
44	Poste de Gasoline Papineau	44.20
45	J. C. Bélair	30.37

SALAIRE: Paies Nos. 36-37-38-39 (Janvier 1937)

Réparations de Services	\$200.73
Bornes Fontaines	574.03
Tuyaux Principaux	78.70
Dégelage	14.71
Chateau d'eau	6.00
Règlement No. 339	260.05

Frs. Tremblay, président	E. Laramée
E. Dompierre	A. Beauchamp
F. E. St. Jean	H. Tessier
J. Baker	R. Gratton
J. A. Morin	A. Desjardins
G. Bilodeau	H. Gauthier

4. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin F. E. St. Jean:

Que le 9ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

46	P. A. Larocque	(Secours Directs)	15.55
47	P. D'Aoust & Cie	"	46.20
48	J. E. Décosse.....	"	74.00
49	Imprimerie Provost	"	120.00
50	J. E. D. Caron	"	5.00
51	Soublière & Lepage	"	3.03
52	J. A. Larose	"	8.75
53	Lucien Massé & Cie	"	150.00
54	Nap. Charron	(C. des Bâtisses)	4.50
55	Melle J. Trudel	(Papeterie)	2.05
56	Underwood Elliot.....	"	76.50
57	P. A. Larocque	"	18.25
58	Z. Miron	(Hôtel-de-Ville)	1.20
59	Hull Coal Co.	"	55.50
60	Soublière & Lepage	"	7.12
61	Gouvernement de Québec (Ass. Publique)		66.33
62	Hôpital St-Vincent	(Ass. Publique)	138.00
63	Orphelinat St-Joseph	"	2,503.20

SALAIRE: Paies Nos. 36-37-38-39 (Janvier 1937)

Secours Directs \$520.00

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 21 janvier 1937, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports y mentionnés.

Que le rapport No. 1, en date du 15 janvier, fait par l'Évaluateur municipal relativement à certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport de l'Évaluateur municipal en date du 25 janvier 1937, concernant certaines réductions d'évaluation à la Buanderie Classic Cleaners, rue Wellington, rôle No. 6047 et à la Compagnie Northern Life Assurance, rue Principale, rôle No. 6018, soit approuvé.

Que le Greffier de la cité soit autorisé de signer un contrat pour l'inspection mensuelle des dactylographes (2) à l'usage du comité de l'aide aux nécessiteux.

G. Bilodeau, président
F. E. St. Jean
H. Tessier
J. A. Morin
H. Gauthier

A. Beauchamp
E. Laramée
Frs. Tremblay
E. Dompierre
R. Gratton

HULL, Qué., le 21 janvier 1937.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Veillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$179.51 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$17.05
Ingénieur	12.02
Greffier	59.05
Évaluateur	2.16
Feu	1.86
Police	6.88
Comité de l'aide aux nécessiteux	79.50
Comité des bâtisses99

\$179.51

D'après nos livres nous avons en mains un stock de \$384.73.

Bien à vous,

LE GREFFIER

RAPPORT MENSUEL DE L'ÉVALUATION

HULL, 25 janvier 1937.

Rapport No. 1

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité,

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de janvier 1937, pour rôles d'évaluation 1936-1937 et 1937-1938.

QUARTIER No. 1

1532 Substituer Ruggles Allen (Ad. R. R. No. 2 Aylmer Est) à Gordon Lynch Della.

1533 Substituer Ruggles Allen (Ad. R. R. No. 2 Aylmer Est) à F. N. Gordon.

218 Substituer Rosario Lagassé à Cité de Hull.

564-565-566- Substituer Mad. Mabel Lavigne (Ad. 5247 rue Delorimier, Montréal) à Succession L. Bissonnette.

QUARTIER No. 1A

2041 Substituer Vve Thomas Dunnigan à Frs. Fournier pour 1937-1938.

3222 Substituer Estate Mrs. M. Lafranchise et retrancher le nom de Joseph Frank Laframboise.

4102-4102a Substituer C. K. Graham à Donat Charest et inscrire aux écoles protestantes.

2361-2362 Substituer Dame Hermina Martel Dupuis à Rainville J. Edouard et inscrire ce dernier comme occupant par bail conditionnel.

2141 Inscrire Irene Morel comme occupant par bail conditionnel, laissant Arthur Gingras comme propriétaire.

3239 Inscrire Aldège Bellehumeur occupant par bail conditionnel.

2245 Substituer Mlle Lina Beaulieu à Jos. Beaubien.

2126 Substituer Mlle Irene Grignon (253 rue Montcalm) à Jos. Landry.

2858-2859-2860-2861-2862-2863-2864-2865 Substituer Estate M. Lafranchise à Mrs. M. Lafranchise.

4282 Substituer Cheri Laplante à Alfred Paradis, 31 rue de Montigny.

QUARTIER No. 2

5155 Substituer Alphonse Fournier à P. D'Aoust et Cie et inscrire Félix Chevalier comme occupant par bail conditionnel.

QUARTIER No. 3

6179-6180 Substituer Edouard Davidson (Ad. 22 rue Vaudreuil) à Athanase Branchaud.

6425 Substituer Dame Dundas Chitavas et Nicholas Chitavas à Geo. Chitavas.

QUARTIER No. 3A

7226 Substituer Dame Hélène Bélanger Patry à Nap. Patry.

7188 Substituer Dame Rose Alba Despatie Tremblay ux Tremblay Dolphis à Rose Alba Despatie ux Tremblay Dolphis.

6834 Substituer Pauline et Dorothy Moore à Madame Jos. Moore.

7410 Inscrire Hilaire Rodier comme occupant laissant Léopold Falardeau, propriétaire.

6939 Inscrire un seul service d'eau au lieu de 2 depuis mai 1936.

6839 Substituer Le Trust Général du Canada à Patrick Ryan pour 244 rue St-Rédempteur (Envoyez comptes à Banque Canadienne Nationale rue St-Laurent.

QUARTIER No. 4

8419 Retrancher 1 service d'eau de novembre 1936 pour 165 rue Champlain, la bâtisse est maintenant à un seul logis.

8317 Substituer Succession Joseph Harper; Harper Lionel; Harper Germain et Al. à Joseph Harper.

QUARTIER No. 5

9027 Substituer Villeneuve Théophile à Binet F. A. et inscrire Euclide Gagnon occupant par bail conditionnel.

9383 Substituer Dame Joseph Nault à Joseph Laurin.

9525 Substituer Vve Félix Rollin à Félix Rollin.

9512 Substituer Mlle Berthe Cyr à John Cyr.

9621 Substituer Eugène Gratton (Ad. 251 rue Champlain) à Galipeau Raoul et inscrire Aldège Lacasse occupant par bail conditionnel.

9236 Substituer Emmanuel Lacasse à Levesque Théodore.

9887 Substituer Cadastre 556-6 à 555-6 pour rôle 1937-1938.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evalueur.

HULL, 25 janvier 1937.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Les machines ayant été enlevées à la Buanderie Classic Cleaners, rue Wellington, numéro du rôle 6047, une réduction de \$450.00 sur évaluation peut être accordée du 7 novembre 1936.

Aussi l'expropriation d'une partie du terrain appartenant alors à la Cie Northern Life rue Principale, numéro du rôle 6018, ayant été complété. Une réduction pour le rôle 1937-38 peut être accordée au montant de \$160.00, soit 80 pieds carrés à \$2.00 du pied.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDAD,

Evalueur

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (26 janvier 1937)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la
Cité de Hull.)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle à février 1936.....	\$2.00
Réclamation additionnelle à août 1936.....	6.20
Réclamation additionnelle à septembre 1936.....	4.07
Réclamation additionnelle à octobre 1936	9.85
Réclamation additionnelle à novembre 1936.....	133.11
Réclamation de décembre 1936	27,689.34

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation additionnelle à novembre 1936	3.50
Réclamation de décembre 1936	4,216.27

DETAILS

Décembre 1936

Nourriture.....	\$17,107.51	Chefs	1014
Chauffage	7,472.27	Dépendants.....	4186
Vêtements.....	3,109.56	Seules	68
Abri	4,216.27		<hr/>
			5268
	<hr/>		
	\$31,905.61		

STATISTIQUES

Décembre 1936

Nourriture	\$17,097.90	Chefs	1014
Chauffage	7,579.47	Dépendants.....	4186
Vêtements	3,141.90	Seules	68
Abri	4,216.27		<hr/>
			5268
	<hr/>		
	\$32,035.54		

Décembre 1935

Nourriture.....	\$19,250.96
Chauffage.....	7,151.39
Vêtements.....	3,120.95
Abri.....	3,958.23
	<hr/>
	\$33,481.53.

Chefs.....	1022
Dépendants.....	4480
Seules.....	50
	<hr/>
	5552

Décembre 1934

Nourriture.....	\$17,372.32
Chauffage.....	5,767.21
Vêtements.....	2,792.36
Abri.....	3,650.79
	<hr/>
	29,582.68

Chefs.....	965
Dépendants.....	4167
Seules.....	52
	<hr/>
	5184

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle

Alex. Cloutier, Epicier (Février 1936).....	2.00
Alex. Cloutier, Epicier (Août 1936).....	6.20
Alex. Cloutier, Epicier (Septembre 1936).....	4.07
Alex. Cloutier, Epicier (Octobre 1936).....	4.50
M. Carrière (Octobre 1936).....	1.55
J. O. Lafèche, Epicier (Octobre 1936).....	3.80

NOVEMBRE 1936

Laiterie de Hull, Laiterie.....	2.97
Gédéon Monette, Epicier.....	4.50
André Proulx, Boulanger.....	.63
L. A. Charbonneau, Epicier.....	4.77
Donat St-Martin, Epicier.....	2.57
Noé Marengère, Boulanger.....	7.28
Noé Marengère, Boulanger.....	.49
Emile Laurin, Epicier.....	2.00
Melchior Bélanger, Epicier.....	.50
H. Plouffe, Epicier.....	23.77
Boulangerie Laurier, Boulanger.....	.49
Alex. Cloutier, Laitier.....	2.60
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie.....	2.34

A. D. Labelle, Boulanger	19.53
A. Bigras, Epicier	1.48
J. H. Monette, Epicier	.50
M. Carrière, Epicier	1.95
J. A. Lalonde, Epicier	.50
Louis Lafrance, Boucher	.90
Jos. Charbonneau, Epicier	8.10
Jos. Charbonneau, Epicier	3.80
Madame Latulippe, Epicier	11.50
P. Leroux, Marchand de chaussures	3.80
Ed. Gauthier, Epicier	.25
Goulet, rue Montcalm	3.49
A. Bernard	21.90
Jos. Cusson	.50

133.11

Grand Total 155.23

A. L. Raymond, Epicier	2068.93
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie	457.22
Edgar Robitaille, Epicier	11.48
J. A. Lalonde, Epicier	542.91
Dompiere Frères, Boulangers	155.47
François Sauvé, Boulanger	6.56
L. A. Charbonneau, Boulanger	1564.88
Dame Valeda St-Arnaud, Boulanger	60.18
Ad. Desloges, Epicier	57.40
J. B. Vallières, Epicier	23.30
J. O. Laflèche, Epicier	82.73
J. H. Monette, Epicier	82.60
Lucien Girard, Epicier	52.19
Joseph Lafrance, Epicier	37.63
Ad. Cousineau, Boucher	203.17
Etienne Talbot, Boucher	86.22
Albert Gratton, Epicier	45.00
A. Chatelain, Epicier	225.57
Clément & Leblanc, Epiciers	1434.95

Louis Lafrance, Boucher	102.53
Donat St-Martin, Epicier	221.48
A. Robillard, Boucher	16.25
Zephir Laflèche, Epicier	201.42
Gédéon Monette, Epicier	1370.74
Laiterie de Hull	710.02
Edmond Gauthier, Epicier	840.89
A. Laflèche, Epicier	145.73
Lemieux & Dompierre, Epiciers	212.22
André Proulx, Boulanger	479.41
Oscar Lamertb, Boucher	42.96
Cyprien Lesage, Epicier	100.71
Joseph Cusson, Epicier	135.19
J. B. Monfils, Epicier	30.32
Melchior Belanger, Boucher	14.35
Emile Lemieux, Boucher	44.90
A. D. Labelle, Boucher	12.40
Mastai Piché, Boulanger	63.56
Boulangerie Victoria, Boulanger	183.01
Ephrem Vadeboncoeur, Epicier	164.47
Oscar St-Martin, Epicier	52.43
M. Romanuk, Epicier	20.14
A. Labelle, Boucher	42.50
E. Rousselle, Epicier	81.03
M. Pichard, Epicier	107.99
Adélard Savard, Epicier	30.79
Lorenzo Soulière, Epicier	5.28
F. Pichard, Epicier	13.20
Ed. Laramée & Cie, Epicier	2120.19
Odinat Lambert, Boucher	13.00
Emile Laurin, Boucher	286.06
H. Plouffe, Epicier	23.44
Jos. Labelle, Boucher	4.00
E. Sarazin, Epicier	15.20
Boulangerie Laurier, Boulanger	148.86
J. Monette, Epicier	71.90
J. R. Robitaille, Epicier	66.26

Alph. Labelle, Epicier	6.00
Laurier Charbonneau, Epicier	66.51
A. Bigras, Epicier	70.69
Réné Blanchette, Epicier	47.88
Blanche Renaud, Epicier	53.85
Armand Lalonde, Epicier	211.79
A. Labelle, Boucher	21.29
Mazenod Deslauriers, Boucher	34.90
Leon Ricard, Epicier	354.46
Dame L. Lecompte, Epicier	32.73
Edmond Laurin, Epicier	7.60
Cloutier & Fils, Laitiers	6.49
Jos. Charbonneau, Epicier	8.10
Jos. Charbonneau, Epicier	62.43
Noé Marengère, Boulanger	147.18
Eusèbe Monette, Epicier	370.75
J. E. Gagné, Epicier	19.85
J. A. Blais, Epicier	6.20
J. Laurin, Epicier	27.67
Louis Chénier, Epicier	21.54
M. Beauchamp, Epicier	36.38
Louis Lafrance	577.50
G. Desormeaux	3.50
Joseph Sarazin	714.00
Aldège Vadeboncoeur	672.00
Z. Miron	2.52
W. Arvisais	332.50
L. Arvisais	455.00
Hull Coal Co.,	1869.00
Etienne Levesque	434.00
Arthur Monette	1307.25
Arthur Monette	203.00
Albert Amyot	363.00
Elzéar Charron	504.00
R. Charbonneau	7.00
Ulric St-Louis	28.00
Jos. Groulx, Cordonnier	3.20

J. Théo. Demers, Cordonnier40
Amelia Charest, Marchandises Sèches	264.25
Chas. Taschereau, Marchandises Sèches	126.08
F. X. Laurin, Marchandises Sèches	238.85
I. Ducharme & Fils, Chaussures	374.35
Josaphat Pharand, Marchandises Sèches	1143.11
P. Leroux, Chaussures	61.95
George Royer, Marchandises Sèches	518.31
Sam Laham, Marchandises Sèches	12.65
M. Kareem, Marchandises Sèches	79.45
M. Carrière, Marchandises Sèches	13.70
Couture Frères, Cordonnier	4.00
Yvon Breault, Marchandises Sèches	138.48
W. Coulombe, Marchandises Sèches	89.38
Dame Durand, Marchandises Sèches	35.70
J. O. Goulet, Cordonnier	5.70
	<hr/>
	27,689.34

5. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le 9ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Henri Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

64	A. Workman & Co. Ltd.	\$7.13
65	J. E. Séguin	5.08
66	J. Pharand	4.25
67	McMullen Supplies Ltd.	3.00
68	Z. Miron	1.68
69	R. O. Morris	2.75
70	LaFrance Fire Engine	21.30
71	Kelly & Leduc	1.42
72	Le Déménageur Danis	160.60
73	Charron & Ménard	4.45
74	Bradley & Desjardins	18.78

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

75	R. O. Morris20
76	Gatineau Power Co.	2.80
77	P. A. Larocque75
78	Northern Electric	2.02
79	Canadian General Electric	7.50
80	Département des Incendies	12.96
81	Ahearn & Soper Ltd.	7.88
82	Charron & Ménard	4.72
83	F. A. Binet	16.00

Que le directeur du service des incendies soit autorisé de faire les achats suivants:— Une caisse de savon au coût de \$6.25; une caisse de papier de toilette au coût de \$9.50 et un imperméable au coût de \$10.50.

H. Gauthier, président	E. Laramée
A. Desjardins	E. Dagenais
E. Dompierre	H. Tessier
J. Baker	G. Bilodeau
Frs. Tremblay	R. Gratton
F. E. St. Jean	A. Beauchamp
J. A. Morin	

6. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 9ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

84	Pharmacie Wrightville	(Santé)	\$30.14
85	Pharmacie Union	"	58.05
86	Kelly & Leduc	"	.70
87	Laiterie Fleur de Lis	"	11.74
88	M. Emond	"	35.00
89	Gauthier Cie Ltée	"	44.00
90	A .R. Farley	"	37.30
91	R .Picard	"	164.58
92	E. A. Beaudoin	"	2.00
93	Hopital Strathcona	(Hospitalisation)	201.00
94	Hôpital Général Ottawa	"	176.88
95	Hôpital Général Ottawa.....	"	60.00
96	Nichols Chemical Co.	(Chlorination)	1188.00
	Note de Crédit		691.40
	Note de Crédit		748.28

SALAIRE: Paies Nos. 36-37-38-39 (Janvier 1937)

Parcs

\$1.10

J. Baker, président
 R. Gratton
 H. Tessier
 F. E. St. Jean
 E. Dagenais
 A. Beauchamp

E. Dompierre
 H. Gauthier
 Frs. Tremblay
 E. Laramée
 G. Bilodeau

7. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 9ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hul.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

97	I. Ducharme & Fils	\$152.00
98	M. Tomaro	800.00
99	Conrad Hamel	2.00
100	Kelly & Leduc	2.21
101	Boucher Frères	1.02
102	Charron & Ménard	43.23
103	F. Laroche	2.00
104	R. O. Morris	68.91
105	B. J. Déry	12.23
106	Paul Galibert	18.74
107	Garage J. Baillot	93.78
108	Caisse Police	80.00
109	Département des Incendies	62.99

SALAIRE: Paies Nos. 36-37-38-39 (janvier 1937)

Police	26.60
--------	-------

J. A. Morin, président	J. Baker
E. Laramée	R. Gratton
Frs. Tremblay	A. Beauchamp
A. Desjardins	E. Dagenais
H. Tessier	E. Dompierre
G. Bilodeau	H. Gauthier

8. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 9ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation Alfred Chantigny:— Conformément au rapport du Président du comité des affaires litigieuses en date du 25 janvier 1937, que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$125.00 à M. Alfred Chantigny en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité.

2. Réclamation Dame Joseph Joannette:— Considérant que, sans préjudice, une offre de \$100.00 a été faite à Dame Joseph Joannette en règlement final de sa réclamation et qu'elle a fait savoir à ce conseil par son procureur qu'elle refusait cette offre, ce conseil est d'opinion qu'il ne doit pas entretenir cette réclamation.

3. Réclamation Henri Gaulin: Conformément au rapport de l'Aviseur Légal en date du 15 janvier 1937, ce conseil est d'opinion de ne pas entretenir cette réclamation au montant de \$83.00.

4. Réclamation Melle Marguerite Bourgeois: De l'opinion de son Aviseur légal exprimée dans son rapport en date du 15 janvier 1937 la cité n'étant pas responsable de l'accident subi par Melle Marguerite Bourgeois ce conseil ne croit pas devoir donner suite à cette réclamation.

5. Réclamation André Leblanc: Conformément au rapport de l'Aviseur légal en date du 15 janvier 1937, ce conseil n'est pas responsable de l'accident subi par M. André Leblanc et ne peut pas entretenir cette réclamation.

6. Réclamation Madame Alysia Villeneuve: Que l'Ingénieur soit chargé de faire rapport à l'Aviseur Légal relativement à cette réclamation de Madame Villeneuve et qu'elle soit soumise à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil.

R. Gratton, président
Frs. Tremblay
E. Dagenais
E. Dompierre
H. Gauthier

H. Tessier
F. E. St. Jean
J. A. Morin
A. Beauchamp

9. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. E. St. Jean:

Que le 9ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que l'offre faite par la Compagnie General Supply pour réparations à faire aux pitomètres existants soit acceptée, aux conditions suivantes.

La Compagnie devra produire un compte détaillé des frais de douane et de transport, pour les pièces de rechange ainsi que pour le morceau additionnel au tuyau de 20".

Ces factures ne seront payées qu'après qu'il aura été constaté que les nouveaux appareils fonctionneront d'une manière satisfaisante, et enregistreront efficacement les consommations d'eau. Cette acceptation devant être faite par le président du comité de l'Aqueduc, du surintendant du Château d'eau et de l'Ingénieur de la Cité.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le rapport de l'Ingénieur en date du 28 janvier établissant le coût final de l'égoût du Sanatorium au montant de \$9,253.98 soit accepté, que le Trésorier soit autorisé de faire les transports inclus dans le dit rapport, et que l'Évaluateur soit autorisé de préparer le rôle de perception pour les améliorations locales se rapportant à cet égoût.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Trésorier soit autorisé de faire les transports au magasin stock au montant de \$794.46 et débiter les différentes appropriations de la Corporation et de l'Aqueduc, tel qu'il appert dans le rapport de l'Ingénieur en date du 8 janvier 1937. Ces transports ont été acceptés par les auditeurs de la cité.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le trésorier soit autorisé de faire les transports suivants:-

Créditer appropriations égouts..... \$500.00

Débiter règlement 339 égouts 500.00

tel qu'il appert dans le rapport de l'ingénieur en date du 28 janvier 1937.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que demande soit faite au Trésorier de la Province de remettre au Trésorier de la cité avant le 12 mars 1937 le montant qui a été déposé comme fonds d'amortissement en rapport avec l'emprunt contracté en 1897 pour la construction du palais de justice dans la cité de Hull, règlement No. 68.

Que le Trésorier soit autorisé, sur réception de ce montant, de le déposer au crédit du fonds spécial des "Coupons et débetures de la Cité de Hull" et de payer sur présentation les débetures de cette émission.

Que Son Honneur le Maire et l'échevin G. Bilodeau, soient délégués auprès des autorités à Québec, et que le Trésorier soit autorisé de payer les frais de voyage.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le greffier soit autorisé à demander à la Commission Municipale, la permission d'escompter jusqu'à la vente de débetures couvrant les dépenses de secours directs, un billet de \$14,000.00 pour couvrir la part des dépenses de la cité pour secours directs de l'année 1936-37 lesquelles forment un total de \$27,270.19 pour les huit premiers mois et dont \$13,000.00 ont déjà été payées avec le produit d'un escompte de \$13,000.00.

Que sur réception de cette permission Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à escompter et à renouveler à échéance un billet de \$14,000.00 lequel sera remboursé à la banque avec le produit d'un emprunt couvrant ces escomptes.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les minutes de l'assemblée du 4 janvier 1937, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Conformément à la résolution No. 25 de l'assemblée du 7 octobre 1935 que Messieurs Georges Bilodeau, président du comité des finances, Lucien Massé auditeur de la cité et J. E. Bédard, évaluateur municipal, soient priés d'agir comme examinateurs pour les candidats à la position vacante dans le Bureau de l'Évaluateur municipal.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que l'Ingénieur soit autorisé de faire l'achat d'un clavigraphie marque "Royal" de la maison J. M. Hill au cout de \$161.05, les fonds devant être pris à même les appropriations pour outillage aqueduc règlement 339, tel que mentionné dans le rapport de l'ingénieur en date du 21 janvier 1937.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Faisant suite à l'avis de motion donné à l'assemblée du 26 janvier dernier et après avoir reçu des soumissions pour matériaux,

Que l'ingénieur soit autorisé d'acheter ces matériaux des plus bas soumissionnaires suivants:— Aurèle Champagne \$11.35; Kelly & Leduc \$36.64; Charron & Ménard \$43.59; Soublière et Lepage \$2.85; Z Miron \$3.00.

Adopté.

20. "ATTENDU que les imprimeurs de la ville de Hull se sont réunis dernièrement sous la présidence du Comité Industriel de la ville pour étudier la loi de la convention collective de l'industrie de l'imprimerie de Montréal et District.

ATTENDU qu'un inspecteur du Comité Conjoint de la dite convention collective a visité toutes les imprimeries de la ville dernièrement, les mettant en demeure d'observer les obligations de cette convention collective immédiatement.

ATTENDU que les imprimeurs d'Ottawa ne sont pas assujettis aux mêmes obligations et que la proximité des deux villes leur permet de ce fait, de faire une concurrence au détriment des imprimeurs de Hull.

ATTENDU que les exigences de la convention collective sont de toute évidence établies pour régir de grosses imprimeries et qu'elles ne sont efficacement applicables dans les imprimeries du genre que nous avons dans Hull.

ATTENDU que les patrons imprimeurs de la ville n'ont en aucune façon été consulté ou invités à prendre part à l'élaboration de la loi qui leur est imposé aujourd'hui.

ATTENDU que le but de la loi qui est d'assurer la protection aux ouvriers sera totalement manqué par le fait que son application rigoureuse obligera les patrons à fermer leurs établissements ou à renvoyer une partie de ces ouvriers.

Il est proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que demande soit faite au Comité Conjoint de l'industrie de l'imprimerie de Montréal et District, s'il ne serait pas opportun de suspendre l'application rigoureuse de la loi telle que rédigée, ou d'établir des règlements qui rencontreraient les exigences du district de Hull.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au député de Hull, Monsieur Alexandre Taché.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:—

Secours directs pour janvier 1937	\$24,813.08
Allocation pour abri, janvier 1937.....	4,108.33

Ce conseil prie le Ministre du Travail à Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 983 chefs de familles avec 4042 dépendants et 63 personnes vivant seules dont les noms apparaissent à la liste accompagnant la présente résolution.

Adopté.

22. Considérant que la compagnie Hull Electric, dans une lettre en date du 25 novembre 1936 signée par Monsieur A. V. Gale, vice-président et gérant général de la compagnie, disait à ce conseil:— "You have expressed a willingness to consider these matters and have urged us to adopt the five cent fare in Hull and between Hull and Ottawa and to operate the Belt Line North cars to and from Ottawa";

Considérant que Val Tétreau est situé dans les limites de la cité de Hull;

Il est proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire à la Compagnie Hull Electric l'enjoignant de s'en tenir à l'entente signée le 25 novembre 1936 établissant le tarif de cinq sous pour le transport des passagers dans la cité de Hull et entre Hull et Ottawa et vice versa.

Adopté.

23. ATTENDU que le règlement numéro 339, concernant l'emprunt de \$181,500.00 pour émission de débentures pour construction d'aqueduc, d'égoûts, de pavages, de trottoirs et de travaux divers, après avoir été approuvé par le Conseil et les contribuables de cette Cité, a été soumis à l'approbation de la Commission Municipale de Québec;

ATTENDU que par lettre adressée à M. Joseph Raymond, trésorier de la Cité, en date du 8 janvier 1937, la Commission Municipale de Québec a conseillé de demander des soumissions pour ces obligations à trois et demi pour cent pendant les dix premières années, et à quatre pour cent pendant la balance du terme d'émission, a conseillé que le terme d'emprunt soit à trente ans au lieu de quarante ans, prévu par le règlement;

ATTENDU que par les dispositions de la loi les emprunts pour construction d'aqueduc et d'égoûts, doivent être faits pour une période de quarante ans, à moins qu'une autorisation antérieure n'ait été accordée par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil, sur la recommandation du Ministre des Affaires Municipales (Ch. 111, S.R.Q. 1925.);

ATTENDU que telle autorisation est nécessaire pour effectuer l'emprunt à l'échéance de trente ans;

Il est proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

QUE le greffier de la cité soit chargé d'écrire à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce, demandant l'autorisation de modifier le règlement numéro 339, et d'y porter le terme de l'échéance des débentures requises pour la construction d'aqueduc et d'égoûts, à trente ans au lieu de quarante ans.

Adopté.

24. ATTENDU que le règlement numéro 339, concernant l'emprunt de \$181,500.00 pour émission de débentures pour construction d'aqueduc, d'égoûts, de pavages, de trottoirs et de travaux divers, approuvé par ce conseil et par les électeurs de cette Cité, a été soumis à la Commission Municipale de Québec pour approbation:

ATTENDU que la Commission Municipale de Québec à, par lettre en date du 8 janvier dernier, conseillé de passer une résolution à l'effet d'amender le dit règlement, de telle sorte que les obligations à être émises soient payables dans un terme de trente ans, au lieu du terme de quarante ans prévu au règlement, et de manière à ce que l'intérêt de quatre et demi pour cent mentionné au dit règlement, soit changé en mettant trois et demi pour cent pendant les dix premières années, et quatre pour cent pour la balance du terme d'émission;

ATTENDU que demande a été faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce pour autorisation d'effectuer l'emprunt pour les travaux de construction d'aqueduc et d'égoûts, pour trente ans au lieu de quarante ans;

VU les dispositions de la loi permettant d'amender un règlement municipal d'emprunt, par résolution,

Il est proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

QUE le règlement numéro 339, concernant l'emprunt au montant de \$181,500.00, pour émission de débentures, soit amendé comme suit:

1. En changeant les mots suivants dans le dit règlement, savoir:

“Et porteront intérêt à un taux n'excédant pas quatre
“et demi pour cent par an, suivant le tableau annexé,
“payables semi-annuellement, le premier novembre et le
“premier mai de chaque année”.

par les mots suivants :

“et porteront intérêt à un taux de trois et demi pour cent
“par an pendant les dix premières années, et de quatre
“pour cent par an pendant les vingt années suivantes,
“suivant le tableau annexé, payables semi-annuellement,
le premier novembre et le premier mai de chaque année.”

2. La clause suivante du dit règlement, savoir :

“La partie des dites débentures au montant de \$88,050.00
“représentant des travaux d'aqueduc et d'égoûts sera
“payable par versements annuels, le premier novembre de
“chaque année, à partir du premier novembre 1937 jus-
“qu'au premier novembre 1976 inclusivement.”

sera remplacée par la clause suivante :

“La partie des dites débentures au montant de \$88,050.00
“représentant des travaux d'aqueduc et d'égoûts sera
“payable par versements annuels, le premier novembre
“de chaque année, à partir du premier novembre 1937
“jusqu'au premier novembre 1966 inclusivement.”

3. Les clauses suivantes du dit règlement, savoir :

“Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la
“cité de Hull, pendant l'espace de quarante ans, et à cha-
“cune des années à compter de et après l'émission des
“dites débentures, un montant suffisant pour payer le
“coût de l'égoût de la rue Langevin, savoir \$12,000.00
“l'égoût de la rue Wright, savoir \$500.00, ainsi que les
“intérêts à accroître sur les dits montants; il sera aussi
“prélevé annuellement pendant l'espace de quarante ans, à
“chacune des années à compter de et après l'émission des
“dites débentures, sur les propriétaires riverains des
“rues ou partie de rues où les travaux seront construits,
“et par le règlement, une somme suffisante pendant la dite
“période est affectée et sera prélevée sur les propriétaires

“riverains intéressés, pour pourvoir au paiement des
“intérêts et du versement annuel à devenir dû chaque
“année à compter de et après l’émission des dites dében-
“tures pour paiement du coût des dits égoûts.”

“Il sera annuellement prélevé durant l’espace de quarante
“ans et à chacune des années à compter de et après l’émis-
“sion des dites débentures, et par le présent règlement
“une somme suffisante est affectée sur les revenus géné-
“raux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant
“et des intérêts à accoître sur le dit montant pour les tra-
“vaux d’aqueduc et diverses réquisitions mentionnées dans
“ce règlement.”

seront remplacés par les clauses suivantes:

“ Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la
“cité de Hull, pendant l’espace de trente ans, et à chacune
“des années à compter de et après l’émission des dites
“débentures, un montant suffisant pour payer le coût de
“l’égoût de la rue Langevin, savoir \$12,000.00 l’égoût de
“la rue Wright, savoir \$500.00, ainsi que les intérêts à
“accoître sur les dits montants; il sera aussi prélevé an-
“nuellement pendant l’espace de trente ans, à chacune des
“années à compter de et après l’émission des dites dében-
“tures, sur les propriétaires riverains des rues ou parties
“de rues où les travaux seront construits, et par le règle-
“ment, une somme suffisante pendant la dite période est
“affectée et sera prélevé sur les propriétaires riverains
“intéressés, pour pourvoir au paiement des intérêts et
“du versement annuel à devenir dû chaque année à comp-
“ter de et après l’émission des dites débentures pour
“paiement du coût des dits égoûts;

“Il sera annuellement prélevé durant l’espace de trente
“ans et à chacune des années à compter de et après l’é-
“mission des dites débentures, et par le présent règlement
“une somme suffisante est affectée sur les revenus géné-
“raux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant
“et des intérêts à accroître sur le dit montant pour les
“travaux d’aqueduc et diverses réquisitions mentionnées
“dans ce règlement.”

4. La clause suivante est insérée après la dernière clause du dit règlement, savoir :

“Le Conseil se réserve le privilège de racheter par anticipation les obligations prévues par le présent règlement, pendant les trois dernières années de l'emprunt, c'est-à-dire pendant les ving-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième années.”

Adopté.

25. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que le trésorier de la cité soit autorisé de mettre en collection les comptes de la cité contre la succession Hammond et le chemin de fer Pacifique Canadien.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. A. Morin :

Que le dossier dans l'affaire de la réclamation Geo. Normandin soit référé à l'Avisseur légal pour son opinion quand à la responsabilité de la ville.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que les applications de Messieurs Elisée Petit, 294 rue Maison-neuve (7265) et Louis Defayette, chemin de la Gatineau, pour permis l'installation de réservoirs à gasoline, soient référées au Directeur du Service des Incendies pour rapport au conseil.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre :

Que la réclamation de Madame Adélarde Gaudreau (7269) ; la réclamation de Monsieur Sylvio Hudon (7271), soient référées à l'avisseur légal et que l'ingénieur soit prié de faire rapport à l'avisseur légal au sujet de ces réclamations.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que les communications de M. J. W. Ste-Marie (7255: du notaire Henri Desrosiers (7266) soient référées à l'Évaluateur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la soumission de la maison Emond pour le service d'ambulance, soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le service d'ambulance pour transporter les malades indigents dans les limites de la cité de Hull soit fait par MM. H. Gauthier & Cie, Edgar Beauchamp, Moise Emond et E. A. Beaudoin, à raison de \$1.00 par voyage. A partir de cette date le médecin du Bureau de Santé devra contrôler ce service d'ambulance pour indigents.

Pour l'amendement: les échevins Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins. 11.

Contre l'amendement: les échevins Morin, Cadieux, Tessier. 3.

L'amendement est remporté et la motion principale battue sur même division.

31. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil appuie la résolution de la Chambre de Commerce de Hull en date du 22 janvier 1937, au sujet de la construction d'un manège militaire dans Hull, et que copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur le Député A. Fournier.

Adopté.

Monsieur l'échevin Hector Tessier, dissident.
Monsieur l'échevin Desjardins quitte son siège.

32. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que ce conseil regrette que l'état de santé du colonel W. F. Hadley ne lui permette pas de continuer à remplir la charge de Président du comité de l'aide aux Nécessiteux de Hull et qu'il n'ait pas d'autre alternative que d'accepter sa démission comme membre du dit comité pour prendre effet le 1er mars 1937.

Par la présente, le conseil reconnaît les précieux services rendus à la population de Hull par le colonel Hadley au cours de son stage de 4½ ans au comité de l'aide aux nécessiteux et désire lui exprimer ses plus sincères remerciements pour son zèle et son désintéressement dans l'administration des secours directs dans notre cité.

Adopté.

33. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le comité de l'aide aux nécessiteux soit prié de faire rapport au conseil relativement à la demande de Monsieur John Harvey, coin Dupont et Papineau d'être reconnu citoyen de Hull.

Adopté.

34. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le Greffier soit autorisé de répondre à la Ligue de Sécurité de la province de Québec, que la commission de police de la cité après avoir fait part du projet au conseil antérieurement, adopte ce projet, et l'exécutera aussitôt que la saison le permettra.

Adopté.

35. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Après approbation, par les autorités compétentes, des amendements demandés au règlement No. 339, que le greffier soit auto-

risé à demander, suivant la loi, des soumissions pour l'achat des débetures émises en vertu du règlement No. 339 au montant de \$181,500.00.

Adopté.

HULL, le 26 janvier 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$138.39 soit employé pour achat de matériaux, les fonds devant être pris sur les différentes appropriations.

(Signé) E. Dagenais, échevin.

HULL, le 1er février 1937.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai que le règlement concernant les marchés (264) soit amendé de manière à avoir un meilleur contrôle et surveillance sur les vendeurs dans les rues.

(Signé) J. BAKER, échevin.

HULL, le 1er février 1937.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que le règlement concernant le pain soit amendé de manière à ce que les boulangers venant de l'extérieur ne puissent pas entrer dans la cité de Hull pour les fins de leur commerce avant neuf heures de l'avant-midi tel qu'appliqué par la cité d'Ottawa aux boulangers de Hull.

(Signé) R. GRATTON, échevin.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec
District de Hull

} CITE DE HULL

No. 20

SEANCE DU 17 FEVRIER 1937

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville, à laquelle sont présentes du soir, mercredi, le 17 février 1937, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Qu'un comité, composé des échevins H. Tessier, H. Gauthier, E. Laramée, A. Beauchamp, et R. Gratton, soit chargé de faire l'étude du plan du gouvernement fédéral pour améliorations aux habitations dans la cité de Hull.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin R. Gratton:

Qu'un comité, composé des échevins E. Laramée, G. Bilodeau, E. Dagenais, E. Dompierre et du proposeur, soit formé dans le but d'étudier un projet de règlement concernant les travaux de plomberie dans la cité de Hull.

Adopté.

L'échevin F. Tremblay laisse son siège.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la lettre des Patriotes de Joliette demandant au conseil de s'opposer à l'augmentation des crédits pour la défense nationale et à la participation du Canada aux guerres européennes reste sur la table.

Proposé en amendement par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la résolution soumise par la ligue des Patriotes de Joliette soit adoptée telle que rédigée.

Pour: les échevins Baker, St-Jean, Tessier, Beauchamp. 4.

Contre:— les échevins Cadieux, Gauthier, Dagenais, Gratton, Dompierre, Laramée, Bilodeau, Morin. 8.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

L'échevin F. Tremblay reprend son siège.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

C'est avec regret que ce conseil accepte la résignation de M. Joseph A. Chénier comme membre du comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull et lui offre ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la cité de Hull au cours de ces quatre dernières années.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la résolution No. 26 de l'assemblée du 5 mars 1934, nommant les membres du comité de l'aide aux nécessiteux de Hull, soit rescindée et remplacée par la suivante:—

Que ce conseil, par les présentes, constitue un comité qui sera appelé "Comité de l'aide aux Nécessiteux de la cité de Hull", et

nomme comme membres de ce comité messieurs J .E. D. Caron, Fernand Major, C.R., et Georges Montpetit. Ce comité est chargé d'organiser et de contrôler la distribution des secours directs aux nécessiteux dans la cité.

Le dit comité restera en fonction jusqu'à nouvel ordre.

Le nombre des membres du dit comité pourra en aucun temps, être augmenté ou diminué à la demande de ses membres, par une résolution du conseil. En cas de démission ils pourront aussi être remplacés par le conseil.

Les décisions de ce comité seront prises à la majorité absolue de ses membres.

Les membres du comité éliront eux-mêmes un président qui sera pris parmi eux.

Les membres de ce comité devront agir gratuitement et ne seront responsables envers aucune autre personne si ce n'est à la cité, et dans l'exécution de leurs devoirs les dits membres du comité ne pourront être recherchés personnellement et seront considérés comme des officiers du conseil.

La cité autorise les membres du comité à se procurer un bureau central pour leurs affaires en dehors de l'Hôtel-de-Ville.

Ce comité dirigera toutes les activités se rapportant aux fins de secours aux nécessiteux; il déterminera les montants d'argent à être payés, mais aucune personne ne pourra être payée avant qu'au préalable les dits montants d'argent recommandés n'aient été autorisés par le conseil.

Le dit comité pourra faire tous les règlements nécessaires pour la régie interne de ses affaires, pour l'administration et la distribution des secours; les dits règlements n'auront pas besoin d'être ratifiés par le conseil pour avoir force et effet.

Les dits règlements cependant devront toujours être conformes à la Loi du chômage de Québec et aux règlements du Bureau exécutif de la "Loi du chômage."

Le comité choisira lui-même le personnel de son organisation ; il traitera directement avec le Maire ou le conseil ou par l'intermédiaire du Greffier, du Trésorier, de l'Ingénieur pour les affaires se rapportant à leurs départements respectifs.

Le conseil s'engage, de plus, à proposer et adapter tous règlements ou toutes résolutions qu'il jugera nécessaires pour déterminer les pouvoirs ou obligations du comité ou de ses membres ou pour l'administration des affaires sous le contrôle du comité.

Le dit comité entrera en fonction immédiatement.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 21

SEANCE DU 1er MARS 1937

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 1er mars 1937, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— La Société Saint-Vincent de Paul; La Commission des Chemins de Fer du Canada; La Chambre de Commerce Junior de Hull; The Railway Association of Canada; La Cie du Pacifique Canadien; Cie Hull Electric; Jean Gagné; L'Association des Petits Propriétaires; Joseph Dumoulin; Les Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée; Cléophas Provost; Cie de Téléphone Bell; Le Comité Conjoint de l'Industrie de l'Imprimerie de Montréal et district; L'Association Lafrance.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Ca-

dieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	L. Massé & Cie	(Secours Directs)	\$150.00
2	P. A. Larocque	"	14.80
3	P. A. D'Aoust	"	49.15
4	Ottawa Electric	"	3.44
5	Soublière & Lepage	"	.88
6	P. A. Larocque	(Papeterie)	11.60
7	J. A. Larose	"	10.00
8	Jules Patry	"	17.99
9	G. E. Gauvin & Fils	"	68.04
10	J. M. Hill	"	24.00
11	Pritchard-Andrews	(C. des Bâtisses)	5.40
12	Hull Coal Co.	(Hôtel-de-Ville)	55.50
13	Jos. Charbonneau	"	4.30
14	Soublière & Lepage	"	6.65
15	Jos. Pilon	"	4.75

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (Février 1937)

Secours Directs	\$512.88
Comité des Bâtisses	1.10

Que le rapport No. 2 de l'Évaluateur municipal, en date du 22 février 1937, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé, ainsi que le rapport en date du même jour concernant la maison portant le numéro civique 97 rue St-Florent.

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 25 février 1937 concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

G. Bilodeau président	F. E. St. Jean
J. A. Morin	H. Gauthier
A. Beauchamp	Frs. Tremblay
E. Laramée	E. Dompierre
J. B. Cadieux	J. Baker

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (23 février 1937)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la
Cité de Hull.)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle à juillet 1936	1.08
Réclamation additionnelle à octobre 1936	15.22
Réclamation additionnelle à septembre 1936	1.00
Réclamation additionnelle à décembre 1936.....	155.27
Réclamation Janvier 1937	24,730.19

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation additionnelle à décembre 1936	18.00
Réclamation Janvier 1937	4,129.83

DETAILS

JANVIER 1937

Nourriture.....	\$14,685.90	Chefs	983
Chauffage	6,999.74	Dépendants.....	4042
Vêtements	3,044.55	Seules	63
Abri	4,129.83		
	<hr/>		<hr/>
	28,860.02		5088

STATISTIQUES

JANVIER 1937

Nourriture	\$14,640.55	Chefs	983
Chauffage	7,103.98	Dépendants	4042
Vêtement	3,068.55	Seules	63
Abri	4,129.83		
	<hr/>		<hr/>
	\$28,942.91		5088

JANVIER 1936

Nourriture	16,632.25	Chefs	1080
Chauffage.....	8,168.78	Dépendants	4694
Vêtements	3,291.40	Seules	56
Abri	3,987.70		
	<hr/>		<hr/>
	32,080.13		5830

JANVIER 1935

Nourriture	17,655.76	Chefs	1042
Chauffage	7,907.49	Dépendants	4494
Vêtements.....	3,178.91	Seules	50
Abri.....	3,653.68		
	<hr/>		
	32,395.84		<hr/> 5586

Listes des comptes produits par les fournisseurs du Comité de l'Aide aux Nécessiteux de la Cité de Hull, pour les mois suivants:

RECLAMATION ADDITIONELLE JUILLET

Ed. Gauthier	1.08
A. D. Labelle (Oct. 1936).....	15.22
Jos. Lafrance (Sept. 1936)	1.00
	<hr/>
	17.30

Réclamation additionelle Décembre 1936

Laiterie Fleur de Lis	3.90
J. A. Lalonde	1.25
Jos. Lafrance	3.20
Clément & Leblanc	3.20
Gédéon Monette	21.69
Laiterie de Hull	3.20
Ed. Gauthier	1.00
Lemieux & Dompierre	4.40
André Proulx	1.05
Edmond Laramée & Cie	4.34
Laurier Bakery	1.05
R. Blanchette	3.20
A. Bernard	21.00
Jos. Charbonneau	1.25
Dame Omer Latulippe	26.34
Dame Omer Latulippe	1.00
	<hr/>
	100.07

COMBUSTIBLE

Jos. Sarazin	10.50
Arthur Monette	21.00
Arthur Monette	10.50
Aldège Vadeboncoeur	7.00
	<hr/>
	49.00

VETEMENTS

Emile Groulx	2.60
P. Leroux	2.60
Ernest Groulx	1.00
	<hr/>
	6.20
Grand Total	172.57

Liste des Comptes des Marchands de Hull qui ont fourni au
Comité aux Nécessiteux durant le mois de Janvier 1937.

A. L. Raymond, Epicier	1888.06
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie	406.59
Edgar Robitaille, Epicier	77.48
J. A. Lalonde, Epicier	538.39
Dompierre Frères, Boulangers	132.72
François Sauvé, Epicier	6.56
L. A. Charbonneau, Epicier	1236.15
Dame Valeda St. Arnaud, Epicier	42.71
Ad. Desloges, Epicier	52.48
J. B. Vallières, Epicier	23.90
J. O. Laflèche, Epicier	86.20
J. H. Monette, Epicier	72.72
Lucien Girard, Epicier	80.15
Jos. Lafrance, Epicier	39.57
Adélarde Cousineau, Epicier	142.23
Etienne Talbot, Boucher	67.14
Albert Gratton, Epicier	49.00
A. Chatelain, Epicier	197.88
Clément & Leblanc, Epicier	1193.72
Donat St. Martin, Epicier	52.36

Louis Lafrance, Boucher	84.25
Donat St. Martin, Epicier	151.46
A. Robillard, Boucher	12.25
Zephir Laflèche, Epicier	181.64
Gédéon Monette, Epicier	1168.67
Laiterie de Hull, Laiterie	612.50
Ed. Gauthier, Epicier	678.41
Albert Laflèche, Epicier	128.67
Lemieux & Dompierre, Epicier	174.07
André Proulx, Boulanger	424.57
Oscar Lambert, Boucher	32.98
Jos. Cusson, Boucher	136.39
J. B. Monfils, Epicier	27.80
Melchior Bélanger, Boucher	11.85
Emile Lemieux, Boucher	57.11
A. D. Labelle, Boucher	12.90
Mastai Piché, Boulanger	57.54
Boulangerie Victoria, Boulanger	153.62
Dame E. Vadeboncoeur, Epicier	116.00
Oscar St. Martin, Boucher	50.48
Cyprien Lesage, Epicier	95.31
M. Romanuk, Epicier	5.56
Albert Labelle, Boucher	38.20
E. Roussel, Epicier	50.38
Adélarde Savard, Epicier	26.20
F. Pichard, Epicier	13.20
Edmond Laramée & Cie, Epicier	1610.86
Odinat Lambert, Boucher	23.15
Emile Laurin, Epicier	248.37
H. Plouffe, Epicier	39.22
Joseph Labelle, Boucher	3.00
E. Sarazin, Epicier	22.32
Boulangerie Laurier, Boulanger	122.58
J. H. Monette, Epicier	90.80
J. R. Robitaille, Epicier	81.21
Alphonse Labelle, Boucher	6.00
Laurier Charbonneau, Epicier	57.16
A. Bigras, Epicier	67.47

Réné Blanchette, Epicier	45.08
Dame Blanche Renaud, Epicier	53.34
Armand Lalonde, Epicier	134.77
A. Labelle, Epicier	9.60
Mazenod Deslauriers, Epicier	48.20
Leon Ricard, Epicier	310.02
Alex. Bernard, Epicier	18.40
Dame L. Lecompte, Epicier	25.48
Edmond Laurin, Epicier	9.70
Cloutier & Fils, Laitiers	6.00
Jos. Charbonneau, Epicier	97.32
Noé Marengère, Boulanger	102.83
Eusèbe Monette, Epicier	365.23
J. E. Gagné, Epicier	15.40
J. Laurin, Epicier	21.39
J. Oscar Goulet, Epicier	5.40
Arthur Monette, Epicier	48.31
Edgar Morin, Epicier	7.46
Dame O. Latulippe, Epicier	29.00
Dame O. Latulippe, Epicier	8.83
H. Beauchamp, Epicier	63.98

Total Provisions	<u>14,685.90</u>
------------------	------------------

COMBUSTIBLE

Louis Lafrance	777.75
G. Désormeaux	233.50
Joseph Sarazin	773.00
Soublière-Lepage	.28
Zéphir Miron	1.96
W. Arvisais,	559.00
Lucien Arvisais	590.75
Hull Coal Co.	1051.50
Etienne Levesque	329.00
Arthur Monette	1802.50
Ulric St. Louis	59.50
Rodolphe Charbonneau	189.00

Emile Vadeboncoeur	632.00
<hr/>	
Total Combustible	\$6,999.74

VETEMENTS

Jos. Groulx, Cordonnier	1.35
Emile Groulx, Cordonnier	7.35
Amélia Charest, Mdses Sèches	247.40
Chas. J. Taschereau, Mdses Sèches	176.41
Dame F. X. Laurin, Mdses Sèches	271.97
I. Ducharme & Fils, Chaussures	249.17
Josaphat Pharand, Mdses Sèches	1170.70
Philiat Leroux, Chaussures	98.73
Dame George Royer, Mdses Sèches	440.33
Sam Laham, Mdses Sèches	3.80
M. Kareem, Mdses Sèches	74.30
Couture & Frères, Cordonnier	2.20
Yvon Breault, Mdses Sèches	150.39
W. Coulombe, Mdses Sèches	104.50
Ernest Groulx, Cordonnier	1.30
Dame Durand Mdses Sèches	44.65
<hr/>	
Total Vêtements	3,044.55

HULL, Qué., le 25 février 1937

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Veillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$148.91 et débiter les départements suivants, savoir:—

Du Trésorier	74.87
De l'Ingénieur	12.64
Du Greffier	11.00
Du Feu	19.12

De la Police	17.47
De lumière et Alarme	2.00
Comité de l'Aide aux Nécessiteux	7.21
Comité des bâtisses.....	3.70
Règlement No. 33990

\$148.91

Votre bien dévoué,
Le Greffier
H. LEON LEBLANC,

RAPPORT MENSUEL DE L'ÉVALUATION

Hull, le 22 février 1937

Rapport No. 2

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de février 1937. Pour rôles d'évaluation 1936 et 1937 et 1937-1938.

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

1180 Substituer Athanase Villeneuve à Cité de Hull pour 1937-1938.

1476 Substituer Draper Wm. (adresse Wright, Qué.,) à Newton Mrs. Jerry, 110 rue Desjardins pour rôle 1937-1938.

QUARTIER No. 1A (Wrightville)

2334-2335 Substituer Oscar Emile Bélanger à Vve Joseph Cousineau.

3314-3315 Pour fins de taxes d'eau inscrire les deux entrées ensemble pour 1935-1936.

3111 Substituer Joseph Melchior Auguste Chené à Dufresne Henri pour 42 rue Jeanne d'Arc (adresse 175 rue Dalhousie, Ottawa, Ont.)

4343 Substituer Adéodat Desrochers à Rose Perrault pour 35 Richelieu.

4260 Substituer Vve Edmond S. Aubry et Aubry Raoul à E. S. Aubry et Aubry Raoul, 191-193 rue Berry.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5356 Inscrire un seul service d'eau de septembre 1936 à 37 rue Taché.

5161-5163-5341 Substituer Vve Eusèbe Carbonneau à Eusèbe Carbonneau.

5360 Substituer Mad. Emile Girouard ux Girouard Emile à Girouard Mad ux Girouard Emile.

5372 Substituer Madame Norbert Barnabé ux Barnabé Norbert et Dupuis H. P. à Barnabé Madame ux Barnabé Norbert et Dupuis H. P., 9 rue Ferland.

5408 Substituer Briand Madame Charles ux Briand Charles à Briand Madame Charles, 17 rue Iberville.

5522 Retrancher un cheval à Steven Monette, 56 rue Garneau.

5413 Substituer Fred. C. McLean à Maybury W. F. et Isaïe Gauthier pour 35 rue Iberville.

5128 Substituer \$3725.00 à \$2000.00 payant $\frac{1}{2}$ service d'eau d'eau.

5129 Substituer \$14,675.00 à \$15,250.00 payant $\frac{1}{4}$ de service d'eau.

5130 Retrancher cette entrée inscrite maintenant à 5129.

5131 Substituer lot 7 et Ptie du 6 à lots 7-6-4-2-1 avec \$3300.00 d'évaluation au lieu de \$13,450.00 payant $\frac{1}{4}$ de service d'eau.

5131b Inscrire lot ptie 6 et 4-2-1 avec \$10,150.00 d'évaluation sans service d'eau.

5133 Charger $\frac{1}{4}$ de service au lieu de pas de service.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6151 Substituer Etienne Levesque (adresse 30 rue Lois) à Lessard C. Angéline, 70 à 74 rue Hôtel-de-Ville.

6321 Substituer Isaie Lafontaine à Aldège Lalonde pour 88-90 rue St-Jacques.

6047A Retrancher cette entrée dans le rôle de 1937-1938 seulement.

6021 Substituer Bennett Jacob Emmanuel à Ste-Marie Aldéric et Wilfrid et substituer lots Ptie 654 et Ptie 655 à Ptie 655 et ptie 657.

6307 Substituer J. Wilfrid Ste-Marie à Héliodore Tessier pour 42 rue St-Jacques.

6134 Substituer Vve Alice Brodeur à Charles Brodeur, 63 rue Hôtel-de-Ville.

6150 Inscrire cadastre 556 pour 1937-1938.

6435 Substituer Vve Alice Brodeur à Mad. Charles Brodeur 70 rue Dupont.

6450-6451 Substituer Jos. Barnaby Ltd. à Henri Blackburn, rue Dupont.

6438 Substituer Vve Edmond S. Aubry et Aubry Raoul à Aubry Edmond et Aubry Raoul, 82-80 rue Dupont.

QUARTIER 3A (Frontenac)

7854 Substituer Oscar Emile Bélanger à Dame Irène Legault et Vve Joseph Cousineau.

6866 Inscrire $\frac{1}{4}$ de service d'eau au lieu de pas de service.

6867 Substituer \$10,250.00 d'évaluation à \$12,750.00 payant $\frac{1}{4}$ de service d'eau.

6956 Substituer Raoul Lagassé à François Grégoire pour 133 rue Leduc.

6813 Retrancher le fonds de commerce de \$150.00 déjà inscrit au No. du rôle 5459A.

6866A Inscrire ptie 3 avec \$2500.00 d'évaluation payant $\frac{1}{2}$ service d'eau à H. Dupuis et Fils Ltée.

QUARTIER 4 (Dollard)

8287 Retrancher le nom de Emmanuel Courville laissant C. K. Graham seul propriétaire à 70 rue Dollard.

8118 Substituer C. K. Déziel à Déziel Antonio et C. K., 142 rue Hotel-de-Ville.

8092 Substituer Vve Edmond S. Aubry et Aubry Raoul à Aubry Edmond et Raoul, 177 rue Principale.

8085 Substituer Vve Edmond S. Aubry et Raoul Aubry à Aubry Edmond et Raoul, 11-13 rue Kent.

QUARTIER 5 (Laurier)

9847 Substituer Dominique Danis à Danis Transport rue St-Laurent.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Évaluateur

HULL, 22 février 1937.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

La maison portant le numéro 97 rue St. Florent, numéro du rôle 7259, ayant été démolie en décembre 1936. Nous porterons l'évaluation de \$250.00 seulement au rôle municipal, le montant de \$225.00 pour la maison sera retranché.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Évaluateur

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que le 10ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ème RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed.

Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons d'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

16. Soublière & Lepage	14.31
17 Canadian Pacific Ry	72.40
18 Mahoney & Rich50

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (Février 1937)

Neige	\$850.04
Rues	6.00
Egoûts	185.99
Compensation	147.20

E. Dagenais, président	J. Baker
J. A. Morin	G. Bilodeau
Frs. Tremblay	F. E. St. Jean
J. B. Cadieux	E. Dompierre
E. Laramée	H. Gauthier

3. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 10ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

19	Z. Miron	33.27
20	Bélanger Frères	37.70
21	Succ. E. R. Bisson	15.00
22	Département des incendies	147.00
23	Hull Coal Co.	34.40
24	Boucher Frères	14.26
25	R. O. Morris	2.85
26	Wright Brothers Supply Ltd.	57.50
27	J. C. Bélaïr	414.00
28	Canadian Industries Ltd.	2.97
29	Albert Gratton	2.00
30	J. Sarazin	14.00
31	Albert Laffèche	4.63
32	Charron & Ménard	84.63
33	Bradley & Desjardins	8.25
34	Danis le Déménageur	1.00
35	M. Levitan	11.81
36	McMullen-Perkins Ltd.	57.24
37	Thos. Lawson & Son	237.38
38	A. Workman & Co. Ltd.	3.55
39	Ottawa Typewriter Co. Ltd.	4.20
40	Fairbanks-Morse	16.03
41	I. Ducharme & Fils	22.50
42	People's Gas Supply Co. Ltd.	12.75
43	J. M. Hill	161.05
44	Maryland Casualty Co.	454.29
45	Papineau Service Station	6.40
46	Limoges Frères	109.11
47	W. Villeneuve	450.80
48	A. Champagne	42.00
49	Bradley & Desjardins	59.50
50	Kelly & Leduc	16.27
51	Laurentian Stone Co. Ltd.	265.91
52	Welch & Johnston	5.50

53	Corp. City of Ottawa	8.27
54	General Supply Co.	5.13
55	A. Gougeon	1.20
56	Moise Galipeau	214.50
57	Jos. Pilon Ltée	39.23
58	Hull Medical Hall	1.89
59	R. McDougall Co. Ltd.	18.00
60	Adanac Supplies Ltd.	5.50
61	Ottawa Electric Co.	4.20
62	A. L. Raymond	34.00
63	Gatineau Power Co.	225.00
64	Romuald Picard	1.05
65	Chelsea Service Station15
66	Dan Brabant	18.35

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (Février 1937)

Réparations de services	279.72
Bornes Fontaines	640.16
Tuyaux Principaux	76.80
Dégelage	115.79
Chateau d'eau	15.70
Règlement No. 339	4298.88

- | | |
|--------------------------|----------------|
| Frs. Tremblay, président | F. E. St. Jean |
| J. B. Cadieux | E. Laramée |
| A. Beauchamp | E. Dompierre |
| E. Dagenais | H. Gauthier |
| A. Desjardins | J. Baker |

4. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 10ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE FEU, LUMIERE et ALARME
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Henri Gauthier, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bi-

lodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

67	Pritchard-Andrews Co.	1.08
68	Département des Incendies	10.55
69	Z. Miron	2.50
70	Ahearn & Soper	10.20
71	Marchand Electrical Co.	4.50

DEPARTEMENT DES INCENDIES

72	Lafrance Fire Engine	3.30
73	R. O. Morris	5.22
74	Massé Electric	1.20
75	Ottawa Motor Sales32
76	Limoges & Frères	4.59
77	Boucher Frères	1.72
78	P. D'Aoust	13.45
79	Danis le Déménageur	217.60
80	E. Groulx60
81	Kelly & Leduc	9.11

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (février 1937)

Département des Incendies	\$2.10
---------------------------------	--------

Que le directeur du service des incendies soit autorisé de faire les achats suivants:— 3 pardessus imperméables à raison de \$10.50 chacun; 2 paires de bottes de caoutchouc à \$6.00 la paire; 1 "helmet" à \$10.65, tel que prévu dans les estimés de son département.

Que le rapport du Surintendant du département de Lumière et Alarme en date du 20 février 1937 re: suspension de M. Archambault soit approuvé.

H. Gauthier, président
 E. Dompierre
 Frs. Tremblay
 A. Desjardins
 J. A. Morin
 E. Dagenais

G. Bilodeau
 J. B. Cadieux
 F. E. St. Jean
 E. Laramée
 A. Beauchamp

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

82	R. A. Dagenais	11.00
83	Garage J. Baillot	8.70
84	Hôpital Sacré-Coeur	24.50
85	Boucher Frères	.73
86	Hull Carriage Shop	1.25
87	Grant Holden Graham Ltd.	15.12
88	Baker Brothers	2.50
89	Kelly & Leduc	5.54
90	St-Denis Service Station	1.10
91	Philippe Deschamps	3.00
92	Département des Incendies	73.29
93	R. O. Morris	15.85
94	Ernest Dubuc	9.50
95	B. J. Déry	10.12
96	Charron & Ménard	14.64
97	Caisse Police	80.00

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (février 1937)

Police	21.40
J. A. Morin, président	E. Laramée
Frs. Tremblay	A. Desjardins
A. Beauchamp	H. Gauthier
F. E. St. Jean	J. Baker
E. Dompierre	

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 10ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

98 Nichols Chemical	(Chlorination)	1,150.20
	(Note de Crédit)	748.28
99 Nichols Chemical Co. (Chlorination)		1,040.20
100 Ottawa Electric Co.	(Marché)	3.14
101 Pharmacie Nationale	(Santé)	49.20
102 Pharmacie Nationale	"	45.40
103 Pharmacie Union	"	69.30
104 Pharmacie Wrightville	"	44.85
105 Pharmacie Lafond	"	28.84
106 Edgar Beauchamp	"	23.00
107 Gauthier Co. Ltd.	"	103.00

108	M. Emond	"	26.50
109	Hull Medical Hall	"	1.85
110	M. J. Dion	(Hopitalisation)	12.00
111	Strathcona Hospital.....	"	42.00
112	Gouvernement Provincial	"	15,349.24

SALAIRE: Paies Nos. 40-41-42-43 (février 1937)

Hôtel-de-Ville \$4.20

J. Baker, président	A. Beauchamp
E. Laramée	E. Dagenais
A. Desjardins	F. E. St. Jean
H. Gauthier	J. A. Morin
Frs. Tremblay	E. Dompierre

7. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 10ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation de Mademoiselle Marguerite Bourgeois:— Conformément à l'opinion de Son Aviseur Légal, le comité recommande de ne pas donner suite à cette réclamation.
2. Réclamations Dame Alys Villeneuve, 129 rue Papineau, Sylvio Hudon, 97 rue Champlain, Madame Adélar Gaudreau, 7 rue St-Etienne:— Ce comité recommande que

le Greffier soit chargé d'aviser les réclamants que la Cité de Hull, de l'opinion de son Aviseur Légal, n'est pas responsable des dommages réclamés.

3. Réclamation J. B. Laroche, 131 rue Wright:— Ce comité recommande que la lettre de M. Laroche en date du 23 février 1937 soit référée à l'Ingénieur de la cité pour faire rapport au conseil à savoir s'il existe un égout sur la rue Leduc, entre les rues Wellington et Wright.

SALAIRES:— Paies Nos. 40-41-42-43 (Janvier et février 1937

Affaires Litigieuses \$7.20

R. Gratton, président	E. Dagenais
G. Bilodeau	J. A. Morin
E. Laramée	F. E. St. Jean
H. Gauthier	A. Beauchamp
Frs. Tremblay	E. Dompierre
J. B. Cadieux	

8. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 10ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Son Honneur le Maire, l'Aviseur Légal de la Cité et le Trésorier de la Cité soient autorisés à effectuer un règlement de la réclamation Versailles-Vidricaire-Boulais Limitée aux meilleures conditions possibles, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que les minutes de l'assemblée du 1er et du 17 février, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que permission soit accordée à la Cie Gatineau Boom, rue Verdun, lot 222, Hull, de faire l'installation d'une pompe et réservoir de 500 gallons de gazoline, suivant leur application en date du 4 décembre 1936, et conformément aux stipulations du règlement No. 309 de la cité de Hull régissant tels établissements.

La dite installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du directeur du département des incendies et de l'ingénieur de la cité.

Adopté.

Monsieur l'échevin Desjardins dissident.

12. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que permission soit accordée à Monsieur Louis Defayette (le vieux chantier), chemin de la Pointe-Gatineau, Hull, de faire l'installation d'un dépôt de gazoline sur le chemin de la Pointe-Gatineau, suivant son application en date du 30 janvier 1937, et conformément aux stipulations du règlement No. 309 de la Cité de Hull régissant tels établissements.

La dite installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du directeur du département des incendies et de l'ingénieur de la cité.

Pour la motion: les échevins Laramée, St-Jean, Gauthier, 3.

Contre la motion: les échevins Tremblay, Baker, Bilodeau, Morin, Cadieux, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, Desjardins et Tessier. 10.

La motion est perdue.

13. Considérant que la régie du commerce des liqueurs dans notre ville est sous les soins de la Commission des Liqueurs de la Province et est inopérente depuis juillet dernier, faute d'organisation.

Considérant que ceci apporte au conseil et à la population des conditions intolérables, des abus dans la vente des liqueurs, l'heure de fermeture et les débits clandestins.

Considérant que cet état de chose fait perdre la bonne réputation de notre cité au point de vue moral.

Considérant que notre sureté municipale ne possède pas les pouvoirs et les moyens pour enrayer ces abus.

Il est proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que permission soit demandée au Procureur Général de transmettre ses pouvoirs à notre département de Police et que les frais d'opération de cette loi soient remboursés à la cité par la province de Québec.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Henri Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Qu'une délégation, composée de Son Honneur le Maire, du proposeur et de Monsieur Jules Laverdure, soit chargée de rencontrer les officiers de la Brading Breweries Limited relativement à l'offre faite par cette compagnie à la cité, pour le terrain à l'angle des rues Hotel-de-Ville et Laurier.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Considérant que la Cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:

Secours directs pour février 1937	\$23,954.23
Allocation pour abri, février 1937	4,141.14

Ce conseil prie le Ministre du Travail à Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 974 chefs de familles avec 4014 dépendants et 65 personnes vivant seules dont les noms apparaissent à la liste accompagnant la présente résolution.

Adopté.

16. Considérant que les citoyens du quartier Val Tétreau (1) dans la cité de Hull ont représenté à ce conseil qu'il serait avantageux que la prison soit construite dans ce quartier.

Il est proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que ce conseil offre au Gouvernement provincial le terrain nécessaire pour la construction de la prison et de ses accessoires, sur cette partie du terrain désignée comme lot 9 du quartier Val Tétreau (1), et ordinairement connu comme "King's Park".

La ville ne s'engage pas à construire l'égoût, ni le service de l'aqueduc pour desservir la prison à cet endroit.

Il est entendu que la présente offre n'est valable qu'en autant que le Gouvernement Provincial l'acceptera et que le dit terrain sera employé pour y ériger la prison.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable John Bourque, ministre des Travaux Publics et à Monsieur Alexandre Taché, député de Hull.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que demande soit faite au Ministre de la Santé de la Province de Québec, que le département de Santé de Hull, soit autorisé à servir d'intermédiaire entre les membres du clergé et le Ministère de Santé de Québec, pour la collection et l'envoi des certificats de décès, des personnes décédées dans la cité de Hull.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Suivant avis de motion donné le 23 février 1937, que le trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports suivants:

Créditer le département de Police (Cause de moralité) d'une somme de \$100.00.

Débiter les appropriations pour imprévus de la même somme.
Adopté.

19. Faisant suite à l'avis de motion présenté à la dernière assemblée de comité en date du 23 février 1937 pour la fourniture des matériaux pour le mois courant.

Il est proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais :

Que l'ingénieur soit autorisé de faire l'achat des matériaux des fournisseurs suivants:— Charron & Ménard \$19.63; A. Champagne \$22.45; Soublière & Lepage \$4.50; Z. Miron \$2.10; Limoges Frères \$23.88; J. C. Bélair \$16.68; McAvity & Cie \$2.40; Papi-neau Service Station \$6.40; Laurentian Stone Co. \$5.00; Kelly & Leduc \$18.17.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Suivant avis de motion donné le 23 février 1937, que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports suivants:—

Créditer le département de Santé pour les frais funéraires, ambulance et remèdes d'une somme de \$500.00.

Débiter les approbations pour imprévus de la même somme.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Suivant avis de motion donné le 23 février 1937, que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports suivants:—

Créditer le département des Affaires Litigieuses (appropriations des dommages) d'une somme de \$2,000.00.

Débiter les appropriations pour imprévus de la même somme.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Dr. J. Isabelle soit autorisé à conduire à l'hôpital Laval, Melle Renaud et Monsieur Pichette et que le Trésorier soit autorisé à payer les dépenses nécessaires.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la délégation de ce conseil se rendant à Québec soit chargée de demander au gouvernement provincial de remettre à la cité de Hull une partie des amendes perçues pour contraventions aux lois du trafic des véhicules, ainsi qu'une proportion des licences d'automobiles.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'aviseur légal soit autorisé de préparer un règlement accordant une commutation de taxes aux Missionnaires Oblats de Marie-Immaculées pour la reconstruction de leur propriété "Bourse du Travail."

Adopté.

25. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'un vote de remerciements soit offert au département des Incendies de la cité d'Ottawa pour l'aide apportée à notre département au cours de l'incendie de l'édifice du magasin Woolworth, rue Principale.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à lancer une proclamation invitant les citoyens de Hull à avancer leurs horloges, cadrans et montres d'une heure à partir de 12.01 A. M. le dimanche

25 avril 1937 et les reculer à l'heure normale à partir de 12.01 dimanche le 26 septembre 1937.

Adopté.

Hull, le 23 février 1937.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$800.00 soit employé pour cause de débits clandestins, les fonds devant être pris sur les imprévus.

(Signé) J. A. MORIN, échevin

Hull, le 23 février 1937.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour cause de moralité, les fonds devant être pris sur les imprévus.

(Signé) J. A. MORIN, échevin

HULL, le 23 février 1937.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$137.66 soit employé pour l'achat de différents matériaux, les fonds devant être pris sur les imprévus.

(Signé) E. DAGENAI, échevin.

HULL, le 23 février 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$500.00 soit employé pour remèdes et frais d'ambulance, les fonds devant être pris sur les imprévus.

(Signé) J. BAKER, échevin.

Hull, le 23 février 1937.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$2,000.00 soit employé pour appropriations des dommages, les fonds devant être pris sur les imprévus.

(Signé) R. GRATTON, échevin

Hull, le 1er mars 1937

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour empêcher de poser ou exposer, faire ou écrire des affiches, peintures, dessins, inscriptions ou mots indécents ou blessants sur les maisons, murs cloturés ou autres biens publics ou privés dans les rues ou places publiques de la cité, ou dans les magasins ou dans tout endroit visible dans telle cité ou place publique.

(Signé) J. A. MORIN, échevin.

HULL, le 1er mars 1937

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement prohibant dans les rues, sur les terrains de jeux et sur les plages environnantes le port d'habits féminins appelés "shorts".

(Signé) J. A. MORIN, échevin.

27. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que ce conseil ajourne au 15 mars courant.

Adopté.



CANADA
Province de Québec
District de Hull

CITE DE HULL

No. 22

SEANCE DU 15 MARS 1937

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir, lundi le 15 mars 1937, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St. Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la résolution portant le numéro 23 de l'assemblée du 1er février 1937 se rapportant au règlement numéro 339 soit abrogée.

2. Que l'intérêt à être payé sur l'emprunt de \$181,500.00 du règlement numéro 339 soit fixé à 4% payable semi-annuellement le 1er novembre et le 1er mai de chaque année.

3. Il est résolu de plus qu'autorisation soit demandée au Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce conformément aux dispositions de l'article 3 du chapitre 111 des Statuts réfundus 1925 tel que modifié par la loi 22 Geo. V: Chap. 54, d'autoriser ce conseil à émettre les obligations prévues au règlement numéro 339 à courte échéance à 20 ans, viz:

EMISSION REGLEMENT No. 339

Date de l'émission:	1er Novembre 1936
Montant:	\$181,500.00
Echéance:	En série de 1 à 20 ans
Intérêts:	4%

Avec le privilège de racheter par anticipation ces obligations pendant les trois dernières années.
Capital échéant: 1er novembre.

Année			
1937	500.00	1947	3,500.00
1938	500.00	1948	4,000.00
1939	500.00	1949	4,000.00
1940	500.00	1950	4,000.00
1941	1,000.00	1951	4,500.00
1942	2,500.00	1952	5,000.00
1943	3,000.00	1953	5,000.00
1944	3,000.00	1954	5,500.00
1945	3,500.00	1955	5,500.00
1946	3,500.00	1956	122,000.00

4. Que la clause suivante soit insérée après la dernière clause du règlement numéro 339.

“Le conseil se réserve le privilège de racheter par anticipation, au pair et les intérêts courus, les obligations prévues par le présent règlement pendant les trois dernières années de l'emprunt c'est-à-dire pendant la dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième année.”

Adopté.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la soumission de Hanson Bros., de Montréal, pour l'achat de \$181,500.00 d'obligations de la cité de Hull, échéant en séries de 1 à 20 ans, 4%, à 96.87 et les intérêts courus à la date de livraison, soit acceptée.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire imprimer les obligations du règlement No. 339 et de payer les honoraires fixés par la loi.

Que le Greffier de la cité soit autorisé de retourner le chèque de \$1,815.00 accompagnant la soumission de l'autre soumissionnaire.

Adopté.

3. Considérant que M. Bernard Clairoux a subi avec succès les examens passés par les candidats à la position vacante dans le bureau de l'Évaluateur de la cité;

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin F. E. St. Jean:

Que monsieur Bernard Clairoux soit engagé assistant dans le Bureau de l'Évaluateur de la cité, en remplacement de M. Ernest Cyr; décédé, au salaire de \$1,000.00 par année, payable de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité. Que le Trésorier de la cité soit autorisé d'ajouter le nom de M. Bernard Clairoux à la liste de paie des employés réguliers.

Proposé en amendement par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Considérant que M. Ernest Dagenais a subi les examens passés par les candidats à la position vacante dans le bureau de l'Évaluateur que M. Ernest Dagenais soit engagé comme assistant dans le bureau de l'Évaluateur à un salaire de \$1,000.00 par année payable de la même manière que pour les autres employés de la cité; que le Trésorier de la cité soit autorisé d'ajouter le nom de M. Dagenais à la liste de paie des employés réguliers de la cité.

Proposé en sous-amendement par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que M. J. E. Bélanger soit engagé comme assistant dans le bureau de l'Évaluateur à un salaire annuel de \$1,000.00 payable de la même manière que pour les autres employés de la cité; que le Trésorier de la cité soit autorisé d'ajouter le nom de M. J. E. Bélanger à la liste de paie des employés réguliers.

Pour le sous amendement:— les échevins Desjardins et Tessier. 2.

Contre:— les échevins Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St. Jean et Gauthier. 12.

Pour l'amendement:— les échevins Tremblay, Baker, Morin, Cadieux, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, Desjardins, Tessier. 9.

Contre:— les échevins Laramée, Bilodeau, Gratton, St. Jean et Gauthier. 5.

L'amendement est remporté, le sous-amendement et la motion principale sont perdus.

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la lettre du notaire Desrosiers concernant l'exemption de taxes de la Wrightville Baptist Church soit référée à l'Avisseur Légal pour rapport au conseil.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que l'Ingénieur soit autorisé de préparer les plans et estimés pour aqueduc et améliorations locales sur les lots 317-318-261-262 du quartier Val Tétreau, tel que requis par la Succession Scott en prévision des développements projetés et mentionnés dans sa lettre au conseil en date du 15 mars courant.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'Avisseur Légal soit autorisé de réclamer la somme de \$1212.50 de la Succession W. W. Hammond pour services rendus par le département des incendies de la cité de Hull et si cette réclamation est légale prendre les procédures nécessaires pour en recouvrer le paiement.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin T. Tessier:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, les échevins R. Gratton et H. Gauthier, de l'Avisseur Légal de la cité, de l'Ingénieur de la cité et du Surintendant du département de Lumière

et Alarme de la cité, soit chargé de rencontrer les officiers de la compagnie du Pacifique Canadien pour en venir à une entente au sujet de l'éclairage du Pont Interprovincial.

Adopté.

8. **Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin R. Gratton:**

Pour faire suite à la résolution reçue de la Chambre de Commerce junior de Hull, inc., ce conseil invite le Recorder de la cité à établir sa résidence dans la cité de Hull.

Adopté.

L'échevin H. Tessier dissident.

9. **Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin G. Bilodeau:**

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à donner au Chef de Police de la cité un montant de \$100.00 à même les fonds du département pour être utilisé pour cause des moeurs sous la surveillance de la commission de Police.

Adopté.

10. **Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St. Jean:**

Que messieurs David Parent et Jean Gagné soient nommés comme ramoneurs de cheminées, sans salaires, pour la ville de Hull avec les recommandations de monsieur le Président du comité de Feu, Lumière et Alarme et le Directeur du service des incendies. Ces nominations sont faites à la condition que l'Avisseur Légal de la cité informe le conseil que ces nominations n'engagent pas la responsabilité de la cité en cas d'accidents.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec
District de Hull

CITE DE HULL

No. 23
SEANCE DU 30 MARS 1937,

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le 30 mars 1937, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St. Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'article 4 de la résolution No. 1 de l'assemblée du 15 mars 1937 se rapportant au règlement No. 339 soit abrogé et remplacé par le suivant:—

Que la clause suivante soit insérée après la dernière clause du règlement No. 339:— "La Cité aura le droit et le privilège de racheter par anticipation en aucun temps après le premier novembre 1953, au pair (100%) et avec les intérêts courus, les obligations échéant durant les années 1954, 1955 et 1956. Au cas de tel rachat la cité de Hull devra faire publier un avis deux fois dans deux journaux, l'un de langue française et l'autre de langue anglaise, dans les cités de Montréal Québec et Hull et le rachat ne pourra prendre effet avant trente jours après la dernière publication du dit avis. Quand le dit rachat aura eu lieu les obligations cesseront de porter intérêt et le capital en sera remboursé aux porteurs ou aux propriétaires enregistrés, sur livraison de leurs obligations et des coupons en cours."

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec } CITE DE HULL
District de Hull }

No. 24

SEANCE DU 5 AVRIL 1937

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 5 avril 1937, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Edmond Laramée, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire.

1. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Avila Labelle; Paul A. Boivin; Requête citoyens du Parc Lamontagne; La Commission des Services Publics de la Province de Québec; La Commission des Chemins de Fer; du Canada; The Laurentian Stone Co; Cléophas Provost; W. F. Hadley; Eugène Auger; Paul Jolicoeur; Albert Charette; Evariste Loyer; Les employés réguliers du Chantier Municipal; Aldoria Couroux; Le régiment de Hull; J. Arthur Charron; Association des courtiers d'assurances; Association des Employés en plomberie; La ligue des Retraitants du Diocèse de Valleyfield; Famous Players Canadian Corporation Ltd La Cie de Téléphone Bell; La Section Canadienne de l'American Water Works Association; J. B. Denis; M. Laplaca, Jos. Tremblay, Nap. Clermont; Eg. Chénier; H. Lalonde; Estate M. S. Wright; Hector Lamarche; Association des Chefs de police et pompiers de la province de Québec; Lionel Cousineau; La Commission Pro Deo; Téléphore Legrand.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corproation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, A. Morin, J .B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	P. D'Aoust & Cie	(Secours Directs)	\$45.00
2	Ottawa Electric Co.	"	3.09
3	Soublière & Lepage	"	2.66
4	Jos. Pilon Ltée	(Hôtel-de-Ville)	2.07
5	Joseph Charbonneau.....	"	11.00
6	A. R. Farley	"	2.25
7	Hull Coal Co.	"	77.70
8	J. Pharand	"	10.25
9	W. D. St-Cyr	"	7.16
10	Soublière & Lepage.....	"	11.45
11	Soublière & Lepage	"	25.56
12	Dompierre Frères	"	.60
13	Kelly & Leduc	"	6.22
14	P. A. Larocque	(Papeterie)	8.70
15	G .E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	21.60
16	E. B. Eddy Co. Ltd.	(Papeterie)	150.06
17	Librairie Trudel	(Papeterie)	7.00
18	Imprimerie Provost	(Papeterie)	8.00
19	J. M. Hill	"	24.00
20	Canadian Charts Supplies	"	13.66
21	Imprimeur du Roi	"	3.65
22	A. A. Laflamme	"	15.12
23	D. Gestetner	"	27.80
24	Imprimeur du Roi Ottawa	"	6.00
25	J. E. Décosse	"	29.44

26 Elliot Adressing Machine	3.75
27 Soublière & Lepage	(Imprévu) 10.00
28 Canadian Pacific Ry	(Egoûts) 10.00
28a Province de Québec (Ass. publique)	9,885.93

SALAIRES: Paies Nos. 44-45-46-47-48 (Mars 1937)

Secours directs	\$648.53
Comité des bâtisses	3.30
Hôtel-de-Ville	9.90

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 24 mars 1937, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire les transports y mentionnés.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte de la Maternité Catholique, de Montréal, au montant de \$38.25 à même les appropriations pour hospitalisation.

Que le rapport de l'Évaluateur de la cité, en date du 27 mars 1937, concernant les changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport de l'Évaluateur de la cité, en date du 30 mars 1937, concernant la nouvelle évaluation de la propriété de M. E. Langlois, 410 chemin d'Aylmer, rôle numéro 155, soit approuvé.

G. Bilodeau, président
H. Tessier

A. Beauchamp
J. A. Morin

HULL, Qué., le 24 mars 1937.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Veillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$416.24 et débiter les départements suivants:—

Du Trésorier	\$65.67
De l'Ingénieur	42.49
Du Greffier	169.98

De la police	58.30
De l'Évaluateur	12.41
Du Feu	10.56
Comité des Secours	36.13
Comité des bâtisses	20.70
	<hr/>
	\$416.24

Bien à vous,
Le Greffier,
H. LEON LEBLANC,

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (30 MARS 1937)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la
cité de Hull.)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle à décembre 1936	50.18
Réclamation additionnelle à janvier 1937	59.19
Réclamation février 1937	23,904.02

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation février 1937	4,141.12
--------------------------------	----------

DETAILS

FEVRIER 1937

Nourriture	\$14,594.88	Chefs.....	974
Chauffage	6,354.89	Dépendants.....	4014
Vêtements.....	2,954.25	Seules	65
Abri	4,141.12		
	<hr/>		<hr/>
	28,045.14		5053

STATISTIQUES

FEVRIER 1937

Nourriture	14,564.00	Chefs	974
Chauffage	6,431.48	Dépendants	4014
Vêtements	2,958.75	Seules	65
Abri	4,141.12		
	<hr/>		<hr/>
	28,095.35		5053

FEVRIER 1936

Nourriture	17,607.78	Chefs	1127
Chauffage	8,440.75	Dépendants	4871
Vêtements	3,426.55	Seules	55
Abri	3,987.70		
	<hr/>		<hr/>
	33,462.78		6053

FEVRIER 1935

Nourriture	16,837.86	Chefs	1067
Chauffage	7,566.83	Dépendants	4649
Vêtements	3,379.00	Seules	50
Abri	3,735.47		
	<hr/>		<hr/>
	31,519.16		5766

Liste des comptes produits par les fournisseurs du Comité de l'Aide aux Nécessiteux de la Cité de Hull, pour les mois suivants

COMPTES PRODUITS EN FEVRIER 1937

PROVISIONS	TOTAL
A. L. Raymond, Décembre 1936	4.25
Laiterie Fleur de Lis, (Janvier 1937)40
Gédéon Monette, (Janvier 1937)	2.00
E. Cusson (Janvier 1937)	3.72
M. Pichard (Décembre 1936)	45.33
J. Monette (Janvier 1937)	2.40
Noé Marengère (Janvier 1937)	2.17
	<hr/>
Total Provisions	60.27

COMBUSTIBLE

Joseph Sarazin (Janvier 1937)	3.25
Arthur Monette (Janvier 1937)	19.50
R. Charbonneau (Janvier 1937)	3.50
	<hr/>
Total Combustible	26.25

VETEMENTS

J. N. Allaire (Décembre 1936).....	.60
J. N. Allaire (Janvier 1937)	1.25
M. Carrière (Janvier 1937)	11.00
	<hr/>
Total Vêtements	12.85
	<hr/>
Grand Total	99.37

Liste des comptes des marchands de Hull qui ont fourni au comité de l'Aide aux Nécessiteux durant le mois de février 1937

PROVISIONS	TOTAL
A. L. Raymond, Epicier	1965.32
Laiterie Fleur de Lis, Laiterie	419.00
Edgar Robitaille, Epicier	63.76
J. A. Lalonde, Epicier	524.25
Dompierre Frères, Boulangers	155.94
François Sauvé, Epicier	7.12
L. A. Charbonneau, Epicier	1,201.80
Dame Valéda St-Arnaud, Epicier	52.09
Ad. Desloges, Epicier	44.96
J. B. Vallières, Epicier	27.74
J. O. Laflèche, Epicier	59.55
J. H. Monette, Epicier	66.20
Lucien Girard, Epicier	73.18
Jos. Lafrance, Boucher	34.46
Adélarde Cousineau, Boucher	137.16
Etienne Talbot, Epicier	55.22
Albert Gratton, Epicier	41.80
A. Chatelain, Epicier	226.81

Clément & Leblanc, Epicier	1,238.00
Louis Lafrance, Boucher	75.18
Donat St-Martin, Epicier	192.08
A. Robillard, Boucher	9.50
Zépher Lafèche, Epicier	196.17
Gédéon Monette, Epicier	1006.40
Laiterie de Hull, Laiterie	617.82
Ed. Gauthier, Epicier	620.84
Albert Lafèche, Epicier	145.95
Lemieux & Dompierre, Epicier	179.09
André Proulx Ltée, Boulanger	472.84
Oscar Lambert, Boucher.....	32.02
Joseph Cusson, Epicier	143.37
J. B. Monfils, Epicier	30.10
Melchior Bélanger, Boucher	17.10
Emile Lemieux, Boucher	57.80
A. D. Labelle, Boucher	12.15
Mastai Piché, Boulanger	60.48
Boulangerie Victoria, Boulanger	167.74
Ephrem Vadeboncoeur, Epicier	82.37
Oscar St-Martin, Boucher	63.56
Cyprien Lesage, Epicier	95.87
M. Romanuk, Epicier	7.57
Albert Labelle, Boucher	22.00
E. Roussel, Epicier	52.21
L. Savard, Epicier	24.38
Edmond Laramée & Cie, Epicier	1511.15
Odinat Lambert, Boucher	21.40
Emile Laurin, Epicier	276.36
H. Plouffe, Epicier	45.04
Joseph Labelle, Boucher	4.81
E. Sarazin, Epicier	24.96
Boulangerie Laurier, Boulanger	128.93
J. Monette, Epicier	81.50
J. R. Robitaille, Epicier	126.76
Alphonse Labelle, Boucher	6.00
Laurier Charbonneau, Epicier	55.86

A. Bigras, Epicier	57.39
Réné Blanchet, Epicier	46.58
Dame Blanche Renaud, Epicier	58.30
Armand Lalonde, Epicier	114.38
A. Labelle, Laval & Victoria, Epicier	9.00
Mazenod Deslauriers, Epicier	39.80
Léon Ricard, Epicier	280.03
Alex. Bernard, Epicier	24.80
Mde L. Lecompte, Epicier	13.80
Edmond Laurin, Boucher	10.40
Cloutier & Fils, Laitiers	4.85
Jos. Charbonneau, Epicier	87.21
Noé Marengère, Boulanger	121.06
Eusèbe Monette, Epicier	345.72
J. E. Gagné, Epicier	15.40
J. O. Blais, Epicier	4.40
J. Laurin, Epicier	13.40
Arthur Monette, Epicier	100.78
Edgar Morin, Epicier	22.81
Mde Latulippe, Epicier	45.09
H. Beauchamp, Epicier	58.40
O. St-Louis, Epicier	15.30
Wilfrid Levis, Epicier	6.26
Arthur Monette, Epicier	38.00

Grand Total	<u>14,594.88</u>
-------------	------------------

COMBUSTIBLE

Louis Lafrance	3.25
G. Désormeaux	516.75
Joseph Sarazin	656.50
Soublière-Lepage Ltée28
Zéphir Miron	1.96
W. Arvisais	692.25
Lucien Arvisais	601.25
Hull Coal Co.	683.00
Arthur Monette	2252.25
Ulric St-Louis	74.75

Elzéar Charron	19.50
R. Charbonneau	39.00
Gatineau Power Co.	8.15
Aldège Vadeboncoeur	747.50
Melle Georgiana Sicard	58.50
	<hr/>
Total Combustible *	6,354.89

VETEMENTS

J. N. Allaire, cordonnier	2.30
J. Théo. Demers, Cordonnier75
Emile Groulx, Cordonnier	5.00
Amélia Charest, Marchandises Sèches	255.91
Emmanuel Binet, Chaussures	3.00
Chas. J. Taschereau, Marchandises sèches	153.90
Dame F. X. Laurin, Marchandises Sèches	263.13
E. Ducharme & Fils, Chaussures	336.66
Josaphat Pharand, Marchandises Sèches	1078.95
Philiat Leroux, Chaussures	88.20
Dame George Royer, Marchandises Sèches	467.38
Sam Laham, Marchandises Sèches	2.00
M. Kareem, Marchandises Sèches	36.29
M. Carrière, Marchandises Sèches	8.00
Couture Frères, Cordonniers	5.35
Yvon Brault, Marchandises Sèches	111.36
Wilfrid Coulombe, Marchandises Sèches	77.25
Ernest Groulx, Cordonnier	3.60
Madame Durand, Marchandises Sèches	36.92
J. Oscar Goulet, Cordonnier	4.90
Mde L. Chalut, Marchandises Sèches	13.40
	<hr/>
Total Vêtements	2,954.25

RAPPORT MENSUEL DE L'ÉVALUATION

Hull, 27 mars 1937

Rapport No. 3

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations aux rôles d'évaluation pour le mois de mars 1937. Pour rôles d'évaluation 1936-1937 et 1937-1938.

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

905 Substituer Edgar Pouliot à Edgar Méthot, 12 Gouin, rôle 1936-1937.

1383 Substituer Léo Beaulne à Vve Alphonse Beaulne, 5 rue Booth.

254a Substituer Gatineau Power Co. à Gatineau Transmission Co. pour 1937-1938 seulement.

1286-1287 Substituer Vve Joseph Jean à Cité de Hull, 68 rue Booth.

102-103 Substituer Nazaire Leduc à Cité de Hull, 232 Chemin d'Aylmer.

337 Substituer Josaphat Pharand à Laroche Roméo, 20 Marri-court.

QUARTIER 1a (WRIGHTVILLE)

2075-2077 Substituer Dieudonné Levesque à Cité de Hull.

3005 Retrancher St-Amour Solomon laissant seul Josaphat Pharand, propriétaire rue Nicolet pour 1937-1938.

Substituer rôle 3423½ à rôle 3410½.

4336 Substituer Capital Trust Corporation Ltd. à Cité de Hull, 55 rue Fortier.

3646 Substituer G. E. Gauvin à G. E. Gansen, rue Montpetit.

2847-2848 Substituer Lionel; Lomer et Germaine Lafond ainsi que Gracia Lafond Farley ux Farley A. R. à Succession Gédéon Lafond.

3912 Substituer Adélarde Poitras à Cité de Hull, 8 rue Raymond.

3858 Substituer Phil. Paiement à Cité de Hull, 135 rue Lois.

3922 Substituer Vve Georges Laramée à Dame Geo. Laramée, 21 rue Tracy.

2124 Substituer Marcel Charbonneau à John Hardiaty, 264 rue Montcalm.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5104a Retrancher cette entrée devant être inscrite à 5104.

5104 Substituer Victor Thibault à Evangéline Charron et N. du 126 et \$525.00 pour le terrain au lieu de \$263.00 et \$2600.00 au lieu de \$1300.00 pour bâtisses formant un total de \$3125 d'évaluation et 133-135 St-Rédempteur au lieu de 133 seul inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service. Améliorations locales 64 pieds de frontage rue St-Rédempteur et 66 rue Iberville.

5505 Substituer Mrs. René McNicoll (adresse 221 rue Guigues, Ottawa) à Cité de Hull.

5346 Substituer J. B. Pharand à Cité de Hull, 15 rue Bagot.

5476-5478 Substituer Fleurette Dupuis à Gabriel Dupuis.

5167 Substituer Madame Marie Reine Girouard à Dame Narcisse Lelievre, 61 rue Carillon.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6287 Substituer Josaphat Pharand à Cité de Hull, 47c rue St-Jacques.

6112 Substituer Fred. C. McLean à Eugène Ménard, 135 rue Wright.

6120 Substituer Dame Olivine Charron à Henri Simard comme occupant.

QUARTIER No. 3a (Frontenac)

7640 Substituer Commission District Fédéral à Cité de Hull.

7444 Substituer Sabourin Hubert à Sabourin Hébert, 27 rue Guertin pour 1937-1938 seulement.

7060 Substituer Vve Marguerite Blondin à Cité de Hull, 87 rue St-Hyacinthe.

7808 Retrancher le nom de Dame Louis Vézina laissant J. B. Pharand seul propriétaire.

7809 Retrancher le nom de Gervais Arthur laissant J. B. Pharand seul propriétaire.

7811 Retrancher le nom de Proulx Joachin laissant J. B. Pharand seul propriétaire.

7819 Substituer Aldéi Cousineau à Aldéa Cousineau, 136-146 St-Laurent pour 1937-1938.

7149 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 3 services à partir du 1er mai 1936 à 69 rue St-Henri.

7365 Substituer Madame Vve Yvonne Beaudoin à Manchester D. et René Dinelle, 48 rue Falardeau.

7692 Substituer Osias Cousineau à Cité de Hull, 96 rue Garneau.

6954 Substituer Henri Landriault, 123 rue Leduc à Landriault Willie et Henri, 123-125 rue Leduc avec évaluation du terrain \$400.00 et bâtisse \$238.00 formant total de \$638.00 et inscrire un service d'eau au lieu de 2 services.

Améliorations locales 16 pieds $\frac{1}{2}$ de frontage.

6954a Inscrire Willie Landriault, 125 rue Leduc avec évaluation terrain \$400.00 et bâtisse \$237.00 formant total de \$637.00 et inscrire un service d'eau, améliorations locales 16 pieds $\frac{1}{2}$ de frontage.

6868 Substituer La Compagnie d'immeuble Clerco Ltée (ad. 140 Wellington, Ottawa à Dupuis et Fils et Hull Match.

6911 Substituer Madame Jos. Moynour adresse 406 rue Daly, Ottawa, Ont.) à Jeanne Vincent, 132 rue Dupont.

6866 Substituer La Compagnie d'immeuble Clerco Ltée (ad. 140 Wellington, Ottawa) à H. Dupuis et Fils et Standard Container Co. Ltd.

7316 La maison à 8 rue Brébeuf ayant été démolie le 1er octobre 1936. \$100.00 seront retranchées laissant seul \$300.00 pour le terrain.

6867-6867A Substituer La Compagnie d'immeuble Clerco Ltée à H. Dupuis et Fils Ltée.

7310 Substituer Charron Elzéar à Cité de Hull, 24 rue Brébeuf.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8113-8114 Substituer Lionel, Lomer et Germaine Lafond ainsi que Gracia Lafond Farley ux A. R. Farley à Succession Gédéon Lafond.

8330 Substituer Isidore Michaud (adresse 39 Blvd. St-Joseph) à Madame Vve Georges Gagnon, 119-121 rue Maisonneuve.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9738-9633-9634- 10011-9628a- 9627b-9627a- 9627-9312- 9471-9482-9475b-9307-9475-9476-9630 -9630a -9475c-9627c9236a -9630b-9629-9476a-9475-9307a- 9308-9474c- 9476b-9629a-9631-9631a-9629-9477-9474b-9308a-9309-9474a-9477a-9628b-10024-10023. Substituer La Compagnie d'Immeuble Clerco Ltée (adresse 140 rue Wellington, Ottawa) à H. Dupuis et Fils Ltée.

9128-9129 Substituer Ricard Raphael à Cité de Hull, rue Kent.

9296 Substituer J. B. Pharand à Albert Amyot pour 201 rue Maisonneuve.

9519 Retrancher le nom de Fred. Watters laissant seul J. B. Pharand, propriétaire.

9419 Inscrire Wilfrid Hamelin comme occupant à 267 rue Champlain pour 1937-1938.

9252 Substituer Josaphat Pharand à Cité de Hull, 287 rue Maisonneuve.

9389 Retrancher le nom de Ubald Gratton.

9259 Inscrire terrain vacant à \$525.00 au lieu de \$625.00.

9259a Inscrire Napoléon Pilon, cadastre 217-Pt. D. 16 avec évaluation pour terrain vacant \$100.00.

9260 Substituer Napoléon Pilon à Isaie Giroux.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evalueur

Monsieur le Maire,

HULL, 30 mars 1937

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Les pompes et réservoirs à gasoline ainsi qu'une partie de la bâtisse ayant été enlevé et démolie, l'évaluation inscrite au numéro

du rôle 155, numéro civique 410 Chemin d'Aylmer et étant la propriété de E. D. Langlois, sera modifié de la manière suivante à compter du 1er mai 1937.

Terrain.....	\$300.00
Bâtisses	200.00
	<hr/>
Total	\$500.00

Au lieu de \$300.00 pour terrain et \$1,850.00 pour pompes et bâtisses, soit une diminution de \$1,650.00.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le 11^{ème} rapport du comité des Finances qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11^{ème} RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation Madame Joseph Joannette, 270 rue St-Redempteur:— Que le Greffier de la cité soit chargé d'informer Madame Joannette que ce conseil a répondu à son procureur Me Léon Couture lui faisant connaître sa décision.

2. Lettre de M. J. B. Laroche, 131 rue Wright:— Que le dossier de cette affaire soit référé au Dr. Isabelle avec prière de faire rapport à l'Aviseur Légal de la cité et que ce dernier soit prié d'aviser le conseil relativement à ces menaces de procédures légales de la part du plaignant.

3. Wrightville Baptist Church:— Que le Greffier soit chargé d'écrire au notaire Henri Desrosiers lui demandant de bien vouloir produire à ce conseil un certificat assermenté attestant que cet immeuble a été employé pour le culte de la religion baptiste; que l'Évaluateur de la cité soit aussi prié de faire rapport au conseil à ce sujet.

4. Réclamation Hermas Lécuyer, Pointe-Gatineau:— Que cette réclamation soit référée à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil quant à la responsabilité de la cité dans cette affaire.

5. Réclamation Emile Chartrand, 6 rue Salaberry: Que cette réclamation soit référée à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil.

6. Réclamation M. et Mme Moise Jeanvenne, Wakefield, P.Q. —Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de faire rapport au sujet de cette réclamation et que la réclamation et le rapport de l'Ingénieur de la cité soient référés à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil.

7. Réclamation Georges Normandin, 29 rue Garneau, Hull: —Que le Greffier de la cité soit autorisé d'écrire au réclamant pour l'informer que la cité, de l'opinion de son Aviseur Légal, n'a aucune responsabilité dans cette affaire.

8. Réclamation Aimé Guertin, 1 rue Montcalm, Hull: Que l'Aviseur Légal de la cité soit prié de préparer une convention suivant les termes du rapport du comité des affaires litigieuses en date du 30 novembre 1936 et que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de procéder aux travaux mentionnés dans le dit rapport dès que la convention aura été signée par les parties intéressées.

R. Gratton, président

F. E. St. Jean

G. Bilodeau

Frs. Tremblay

H. Gauthier

A. Beauchamp

E. Dompierre

J. A. Morin

H. Tessier

E. Dagenais

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 11ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

29	Kelly & Leduc	\$32.82
30	Dépt. des Incendies	31.00
31	A. Champagne	29.30
32	Boucher Frères	8.74
33	St-Louis Machine Shop	4.85
34	J. C. Bélair	27.99
35	Laurentian Stone Co. Ltd.	99.01
36	Pharmacie Union	2.90
37	Zépher Miron	12.59
38	Hull Coal Co.	20.80
39	People's Gas Supply	4.00
40	A. Gougeon	5.35
41	Poste de Gas. Papineau	6.84
42	J. A. Boucher	3.15
43	Red Line Ltd.90
44	R. Lepage	5.00
45	Dr. H. Pilon	4.00
46	S. Monette	10.00
47	W. Villeneuve	235.20

48	J. A. Frazer	7.25
49	Dr. L. W. Genest	2.00
50	Pharmacie Nationale65
51	Ottawa Electric Co.	4.20
52	Gatineau Power Co.	240.30
53	Bureau Provincial du Revenu	53.40
54	Succ. E. R. Bisson	15.00
55	M. Galipeau	68.25
56	R. O. Morris	1.05
57	McMullen Supplies Ltd.	2.24
58	J. R. Caron60
59	Reliable Repair Shop	7.00
60	Danis le Déménageur	1.05

SALAIRE: Paies Nos. 44-45-46-47-48 (Mars 1937)

Réparations de services	\$284.14
Bornes Fontaines	739.44
Tuyaux Principaux	97.35
Dégelage	175.90
Chateau d'eau	1.80
Règlement No. 339	196.75

Que l'Ingénieur de la cité soit délégué à la convention annuelle des ingénieurs de la section canadienne de "l'American Water Works Association" qui sera tenue à Montréal les 14, 15 et 16 avril prochain; que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer la somme de \$25.00 pour les frais de cette convention à même le règlement No. 339 de l'Aqueduc.

Frs. Tremblay, président	E. Dagenais
J. Baker	G. Bilodeau
H. Gauthier	E. Dompierre
A. Beauchamp	H. Tessier
J. A. Morin	R. Gratton
F. E. St. Jean	

4. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que le 11ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DES RUES et AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

61	Wright Brothers Supply Ltd.	\$56.75
62	Soublière & Lepage	11.15
63	Crabtree	8.47
64	Dussault & Courville	239.05
65	Jos. Pilon Ltée	33.08

SALAIRE: Paies Nos. 44-45-46-47-48 (mars 1937)

Neige	\$781.48
Rues	4.65
Egoûts	370.27
Rues Pavées	45.60
Compensation	196.49

E. Dompierre	H. Tessier
F. E. St. Jean	R. Gratton
A. Beauchamp	J. Baker
H. Gauthier	Frs. Tremblay

5. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le 11ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin

Joseph Baker, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St. Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

66	Romuald Picard	(Santé)	\$251.19
67	Pharmacie Nationale.....	(Wright.)	38.90
68	Pharmacie Nationale	"	23.40
69	Pharmacie Lafond	"	33.40
70	E. A. Beaudoin	"	18.00
71	Pharmacie Nationale	"	32.25
72	Pharmacie Nationale	"	39.40
73	Pharmacie Nationale	"	26.85
74	A. R. Farley	"	32.65
75	Edgar Beauchamp	"	6.00
76	Pharmacie Union	"	93.40
77	M. Emond	"	26.00
78	Gauthier & Cie Ltée	"	25.00
79	Pharmacie Union	"	39.20
80	Hôpital Général d'Ottawa (Hospitalisation)		14.00
81	Strathcona Hospital	"	8.00
82	Nichols Chemical Co. Ltd.	"	1188.80

Note de crédit

748.80

J. Baker, président	A. Beauchamp
H. Gauthier	R. Gratton
Frs. Tremblay	H. Tessier
E. Dagenais	J. A. Morin
E. Dompierre	F. E. St. Jean

6. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 11ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

83	F. Laroche	\$0.40
84	Abraham Gagnon	1.00
85	A. P. A. Juneau	40.00
86	R. O. Morris	25.03
87	Poste de Service St-Denis	25.00
88	Pritchard-Andrews Co.75
89	Imperial Radiator Co.	9.60
90	Garage J. Baillet	9.44
91	Dr. J. L. Pichette	2.00
92	St-Louis Machine Shop	3.75
93	B. J. Déry	10.10
94	Grant-Holden-Graham	4.32
95	Kelly & Leduc	8.95
96	J. T. Purcell	5.64
97	Poste de service Rochon	16.80
98	Caisse Police	113.33
99	Département des Incendies	66.11

SALAIRES Paies Nos. 44-45-46-47-48 (Mars 1937)

Police	\$1.20
--------------	--------

Que le Greffier de la cité soit chargé de demander des soumissions chez les marchands locaux pour la confection de 28 uniformes pour les hommes du département de Police; que le chef de police soit chargé de fournir au Greffier les spécifications nécessaires à la préparation de la demande de soumission.

Que le chef de Police soit autorisé de faire l'achat d'un cabinet d'acier au coût de \$39.50 pour conserver les billets, taxes d'amusements et autres documents.

J. A. Morin, président
Frs. Tremblay
H. Tessier
A. Desjardins
R. Gratton
H. Gauthier

A. Beauchamp
J. Baker
E. Dompierre
E. Dagenais
F. E. St. Jean

7. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 11ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodéau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

100	Dr. Geo. H. Bergeron	\$2.00
101	Charron & Ménard	8.58
102	Danis le Déménageur	227.64
103	Dominion Rubber Co. Ltd.	11.70
104	E. Groulx	3.90
105	S. G. Holden Ltd.	38.88
106	Hôpital Sacré-Coeur	65.40
107	Kelly & Leduc	1.00
108	F. Laroche	1.50

109	Poste de Gas, Papineau	43.66
110	R. O. Morris20
111	Ottawa Motor Sales	1.42
112	Dr. Henri Pilon	10.00
113	Dr. J. L. Pichette	16.00
114	J. Hector Poitras	15.00
115	Poste de S. St-Denis	1.50
116	J. E. Séguin	1.37
117	St-Louis Machine Shop	1.25
118	Taxi Henri	1.00
119	Welch & Johnston	9.69
120	Pharmacie Union	10.25

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

121	Campbell Motors18
122	Kelly & Leduc	4.25
123	E. Groulx40
124	Can. General Electric	6.00
125	Charron & Ménard	2.57
126	Bureau de l'Ingénieur	7.20
127	Gatineau Power Co.	17.43
128	Département des Incendies	8.80

SALAIRES: Paies Nos. 44-45-46-47-48 (Mars 1937)

Département des Incendies	\$7.35
Département Lumière et Alarme	7.20

Que le surintendant du département de Lumière et Alarme soit autorisé de faire l'achat de trois poteaux sur la rue Montcalm, propriété de la compagnie Bell Téléphone, au coût de \$5.00. Qu'il soit aussi autorisé de payer la licence pour l'auto de son département et le permis de l'employé M. Archambault.

Que le Directeur du Service des incendies soit autorisé de payer la licence de l'automobile à son usage et les permis pour 19 chauffeurs de son département.

H. Gauthier, président
 E. Dompierre
 A. Beauchamp
 A. Desjardins
 H. Tessier

J. A. Morin
 F. E. St. Jean
 Frs. Tremblay
 E. Dagenais
 R. Gratton

8. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 11ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Greffier soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec la permission d'escompter un billet de \$260,000.00 pour un mois du 1er mai 1937, suivant le rapport du Trésorier;

Que Son Honneur le Maire, le Président des Finances et le Trésorier soient autorisés à s'entendre avec la banque afin d'obtenir cet escompte.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à un mois du 1er mai 1937 pour le montant de \$260,000.00.

Qu'à échéance, ce billet devra être payé moins un montant de \$36,500.00 et le renouvellement pour ce montant de \$36,500.00 pourra se faire jusqu'au 1er octobre 1937 pour être alors inclus dans le montant requis pour payer les débentures avec fonds d'amortissement échéant à cette date.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à s'entendre avec le Président de la Commission Municipale, Monsieur L. E. Potvin, afin qu'il se rende à Hull pour signer les débentures autorisées suivant la loi et que le Trésorier soit autorisé à payer les honoraires statutaires et autres dépenses concernant cette demande.

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

District de Hull

CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 5ième jour d'avril 1937, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:—

Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Edmond Laramée, au fauteuil et les échevins Frs. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 340

Pour régler les affiches, peintures et inscriptions dans les limites de la Cité ainsi que le port de certains habits dans la cité.

ATTENDU que ce conseil juge à propos et opportun d'adopter un règlement aux fins de régler les annonces, affiches et inscriptions dans la cité, ainsi que pour prohiber le port de certains habits dans la cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une session antérieure de ce conseil qu'un règlement à cet effet serait proposé;

IL EST EN CONSEQUENCE ordonné et statué par le présent règlement, comme suit:

Aucune affiche, peinture, dessin, inscription ne devra être posé ou exposé sur les maisons, murs, clôtures ou autres biens publics de la Cité ou dans les magasins, ou dans tout autre endroit visible ou place publique dans la Cité, à moins que telle affiche, dessin ou inscription n'ait été préalablement soumis et n'ait reçu l'approbation de ce conseil représenté, aux fins des présentes, par le Comité de Police ou son chef de police, auquel le Conseil donne et confère par les présentes le pouvoir de donner ou de refuser la dite approbation;

Aucune personne "du sexe féminin" ne devra circuler, se promener, paraître ou se montrer sur les rues, places publiques sur les terrains de jeux et sur les plages situées dans les limites de la Cité vêtue de pantalons courts communément appelés "shorts";

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas \$10.00 pour une première offense; de pas moins de \$10.00 et pas plus de \$25.00 pour une seconde offense; de \$25.00 pour une troisième ou subséquentes offenses; avec dans chaque cas, le paiement des frais et à défaut du paiement de la dite amende et des dits frais d'un emprisonnement pour une première offense pour une période n'excédant pas huit jours; pour une seconde offense, pour une période d'au moins huit jours, mais n'excédant pas quinze jours et pour une troisième ou subséquentes offenses d'un emprisonnement d'au moins quinze jours et n'excédant pas un mois;

Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi;

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC,

EDMOND LARAMEE,

Greffier

Pro-Maire.

11. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le règlement No. 340 pour régler les affiches, peintures et inscriptions dans les limites de la cité, ainsi que le port de certains habits dans la cité, soit approuvé. Que le Greffier soit autorisé de donner les avis publics exigés par la loi et d'en faire tenir une copie au département des affaires municipales de Québec. Que le Trésorier soit autorisé de payer les honoraires requis par la loi.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que les rapports du comité de l'aide aux nécessiteux re: M. Félix Vanasse; A. Fortin, Madame A. Jacques; Melle Laura Lafontaine concernant leurs loyers, soient adoptés et que le Trésorier soit chargé de faire les changements nécessaires dans ses livres s'il y a lieu.

Adopté.

13. ATTENDU que par le règlement No. 337 de la cité de Hull, concernant le ramonage des cheminées, le Conseil a le pouvoir, sur les recommandations du Comité de Feu, Lumière, de nommer les personnes qui doivent être ramoneurs de cheminées dans la cité;

ATTENDU qu'un rapport a été fait par le Comité à ce sujet;

Il est proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

QUE Messieurs David Parent et Jean Gagné soient autorisés à faire le ramonage des cheminées, suivant les dispositions du règlement précité;

Les dits David Parent et Jean Gagné devront remplir toutes et chacune des obligations mentionnées dans le dit règlement, et devront travailler sous la direction du Directeur des Services Incendies;

La Cité ne sera nullement responsable des actes des dits David Parent et Jean Gagné, des personnes qu'ils sont sous leur garde ou des choses dont ils ont le contrôle, et ils devront, pour garantir tous dommages ou indemnités qu'ils pourront causer dans l'exécution de leurs fonctions comme ramoneurs, obtenir une police d'assurance de garantie au montant de \$200.00 dans une compagnie approuvée par le conseil, et déposer cette police entre les mains du Greffier, avant d'entrer en fonction;

La présente autorisation d'agir comme ramoneurs est valable pour un an, à partir du premier mai 1937, et les dits ramoneurs ne pourront, en aucun temps, être considérés comme employés de la ville.

Adopté.

14. CONSIDERANT que des contribuables du parc Lamontagne ont présenté une pétition demandant l'appui du conseil en vue d'obtenir la distribution de la malle à domicile;

CONSIDERANT que le Parc Lamontagne est la seule partie de la cité de Hull, où il n'y a pas de livraison à domicile,

Il est proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin H. Tessier:

QUE ce conseil prie l'honorable Ministre des Postes de bien vouloir considérer la demande des contribuables du parc Lamontagne et de faire la distribution de la malle à domicile dans cette partie de la ville.

Adopté.

15. Considérant que l'Honorable Secrétaire d'Etat a fait informé ce conseil de l'intention du Gouvernement Canadien de laisser les municipalités du Dominion libres de choisir la célébration appropriée pour le jour du couronnement de sa Majesté le Roi George VI,

Il est proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à lancer une proclamation déclarant le 12 mai 1937, jour du couronnement de sa Majesté le Roi George VI, jour de fête civique devant être observée par tous les citoyens de la cité de Hull.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les minutes de l'assemblée du 1er et du 15 mars 1937, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:—

Secours Directs pour mars 1937	\$31,533.22
Allocation pour abri, mars 1937	3,952.80

Ce conseil prie le Ministre du Travail à Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 960 chefs de familles avec 3,981 dépendants et 63 personnes vivant seules dont les noms apparaissent à la liste accompagnant la présente résolution.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Considérant que certaines personnes ont présenté une pétition manifestant le désir de se former en club de récréation et d'instruction sous le nom "d'Association Lafrance", avec bureau d'affaires dans la cité de Hull, ce conseil accorde son assentiment et son autorisation tel que prévu par le chapitre 257 des S.R.Q. 1925.

Adopté.

Messieurs les échevins Baker et Morin, dissidents.

19. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le Trésorier soit autorisé de créditer l'appropriation "Dommages" pour \$1,200.00 et débiter le règlement No. 339 pavages pour ce même montant tel qu'il appert dans le rapport de l'Ingénieur en date du 23 mars dernier.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que l'Ingénieur soit autorisé de faire les réparations diverses aux compteurs à l'eau tel que mentionné dans son rapport en date du 30 mars courant et qu'un montant de \$500.00 pris à même les estimés du règlement No. 339 services neufs soit approprié pour ces réparations.

Adopté.

HULL, Qué., Mars le 23, 1937.

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:—

Je vous demanderais de bien vouloir autoriser le Trésorier à faire les transports suivants pour marchandise prise au magasin du 15 décembre 1936, au 15 mars 1937.

Créditer Magasin Stock \$713.30

Débiter: Réparations de Services	43.31
Bornes Fontaines	34.74
Neige	7.38
Egouts	15.47
Département Police	.66
Comité des Bâtisses	.09
Hôtel-de-Ville et Parcs	.67
Tuyaux Principaux	9.36
Règlement 339 Services Neufs	440.47
Règlement 339 Chemin Montagne	132.95
Règlement 339 Dumas	11.52
Comité des Recréations	2.34
Dégelage	.06
Imprévus Corporation	.29
Dommages	13.91
Chantier Municipal	.08
	<hr/>
	713.30

Bien à vous,

THEO. LANCTOT, I.C.

Ingénieur de la Cité

21. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que le Trésorier soit autorisé de créditer magasin stock pour \$713.30 et débiter les différentes appropriations de l'aqueduc et

de la corporation pour ces montants tel qu'il appert dans le rapport annexé de l'ingénieur en date du 23 mars courant.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la réclamation faite par Mtre Paul A. Boivin au nom de Madame Renaud, soit référée au comité d'administration de la Police pour rapport à être soumis à l'Avisseur Légal pour son opinion tant qu'à la responsabilité de la cité de faire suite à cette réclamation.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la réclamation de Monsieur Avila Labelle soit référée à l'Ingénieur pour rapport à être soumis à l'Avisseur Légal pour rapport tant qu'à la responsabilité de la cité.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que ce conseil accepte l'offre de la Famous Players Canadian Corporation Ltd. qui offre gratuitement un film intitulé "Hull Industriel".

Que des remerciements soient adressés à la compagnie pour son offre aimable.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que permission soit accordée à Monsieur Elisée Petit, 294 rue Maisonneuve, Hull, de faire l'installation d'un dépôt de gazoline au numéro 294 rue Maisonneuve suivant son application en date du 26 janvier 1937, et conformément aux stipulations du règlement No. 309 de la cité de Hull régissant tels établissements.

La dite installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du directeur du département des incendies et de l'Ingénieur de la cité.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que permission soit accordée à Monsieur Louis Defayette, chemin de la Pointe-Gatineau, Hull de faire l'installation d'un dépôt de gazoline au "Vieux Chantier" Chemin de la Pointe Gatineau, suivant son application aux stipulations du règlement No. 309 de la cité de Hull régissant tels établissements.

La dite installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du directeur du département des incendies et de l'ingénieur de la cité.

De plus le dit Defayette s'engagera à clôturer son emplacement pour plus de sécurité et à l'illuminer.

Pour la motion: les échevins: Tremblay, Baker, Bilodeau, Cadieux, Gratton, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier. Tessier 10.

Contre la motion: les échevins Morin, et Desjardins 2

Monsieur l'échevin E. Dompierre s'abstient de voter.

27. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le Greffier soit autorisé de renouveler la police d'assurance "Flotte-automobile" avec Aimé Guertin & Cie représentant de la Compagnie "Toronto General Insurance" au montant de \$704.48.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que la lettre de Monsieur C. Provost soit référée au comité de Police pour rapport au conseil.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que permission soit accordée à Monsieur Emile Bond, directeur du département des incendies de faire partie de la National Fire Protection Association et que le Trésorier soit autorisé de payer la somme de \$10.00 à cette association comme cotisation.

Adopté.

Hull, 30 mars 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$10.00 soit employé afin que le chef Emile Bond fasse partie de la National Protection Association, les fonds devant être pris sur les estimés du département du Feu.

(Signé) H. GAUTHIER, échevin.

30. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que ce conseil ajourne au 9 courant.

Adopté.



CANADA
Province de Québec
District de Hull

CITE DE HULL

No. 25

SEANCE DU 9 AVRIL 1937

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, vendredi le 9 avril 1937, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette au fauteuil, et les échevins Frs. Tremblay, J. Baker, Ed. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que Monsieur Léopold Dorris, 138 Boulevard Saint-Joseph et Monsieur Roméo Chouinard, soient reconnus comme citoyens de Hull.

Adopté.

Monsieur l'échevin Gauthier laisse son siège.

2. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la soumission de la maison Paquin Motors de Hull au prix de \$2,465.00 pour un camion "Fargo" 3½ tonnes "Heavy Duty", soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la soumission de M. A. N. Sincennes pour un camion marque "Federal" 'au prix de \$2,765.00 soit acceptée aux conditions mentionnées dans la dite soumission.

Proposé en sous-amendement par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que la soumission de Laval Motor Sales au prix de \$3,110.00 pour un camion "Diamond T" 175 pcs d'empattements, 4 tonnes, soit acceptée.

Pour le sous-amendement: les échevins Desjardins, Dagenais, Dompierre, Gratton, Morin. 5.

Contre le sous-amendement: les échevins Tremblay, Baker, St-Jean, Cadieux, Bilodeau, Tessier, Laramée. 7.

Pour l'amendement les échevins Baker, St-Jean, Morin, Laramée. 4.

Contre l'amendement: les échevins Desjardins, Tremblay, Cadieux, Dagenais, Dompierre, Gratton, Bilodeau, Tessier. 8.

Le sous-amendement et l'amendement étant perdus, Son Honneur le Maire déclare la motion principale remportée.

L'échevin H. Gauthier reprend son siège.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Greffier de la cité soit autorisé d'écrire à la compagnie des Tramways d'Ottawa de bien vouloir tenir sa salle d'attente dans la cité, ouverte toute la journée le dimanche.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'offre de Monsieur J. Arthur Charron (7346) soit référée au comité des bâtisses pour rapport au conseil.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que les lettres du notaire Desrosiers concernant la propriété de Monsieur Nap. St-Martin (7321) ; Laurent Chateaubert (7324) ; 232 Chemin d'Aylmer et 271-271½ rue Maisonneuve (7336), soient référées à l'Évaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Greffier soit autorisé d'informer l'aviseur légal que ce conseil est d'opinion d'accorder une commutation de taxes pour une période de 10 ans à compter du 1er mai 1937 au Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée de Notre-Dame de Grâces de Hull pour leur propriété connue comme "La Bourse du Travail" rue Langevin.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que l'Ingénieur soit chargé de préparer des estimés pour la construction du service d'aqueduc demandé par la compagnie Laurentian Stone et fasse rapport au conseil.

Adopté.

Hull, le 9 avril 1937.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 336 dit de construction conformément aux suggestions contenues dans le rapport du comité en date du 17 février 1937.

(Signé FRS. TREMBLAY, échevin.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 26

SEANCE DU 3 MAI 1937

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 3 mai 1937, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, E. Laramée, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Cie Ottawa Electric Railway; Joseph Courville; Les Commissaires d'Ecoles de Hull; La Chambre de Commerce de Hull; Stanislas Lajambe; Union des Employés du département de Feu et Alarme; La Chambre de Commerce Junior de Hull; Le Bureau de contrôle de la cité d'Ottawa; L'Illustration; Le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec; La Municipalité de Maniwaki; Ste-Marie & Ste-Marie; Le notaire H. Desrosiers; Limoges frères.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A.

Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

1	Nichols Chemical Co. Ltd. (Chlorination)	\$1188.80
	Note de crédit	805.87
2	Wallace & Tierman Ltd.	53.44
3	Hôpital Général d'Ottawa (Hospitalisation)	124.00
4	Hôpital Général d'Ottawa	12.00
5	Laurentian Stone Co. Ltd. (Santé)	5.70
6	Pharmacie Wrightville-Union	39.20
7	A. Beauchamp	9.00
8	M. Emond	17.00
9	Pharmacie Union	67.10

SALAIRES: Paies Nos. 49-50-51-52 (avril 1937)

Parcs \$1.20

J. Baker, président	F. E. St. Jean
E. Laramée	G. Bilodeau
J. A. Morin	A. Beauchamp
A. Desjardins	R. Gratton
E. Dompierre	H. Gauthier
H. Tessier	Frs. Tremblay
J. B. Cadieux	

2. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 12ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ème RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A.

Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier,

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

10	J. E. Séguin	\$4.10
11	Poste de Service Rochon	26.85
12	A. Workman Co. Ltd.	4.50
13	Welch & Johnston	12.86
14	A. L. Raymond	1.29
15	J. Pharand	1.95
16	Ottawa Motor Sales Ltd.	3.32
17	R. O. Morris44
18	Lea & Hawley	21.04
19	LaFrance Fire Engine	2.94
20	Kelly & Leduc	4.35
21	Keyes Supply Co. Ltd.	4.56
22	J. M. Hill	4.75
23	S. S. Holden Ltd.	9.72
24	Danis le Déménageur	144.06
25	Charron & Ménard	6.92

DEPARTEMENT LUMIERE & ALARME

26	Northern Electric	23.55
27	Département des Incendies	12.65
28	Marchand Electrical Co. Ltd.	10.82
29	Campbell Motors17

Que le chef du département des incendies soit autorisé de faire les achats suivants:— trois (3) drapeaux de neuf pieds de long à \$4.75 chacun; une caisse de "Old Dutch au prix de \$3.95, le tout suivant sa demande en date du 17 avril 19337.

H. Gauthier, président	F. E. St. Jean
A. Desjardins	J. Baker
J. A. Morin	E. Dompierre
J. B. Cadieux	G. Bilodeau
R. Gratton	E. Laramée
A. Beauchamp	H. Tessier

3. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 12ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ème RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

30	Maryland Casualty Co.	\$144.06
31	Nap. Tremblay	11.41
32	Keyes Supply Co. Ltd.	8.49
33	General Supply Co.80
34	Canadian Pacific Ry	141.55
35	C. A. Crabtree	1.46
36	Welch & Johnston	3.50

SALAIRE: Paies Nos. 49-50-51-52 (avril 1937)

Neige	\$44.55
Rues	22.88
Egoûts	414.96
Trottoirs	15.00
Rues Pavées	484.55
Compensation	105.60

J. A. Morin
F. E. St. Jean
R. Gratton
A. Desjardins
E. Dompierre
G. Bilodeau
H. Gauthier

J. Baker
H. Tessier
A. Beauchamp
E. Laramée
J. B. Cadieux
Frs. Tremblay

4. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin F. E. St. Jean :

Que le 12ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE FINANCE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Finance dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilo-deau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

37	P. D'Aoust & Cie.....	(Secours Directs)	\$45.00
38	Gatineau Power Co.	"	1.50
39	Soublière & Lepage	"	2.45
40	Ottawa Electric	"	3.09
41	Lucien Massé Cie	"	300.00
42	L'Opinion	(Papeterie)	5.00
43	Imprimerie Provost	"	52.35
44	A. A. Laflamme	"	51.84
45	J. E. Décosse	"	11.61
46	G. E. Gauvin & Fils	"	78.76
47	Librairie J. Trudel	"	6.48
48	J. Bower Lyon	"	9.00
49	D. Gestetner	"	14.40
50	Bureau de l'imprimeur du Roi (Québec)	"	2.15
51	J. M. Hill	"	23.50
52	P. A. Larocque	"	19.55
53	W. D. St-Cyr	(Hôtel-de-Ville)	2.45

54	Soublière & Lepage	”	10.14
55	Boucher Frères	”	1.03
56	P. Monfils	”	15.00
57	Burroughs Adding Machine (Assurances)		22.50
58	Orphelinat St-Joseph(Ass. Publique)		2,474.70
59	Hopital St-Vincent	”	135.00
60	Hôpital Général Ottawa	”	88.00
61	Canadian Pacific Ry.(Egoûts)		1.00
62	Canadian Bank Note.....(Règ. No. 339)		199.80

SALAIRE: Paies Nos. 49-51-52 (avril 1937)

Secours Directs	\$520.00
Comité des Bâtisses	8.40

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 26 avril 1937, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport No. 4 de l'Evaluateur de la cité, en date du 26 avril 1937, concernant certains changements au rôle d'évaluation ainsi que son rapport en date du même jour concernant la démolition de la maison de M. Léopol Gratton, 199 rue Champlain, rôle No. 9395, soient approuvés.

RAPPORT DU COMITE DES FINANCES 27 avril 1937)

RESUME DES COMPTES

ASSISTANCE PUBLIQUE (Secours Directs)

(Distribution faite par le comité de l'aide aux nécessiteux de la cité de Hull.)

SECOURS DIRECTS

Réclamation additionnelle à octobre 1936.....	\$1.26
Réclamation additionnelle à novembre 1936.....	\$.18
Réclamation additionnelle à janvier 1937	19.00
Réclamation additionnelle à février 1937	49.78
Réclamation mars 1937	27,499.79

ALLOCATION POUR ABRI

Réclamation mars 1937 3,967.30

DETAILS

MARS 1937

Nourriture	\$17,939.21	Chefs	960
Chauffage	6,594.63	Dépendants.....	3981
Vêtements	2,965.95	Seules	663
Abri	3,867.30		
	<hr/>		<hr/>
	31,367.09		5004

STATISTIQUES

MARS 1937

Nourriture	\$17,825.10	Chefs.....	960
Chauffage	6,690.67	Dépendants	3981
Vêtements	3,074.65	Seules	63
Abri	3,867.30		
	<hr/>		<hr/>
	31,457.72		5004

MARS 1936

Nourriture	\$21,410.45	Chefs	1168
Chauffage	8,772.06	Dépendants.....	5000
Vêtements	3,533.35	Seules	50
Abri	4,316.30		
	<hr/>		<hr/>
	38,032.16		6218

MARS 1935

Nourriture	\$17,158.94	Chefs	1079
Chauffage	7,379.72	Dépendants	4719
Vêtements	3,562.91	Seules	53
Abri	3,867.20		
	<hr/>		<hr/>
	\$31,968.77		5851

Liste des comptes produits par les fournisseurs du Comité de l'Aide aux Nécessiteux de la Cité de Hull, pour les mois suivants:

COMPTES PRODUITS EN MARS 1937

Laiterie Fleur de Lis, octobre 1936	1.26
Laiterie Fleur de Lis, novembre 193618

Laiterie Fleur de Lis, Février 1937	2.90
Gédéon Monette, Février 193778
Laiterie de Hull, Février 193770
E. Roussel, Février 1937	4.20
François Pichard, Février 1937	15.20

Total Provisions \$25.22

A. Amyot, janvier 1937	19.00
Jos. Sarazin, février 1937	3.25
Arthur Monette, Février 1937	22.75

Total Combustible \$45.00

Liste des comptes produits par les fournisseurs du comité de l'aide
aux nécessiteux de la cité de Hull, pour le mois de mars 1937

A. L. Raymond, Epicier	2176.76
Laiterie Fleur de Lis	514.60
Edgar Robitaille, Epicier	74.03
J. A. Lalonde, Epicier	695.15
Dompiere Frères, Boulangers	200.36
François Sauvé, Epicier	9.99
L. A. Charbonneau, Epicier	1,475.22
Mde Valéda St-Arnaud, Epicier	60.40
Ad. Desloges, Epicier	57.11
J. B. Vallières, Epicier	22.85
J. O. Lafleche, Epicier	51.93
J. H. Monette, Boucher	81.40
Lucien Girard, Epicier	108.91
Jos. Lafrance, Epicier	43.22
Ad. Cousineau, Boucher	183.51
Étienne Talbot, Boucher	66.05
Albert Gratton, Epicier	49.00
A. Chatelain, Epicier	281.37
Clément & Leblanc, Epicier	1498.60
Louis Lafrance, Boucher	90.23
Donat St-Martin, Epicier	246.10
Melchior Bélanger, Boucher	19.35

A. Robillard, Boucher	12.30
Zépher Laflèche, Epicier	215.35
Gédéon Monette, Epicier	1389.18
Laiterie de Hull, Laiterie	737.38
Ed. Gauthier, Epicier	773.38
Albert Laflèche, Epicier	179.67
Lemieux & Dompierre, Epiciers	239.53
André Proulx, Boulanger	613.48
Oscar Lambert, Boucher	39.19
Joseph Cusson, Boucher	35.35
J. B. Monfils, Epicier	43.55
Emile Lemieux, Boucher	61.05
A. D. Labelle, Boucher	15.60
Mastai Piché, Boulanger	73.06
Boulangerie Victoria, Boulanger	214.41
Ephrem Vadeboncoeur, Epicier	100.53
Oscar St-Martin, Boucher	72.98
Cyprien Lesage, Epicier	109.18
M. Romanuk, Epicier	7.65
Albert Labelle, Boucher	35.70
O. St-Louis, Epicier	11.20
E. Roussel, Epicier	132.99
Adélard Savard, Epicier	25.35
François Pichard, Epicier	21.40
Edmond Laramée & Cie, Epicier	1815.69
Odinat Lambert, Boucher	25.25
Emile Laurin, Epicier	378.07
H. Plouffe, Epicier	57.76
Jos. Labelle, Boucher	19.44
E. Sarazin, Epicier	27.28
Boulangerie Laurier, Boulanger	176.89
J. Monette, Boucher	90.87
J. R. Robitaille, Epicier	290.03
Alphonse Labelle, Boucher	7.50
Laurier Charbonneau, Epicier	70.82
A. Bigras, Epicier	49.71
Réné Blanchette, Epicier	52.78

Dame Blanche Renaud, Epicier	109.24
Armand Lalonde, Epicier	157.92
A. Labelle, Laval, Victoria, Epicier	10.75
Mazenod Deslauriers, Epicier	59.32
Léon Ricard, Epicier	337.81
Alex. Bernard, Epicier	35.80
Dame L. Lecompte, Epicier	16.00
Edmond Laurin, Boucher	31.53
Clouthier & Fils, Laitiers	4.70
Jos. Charbonneau, Epicier	17.70
Jos. Charbonneau, Epicier	63.23
Noé Marengère, Boulanger	172.95
Eusèbe Monette, Epicier	346.69
J. E. Gagné, Epicier	32.63
J. O. Blais, Epicier	13.20
J. Laurin, Boucher	23.86
Arthur Monette, Epicier	99.64
Edgar Morin, Epicier	29.61
Dame O. Latulippe, Epicier	50.21
H. Beauchamp, Epicier	78.04
Lorenzo Gagnon, Epicier	5.00
Wilfrid Levis, Epicier	15.64

Total Provisions	\$17,939.21
------------------------	-------------

COMBUSTIBLE

Louis Lafrance	581.65
G. Désormeaux	331.75
Joseph Sarazin	657.00
Ulric St-Louis	86.50
Soublière-Lepage28
Zéphir Miron	1.40
Wilfrid Arvisais	798.25
Lucien Arvisais	803.25
Hull Coal Co.,	383.00
Arthur Monette	2058.75
Elzéar Charron	140.80
R. Charbonneau	255.00

Emile Vadeboncoeur	204.75
Aldège Vadeboncoeur	97.50
Melle Georgiana Sicard	194.75

Total Combustible \$6,594.63

VETEMENTS

Jos. Groulx, Cordonnier	2.75
Emile Groulx, Cordonnier	4.65
Amélia Charest, Marchandises Sèches	252.15
Emmanuel Binet, Chaussures	3.60
Chas. J. Taschereau, Marchandises Sèches	135.70
Dame F. X. Laurin, Marchandises Sèches	273.55
I. Ducharme & Fils, Chaussures	388.84
Josaphat Pharand, Marchandises Sèches	1017.79
P. Leroux, Chaussures	79.83
Dame George Royer, Marchandises Sèches	481.20
Sam Laham, Marchandises Sèches	8.15
M. Kareem, Marchandises Sèches	46.70
M. Carrière, Marchandises Sèches	8.85
Couture Frères, Cordonniers	2.40
Yvon Breault, Marchandises Sèches	112.05
W. Coulombe, Marchandises Sèches	75.95
Ernest Groulx, Cordonnier	2.55
Dame B. Durand, Marchandises Sèches	33.77
J. Oscar Goulet, Chaussures85
Madame Chalut, Chaussures	34.62

Total Vêtements 2,965.95

RAPPORT MENSUEL DE L'ÉVALUATION

Hull 26 avril 1937

Rapport No. 4

A Son Honneur Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs:—

J'ai bien l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois d'avril 1937.

(Pour rôles d'évaluation 1936-1937 et 1937-1938)

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

179 Inscrire Georges Séguin comme occupant par bail conditionnel.

102-103 Substituer R. J. Sladden payant taxes scolaires protestantes à Nazaire Leduc et inscrire un seul service d'eau de mai 1937, occupera toute la maison.

421-422 Substituer Napoléon St-Martin à Emrey Mayer, rue Bégin.

1635 Substituer Stuart E. Hanson à Geo. E. Hanson, 54 Front.

QUARTIER No. 1-A (Wrightville)

3373-3374 Substituer J. Paul Michon à Jos. et J. Paul Michon, 10 rue Caron.

3372 Substituer Madame Albina Michon Dupuis (Ad. 6 rue Booth, Ottawa) à Jos. Michon et J. Paul, 20-22 rue Caron.

2990 Inscrire Maurice Brisebois (adresse 134 Boulevard St-Joseph) comme occupant de 134 rue Nicolet.

3602 Substituer Emile Legault à Dame Fabien Faubert.

1852 Substituer Antoni Mantha (adresse 223 rue Somerset, Ottawa) à James Gibson.

2343 Substituer Abbé Jos. Ethier à Rev. Pilon.

2262-2263 Substituer Cité de Hull à C. W. Ross.

2102 Substituer Aurélius Lemieux à Aurélien Lemieux pour 1937-1938.

4473-4472 Substituer Dominique Bernard à Dominique Bélair.

4171 Substituer Laurent Chateauvert à Jean Thériault, 59 rue Jogues.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5476-5478 Substituer Gabriel Dupuis à Fleurette Dupuis.

5422 Substituer F. A. Wright à Cité de Hull, 42 rue Iberville.

5551 Substituer Armand Carrière à Paul Carrière, 9 rue Charlevoix.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6168 Substituer Madame Valéda Michon Calvé à Joseph Michon, 62-60 rue Vaudreuil.

7175 Inscrire J. A. Clairoux comme occupant bail conditionnel.

6077a Retrancher arrérages de taxes étant donné que ces machines sont des meubles et non des immeubles.

6431a Retrancher arrérages de taxes à mai 1937, étant dé-cédé.

6251 Retrancher un service d'eau de mai 1936 ainsi que sur le rôle 1937-1938 un seul service doit être chargé.

QUARTIER 3a (Frontenac)

7162 -7163 Substituer Madame Rosana Michon Gervais à Jos. Michon, rue St-Henri.

7871 Inscrire 10 services d'eau au lieu de 12 à 76 Boulevard Sacré-Coeur et 1 rue Mance du 1er mai 1936.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8025 Substituer Alberta Ranger ux Diotte Arsidas à Bérubé Marie Jeanne; Germaine et Françoise, 58 rue Courcelette.

8133A Substituer S. et A. Shoe Store à Arthur Loyer et lui charger la taxe de l'année 1936-1937.

8510-8510A Substituer James Maloney, adresse Standish Hall Hotel) à Madame Jos. Joannette, rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9168 Substituer Succession Elianne Bélanger Viau à Arthur Thibault.

9320 Substituer Mlle Rosa Blanche St-Louis à Madame Vve Ls. St-Louis.

9380 Substituer Caisse Populaire Notre-Dame à Melle Georgiana Cabana.

9174 Substituer Jos. Petit à Anthime Lalonde.

9457 Substituer Lucien Viau à Albert Viau.

9262 Substituer Madame Amanda Latour épouse de Alexan-

dre Poirier, (adresse 15 rue Park, Eastview, Ont.) à Jos. Latour, 271 rue Maisonneuve.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire-Evaluateur

HULL, 26 avril 1937.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:—

J'ai l'honneur de faire rapport que la maison appartenant à M. Léopold Gratton, 199 rue Champlain, numéro du rôle 9395 a été démolie.

L'évaluation suivante sera au rôle du 1er avril 1937.

Terrain	\$1,000.00
Garage	100.00
	<hr/>
Total	\$1,100.00

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evaluateur.

HULL, Qué., le 26 avril 1937.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:!

Veillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'item "Papeterie" de la somme de \$212.11 et débiter les départements suivants:—

Du Trésorier	\$15.20
De l'Ingénieur	24.47
Du Greffier	82.41

De la Police	23.04
De l'Évaluateur	21.55
Du feu	4.25
Comité des secours.....	37.96
De la Santé35
Comité des Bâtisses.....	2.88
	<hr/>
	\$212.11

Nous avons en mains un stock de \$426.47 d'après notre inventaire physique en date du 24 avril 1937.

Bien à vous,

Le Greffier,

H. LEON LEBLANC,

5. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 12ième rapport du comité des Finances qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins Fr. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St. Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

63 Soublière & Lepage75
64 A. Champagne	4.48
65 Charron & Ménard	14.23
66 Poste de Gas. Papineau	27.20

67	C.P.R. Co.	2.33
68	J. Pharand	1.25
69	A. L. Raymond95
70	A. Gravelle	3.00
71	Corporation d'Ottawa.....	20.04
72	People's Gas Supply	8.50
73	Victoria Foundry Co.	192.27
74	Bradley & Desjardins	11.02
75	Z. Miron	2.20
76	Laurentian Stone Co. Ltd.	46.31
77	St-Louis Machine Shop	2.00
78	Lumo Electric Co.	4.14
79	Département des Incendies	34.81
80	Ottawa Electric Co.	6.45
81	Gatineau Power Co.	311.00
82	Dr. Desrochers A.	6.00
83	E. R. Bisson	15.00
84	A. Gougeon	1.40
85	Pharmacie Union	8.30
86	Dr. J. L. Pichette	8.00
87	B. J. Déry75
88	Bélanger Frères	53.92
89	Kelly & Leduc	8.49

SALAIRE: Paies Nos. 49-50-51-52 (avril 1937)

Réparations de services	\$362.68
Bornes-Fontaines	219.93
Tuyaux Principaux	24.30
Dégelage	92.20
Règlement No. 339	49.60

Frs. Tremblay, président
 E. Laramée
 A. Desjardins
 J. B. Cadieux
 J. A. Morin
 J. Baker

F. E. St. Jean
 R. Gratton
 E. Dompierre
 A. Beauchamp
 H. Gauthier
 H. Tessier

6. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 12ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:—Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

90	B. J. Déry	\$12.29
91	Bob Morris Cap Co.	2.65
92	Charron & Ménard	4.10
93	St-Louis Machine Shop	.50
94	Caisse Police	90.50
95	Kelly & Leduc	1.75
96	Département des Incendies	74.64
97	Poste de Service Rochon	14.15
98	Garage J. Baillot	3.75
99	Osias Ménard	2.00
100	Office Specialty	39.50

SALAIRE: Paies Nos. 49-50-51-52 (avril 1937)

Police \$3.60

Que la soumission de M. Tomaro au prix de \$848.00, taxe incluse, serge No. 156, pour le matériel et la confection de vingt-quatre (24) uniformes et quatre (4) habits civiliens pour les hommes du département de Police, soit acceptée.

J. A. Morin, président
H. Tessier
A. Beauchamp
H. Gauthier
F. E. St. Jean

Frs. Tremblay
A. Desjardins
G. Bilodeau
R. Gratton
J. Baker

7. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 12ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1937, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation de M. et Mme Moise Jeanvenne:—Ce comité est d'opinion que la cité de Hull n'est aucunement responsable de cet accident et recommande de ne pas donner suite à cette réclamation.

2. Réclamation de M. Avila Labelle:— Suivant l'opinion émis par l'Aviser Légal de la cité, la cité de Hull n'est pas responsable des dommages subis par le réclamant et ne peut pas entretenir cette réclamation.

3. Réclamation de M. Joseph Laplante, 41 rue Dupont:— Il est recommandé qu'un comité, composé des échevins R. Gratton, président du comité des affaires litigieuses, Georges Bilodeau, président du comité des finances et Emile Dompierre, échevin du quartier trois, soit chargé de rencontrer le réclamant au sujet de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité.

4. Réclamation de M. Félix Chevalier, angle des rues Iberville et Carillon:— Ce comité recommande que le greffier de la cité soit prié de faire part au Procureur de M. Chevalier, M. l'avo-

cat François Caron du rapport de l'Ingénieur de la cité en date du 26 avril 1937 relativement à l'inondation de la cave de cette propriété.

5. Réclamation de M. Emond:— Que l'ingénieur de la cité soit prié de faire rapport au sujet de cette réclamation et qu'ensuite le tout soit soumis à l'Aviseur légal de la cité pour rapport au conseil.

6. Réclamation de M. J. B. Laroche:— Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire à M. Laroche l'informant que le médecin du Bureau de Santé de la cité a donné instruction au propriétaire de faire disparaître la nuisance qui était la cause de la réclamation de M. Laroche.

7. Réclamation de M. Emile Chartrand:— Ce comité recommande que le greffier de la cité soit chargé d'informer le Procureur de M. Chartrand, l'avocat Avila Labelle, que la cité n'est pas responsable de cet accident et ne peut pas entretenir cette réclamation.

8. Réclamation de M. Hermas Lécuyer:— Que le greffier soit prié d'informer le réclamant que, de l'opinion de son Aviseur Légal, ce conseil ne peut pas donner suite à sa réclamation.

9. Réclamation Mme Joseph Joannette:— La réclamante ayant accepté l'offre faite par ce conseil en règlement final de sa réclamation, ce comité recommande qu'une somme de \$100.00 lui soit payées par l'entremise de son procureur Me Léon Couture, sans préjudice au droits de la cité.

10. Réclamation de Mme Amat Richard et Melle Germaine Ardouin:— Ce comité, après étude du rapport de l'Aviseur légal de la cité, est d'opinion que ces réclamations ne peuvent pas être entretenues de nouveau par ce conseil, attendu qu'elles ont déjà fait le sujet d'une longue étude avec le résultat que la cité de Hull ne devait pas y donner suite.

11. Réclamation de Melle Marguerite Bourgeois:— Que le greffier de la cité soit chargé d'écrire à Me Frs. Caron, procureur

de Melle Bourgeois, l'informant que la cité de Hull n'est pas responsable de l'accident subi par sa cliente.

R. Gratton, président
J. Baker
E. Laramée
F. E. St. Jean
E. Dompierre
A. Desjardins

Frs. Tremblay
H. Gauthier
H. Tessier
J. A. Morin
J. B. Cadieux

8. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 12ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que l'Ingénieur soit autorisé de procéder aux travaux d'égouts et de trottoirs tel que prévu par le règlement 339, pour le 10 mai 1937.

Adopté.

10 Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin J. Baker:

Que l'Ingénieur soit autorisé de procéder immédiatement aux travaux de construction des puisards sur le Boulevard Saint-Joseph, en prévision du pavage autorisé par le règlement No. 339.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le contrat pour la construction et réparation des pavages suivant règlement 330 soit accordé au plus bas soumissionnaire "La Standard Paving Co. aux prix unitaires suivant:—

Rue Principale et Hôtel-de-Ville.....	\$2.25 la v. carrée
Rue Langevin	\$1.50 la v. carrée
Boulevard Saint-Joseph	\$0.70 la v. carrée
Rue Maisonneuve	0.20 la v. carrée

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés de signer un contrat, lequel contrat devant spécifier la garantie donnée par l'entrepreneur et que les chèques des autres soumissionnaires leur soient retournés.

Adopté.

12. Faisant suite à l'avis de motion donné par l'échevin Laramée à l'assemblée du 27 avril courant,

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le contrat pour la fourniture de la pierre soit accordé à Monsieur Napoléon Tremblay aux prix de sa soumission soit:—

Pierre 1½ à 2" \$1.35 la tonne; Pierre 1" \$1.45 la tonne; Pierre 5-8" \$1.50 la tonne; Pea Stone \$1.60 la tonne; run of crusher \$1.30 la tonne.

Proposé en amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le contrat pour la pierre concassée soit divisé également entre la "Laurentian Stone; M. Tremblay et Wright Bros. Supply" pour la pierre de 1½ à 2"; 1"; 5-8" Pea Stone, run of crusher.

Pour l'amendement les échevins: Morin, Cadieux, Gratton, Gauthier. 4.

Contre l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Tessier. 10.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

13. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin H. Tessier.

Que le contrat pour la fourniture de la pierre "Rubble" soit accordé à Monsieur Moise Galipeau à 0.75 la verge cube.

Proposé en amendement par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le contrat pour la fourniture de la pierre "rubble" pour la construction soit accordé à Monsieur Chs. Stafford, au prix de sa soumission soit \$0.90 la verge cube.

Proposé en sous-amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. Baker:

Que la soumission de Laurentian Stone pour la fourniture de la pierre "rubble" à \$0.90 la tonne soit acceptée.

Pour le sous-amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Morin, Beauchamp. 5.

Contre le sous-amendement les échevins: Bilodeau, Cadieux, Gratton, Dompierre, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Tessier. 9.

Pour l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier. 12.

Contre l'amendement les échevins: Desjardins et Tessier. 2.

L'amendement est remporté, le sous-amendement et la motion principale perdus.

14. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que la soumission de Monsieur W. Villeneuve pour la fourniture du sable à \$0.85 la verge cube, soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin F. E. St-Jean.

Que la soumission pour la fourniture du sable soit accordé à M. Chs. Stafford au prix de sa soumission de \$0.85 la verge cube.

Proposé en sous-amendement par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la soumission pour la fourniture du sable soit accordée à Monsieur P. Charron à \$0.90 la verge cube.

Pour le sous-amendement les échevins: Baker, Laramée, Beauchamp, Dagenais. 4.

Contre le sous-amendement les échevins: Tremblay, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Tessier. 10.

Pour l'amendement les échevins: Tremblay, Laramée, Cadieux, Dagenais, St-Jean. 5.

Contre l'amendement les échevins: Baker, Bilodeau, Morin, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Gauthier, Desjardins, Tessier. 9

Le sous-amendement et l'amendement étant perdus, Son Honneur le Maire déclare la motion principale remportée.

15. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le contrat pour la fourniture du ciment soit accordé à Monsieur H. P. Dupuis au prix de sa soumission soit \$2.53 le baril.

Proposé en amendement par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le contrat pour la fourniture du ciment soit accordé à Wright Bros Supply et Laurentian Stone conjointement au prix de \$2.65 le baril.

Pour l'amendement les échevins: Baker, Morin, Cadieux, Beauchamp. 4.

Contre l'amendement les échevins: Tremblay, Laramée, Bilodeau, Gratton, Dompierre, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins et Tessier. 10,

L'amendement étant perdu, Son Honneur le Maire déclare la motion principale remportée sur même division.

16. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le contrat pour la fourniture des tuyaux en ciment pour la construction des égouts soit divisé également entre la Laurentian Stone et Wright Bros. Supply pour les tuyaux suivants: Tuyaux de 9" \$0.45 le pied; 12" \$0.55 le pied; 21" \$1.50 le pied, con-

nections 6 x 12 \$3.00; 9 x 12 \$3.50; 6 x 21 \$6.00; 9 x 21 \$7.00 et que le tuyau de 6" soit accordé à la Wright Bros Supply au coût de \$0.25 le pied.

Proposé en amendement par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le contrat pour la fourniture des tuyaux en ciment pour la construction des égoûts soit accordé à Monsieur H. P. Dupuis, agent de la Dominion Concrete Pipe Co. suivant les prix de sa soumission soit: Tuyau de 6" \$0.28 le pied; 9" \$0.40 le pied; 12" \$0.55 le pied; 21" \$1.27 le pied; connections de 6 x 12 \$3.65; 9 x 12 \$3.80; 6 x 21 \$5.22; 9 x 21 \$5.37.

Proposé en sous-amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le contrat pour la fourniture des tuyaux de 6" 9" 12" et connection 6 x 12; 9 x 12; soit accordé à Laurentian Stone Co.

Pour le sous-amendement les échevins: Morin, Cadieux. 2.

Contre le sous-amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Tessier. 12.

Pour l'amendement les échevins Bilodeau, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Tessier. 8.

Contre l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Morin, Cadieux, Gratton. 6.

Le sous-amendement est perdu, l'amendement est remporté et l'on demande le vote sur la motion principale.

Pour la motion principale les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Morin, Gratton, Beauchamp, Cadieux. 7.

Contre la motion principale les échevins: Bilodeau, Dompierre, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins et Tessier. 7.

Le vote étant également partagé Son Honneur le Maire vote contre la motion principale et déclare l'amendement remporté.

17. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil approuve la recommandation du Comité de Police, concernant le nouveau système pour les automobiles du département de Police, et que le Trésorier soit autorisé, sur recommandation du chef de police, de payer aux quatre personnes, nommé par ce dernier, la somme de \$400.00 par année, répartie en 24 paiements égaux bi-mensuel, pouvant être ajouté au salaire de ces employés. De plus sur instruction du chef de police, le trésorier pourra déduire ou transférer les montants dûs aux personnes désignées par le chef. Cette permission pourra être révoquée par le conseil après 15 jours d'avis.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée, dissident.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull

CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 3 mai 1937, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins Tremblay, Laramée, Baker, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins et Tessier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 341

Pour amender le règlement concernant
la construction des bâtisses dans la Cité
de Hull (règlement No. 336).

ATTENDU que ce conseil juge opportun et à propos d'amender le règlement de construction (No. 336) existant actuellement dans la cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une session antérieure de ce conseil à l'effet que le dit règlement de construction serait amendé;

IL EST EN CONSEQUENCE par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit:

1. L'article 8 du dit règlement de construction (No. 336) est par les présentes abrogé, annulé à toutes fins que de droit et remplacé par l'article suivant:

8. A l'avenir, il ne pourra être construit, réparé, ou modifié aucun bâtiment sans qu'au préalable un permis de construction n'ait été obtenu de l'Inspecteur par le propriétaire, son architecte ou son représentant.

L'application pour ce permis devra être faite sur des formules fournies par l'inspecteur sur lesquelles devront être données toutes les informations requisés incluant la valeur approximative des travaux proposés. Un plan et devis devra être soumis donnant les détails de la construction. Ce plan devra être fait sur un papier ou toile qui ne décolorera ni ne s'effacera et à une échelle de pas moins de 1/2" au pied. Ces plans devront rester la propriété de l'inspecteur jusqu'au moins trois mois après la complétion des travaux.

Ce permis sera rédigé de la façon suivante:

PERMIS DE CONSTRUCTION

(Ecuson)
(Cité)

No.....

PERMIS est par les présentes donné à

Monsieur
de

sur le lot No. Rue Côté

dans la Cité de Hull, quartier

Construction Classe du jour de

193..... au jour de 19.....

POURVU cependant que les conditions du Règlement No. 336 et ses amendements soient strictement observés, sinon ce permis sera nul et sans effet.

L'APPLICANT se conformera aux lignes et niveaux de la rue donnés par l'Ingénieur de la cité.

LA CITE ne s'engage pas à fournir la pression nécessaire de l'aqueduc pour les bâtisses de plus de trois étages.

Ce PERMIS doit être affiché dans un endroit visible pendant la durée de la construction.

Inspecteur de la Cité.

2. L'article 16 du dit règlement de construction (No. 336) par les présentes abrogé, annulé à toutes fins que de droit et remplacé par l'article suivant:

16. BATISSE DE 2ième CLASSE:— signifie toute bâtisse dont les murs extérieurs sont en bois recouverts de brique, pierre, terra cotta, stucco, la couverture en ardoise, métallique, ciment, goudron et gravois ou bardeaux créсотés.

3. L'article 17 du dit règlement de construction (No. 336) est par les présentes abrogé, annulé à toutes fins que de droit et remplacé par l'article suivant:—

17. BATISSE DE 3ième CLASSE:— signifie toute bâtisse dont les murs extérieurs sont en bois, (madriers) recouverts de tôle ou plastrage et dont les divisions intérieures sont faites en bois ou en "Studdings" avec lattes et plâtre, et couvertures en bardeaux créсотés ou bardeaux composition, ou ardoise métallique, goudron et gravois.

4. L'article 18 du dit règlement de construction (No. 336) est par les présentes abrogé, annulé à toutes fins que de droit et remplacé par l'article suivant:—

18. BATISSE DE 4ième CLASSE:—signifie toute bâtisse en bois recouvert de bois planné, morrain, clap board peinturé ou bardeaux composition ou teint, peinturé, couverture en bardeaux créсотés.

5. L'article 92 du dit règlement de construction (No. 336) est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant)—

Les hangars, écuries ou autres dépendances devront être érigés à une distance d'au moins dix-huit pouces de la ligne séparant la propriété où ces constructions sont érigées des propriétés avoisinantes.

6. L'article 141. est abrogé et annulé dans sa totalité et remplacé par l'article suivant:

141. "ZONES"

QUARTIER VAL TETREAU (1)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4 ième classe. Cette zône comprendra:—

a) Le chemin d'Aylmer, des deux côtés, de la voie du C.P.R. Ottawa Hull aux limites ouest de la cité.

(b) La rue Bégin, des deux côtés, du chemin d'Aylmer à la rue Provost.

(c) Le Boulevard Saint-Joseph, côté ouest, du chemin d'Aylmer à la rue Delorimier.

(d) Côté est de la rue Front, du pont "Sucker's Hole" à rue Montcalm.

(e) Rue Montcalm, des deux côtés, de la crique Brewery à la rue Crémazie.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième et 3ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

(a) Pte lot 260 rue Front.

(b) Lot 256 Boulevard Saint-Joseph à la voie du C.P.R.

(c) Lots 24, 55, 317, 318, 319, 320 et 326.

Zône de fermages et pacages

3. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

- (a) Lots 9, 10 et 12.

Zône résidentielle

4. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

(a) Toute la balance du quartier Val Tétreau (1) sera considérée comme zône résidentielle, et seules les maisons pour résidences privées y seront permises, exception sera faite cependant pour les épiceries et étaux de bouchers qui pourront s'y établir sur approbation du conseil.

QUARTIER WRIGHTVILLE (1A)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

- (a) Boulevard Saint-Joseph, des deux côtés, de la rue Montcalm à la rue Montclair.
(b) La rue Montcalm de la voie du C.P.R. à la rue Davies.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

- (a) Tout le lot 144, les lots 3, 250, 257 et 379.

Zône de fermages et pacages

3. Les constructions dans cette zône devront être faites con-

formément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zone comprendra:—

- (a) Lots 142, 4, 6, 7, 8, 11.

Zône résidentielle

4. Les constructions dans cette zone devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. La clause 4 du quartier Val Tétreau (1) s'appliquera ici.

QUARTIER MONTCALM (2)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zone devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cependant, les bâtisses situées sur la rue Principale devront avoir au moins deux étages. Cette zone comprendra:—

- (a) Rue Montcalm, des deux côtés de la rue Wellington à la crique Brewery.
(b) Rue Wellington de la rue Montcalm à la rue St-Rédempteur.
(c) Rue Papineau des deux côtés, de St-Rédempteur à la rue Montcalm.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zone devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe pour les résidences. Cette zone comprendra:—

- (a) Partie bornée à l'est par la rue Pupont, au nord par le chemin d'Aylmer, à l'ouest par la crique Brewery et au sud par la rivière Ottawa.
(b) Partie bornée à l'ouest par la crique Brewery, au sud par la ligne séparant les lots 88 et 93, à l'est par la rue St-Rédempteur et au nord par les limites du quartier 2.
Les lots 1, 2, 3, 4 et 5.

Zône résidentielle

3. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

La clause 4 du quartier Val Tétreau (1) s'appliquera ici.

QUARTIER LAFONTAINE (3)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Toutes les bâtisses devront avoir au moins 25 pieds de hauteur sur leur façade. Cependant, les bâtisses situées sur la rue Principale devront avoir au moins deux étages. Cette zône comprendra:—

Tout le quartier Lafontaine (3), sauf cette partie bornée à l'est par la ligne de division entre les quartiers 3 et 4, à l'ouest par la rue Dupont, au nord par la glissoire du gouvernement et au sud par la rivière Ottawa.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

Toute cette partie du quartier Lafontaine (3) bornée à l'est par la ligne de division entre les quartiers 3 et 4, à l'ouest par la rue Dupont, au nord par la glissoire du gouvernement et au sud par la rivière Ottawa.

QUARTIER FRONTENAC (3-A)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

Rue Frontenac, côté nord, sur toute sa longueur.
Rue Dupont, des deux côtés, sur toute sa longueur.
Rue Papineau, des deux côtés, sur toute sa longueur.
Rue St-Laurent, des deux côtés, sur toute sa longueur.
Rue Ste-Etienne, des deux côtés, sur toute sa longueur.
Boulevard Sacré-Coeur, des deux côtés, sur toute sa longueur.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

Les lots 1, 2A, 2B, 3, 5, 6, 7.

Zône résidentielle

3. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

La clause 4 du quartier Val Tétreau (1) s'appliquera ici.
le lac Fontaine (flora) est réservé pour un parc.

QUARTIER DOLLARD (4)

Zône semi-commerciale

4. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de 1ière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cependant, les bâtisses situées sur la rue Principale devront avoir au moins deux étages. Cette zône comprendra:—

Rue Principale sur toute sa longueur.
Rue Hôtel-de-Ville, de Laval à Champlain.
Rue Victoria, de Laurier à Laval.
Rue Salaberry de Maisonneuve à l'extrémité ouest de la rue Salaberry.
Rue St-Jean-Bte, de Laurier au Parc Fontaine.
Rue Champlain, de l'Hôtel-de-Ville à Victoria.
Rue Laurier, de Salaberry à St-Jean Baptiste.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière, 2ième, 3ième, 4ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

Lots 1, 278, 449, 448, 406, 405, 404, 403, 451, 452, 453.

Zône résidentielle

3. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

La clause 4 du quartier Val Tétreau (1) s'appliquera ici.

QUARTIER LAURIER (5)

Zône semi-commerciale

1. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zône comprendra:—

Rue Maisonneuve, de St-Jean-Bte à la rue Reboul.

Rue Champlain, de St-Jean-Bte à la rue Reboul.

Rue Laurier, côté ouest, de St-Jean Bte. à la rue St-Laurent.

Rue Reboul, côté sud, de Laurier au pont du Cimetière.

Zône semi-industrielle

2. Les constructions dans cette zône devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière classe pour les industries et conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière, 2ième 3ième et 4ième classe pour les résidences. Cette zône comprendra:—

- (a) Les lots 555, 557, 9, 219A, B, C, D. et cette partie bornée au nord par le lot 218, au sud par la rue Verdun, à l'ouest par la rue Laurier, et à l'est par la rivière Ottawa, moins les lots 243 et 244.

- (b) Toute cette partie bornée par la rue Verdun au nord, la rue St-Bernard, au sud,, la rivière Ottawa à l'est et la rue Joliette à l'ouest.
- (c) Les lots 8, 1, 2, 3, 5, 116, 120 et cette partie bornée à l'est par le lot 9; à l'ouest par la crique Brewery au nord par la même crique et au sud par la rue Reboul.
- (d) Le quadrilatère bornée au sud par la rue d'Aiguillon au nord, par l'arrière des lots de la rue Reboul, à l'est par la rue Maisonneuve et à l'ouest par le lot 116.

Zône résidentielle

3. Les constructions dans cette zone devront être faites conformément aux données mentionnées pour les bâtisses de lière, 2ième, 3ième et 4ième classe. Cette zone comprendra:—

La clause 4 du quartier Val Tétreau (1) s'applique ici.

7. Le présent règlement deviendra en force et vigueur suivant la loi.

ALPHONSE MOUSSETTE,
Maire

H. LEON LEBLANC,
Greffier.

18. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le règlement No. 341, amendant le règlement No. 336 concernant la construction des bâtisses dans la cité de Hull à l'effet d'établir des zones, soit adopté tel que lu, que le greffier de la cité soit autorisé à donner les avis requis par la loi et que le trésorier de la cité soit autorisé à payer les honoraires requis pour la prise en considération de ce règlement par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Tessier, secondé par l'échevin Gauthier:

Que les minutes de l'assemblée du 30 mars, du 5 et du 9 avril 1937, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Baker, secondé par l'échevin Laramée:

Nonobstant la résolution No. 1 de l'assemblée du 13 mars 1936 ce conseil autorise le comité de l'aide aux Nécessiteux de la cité d'accepter Messieurs Léopold Dorris, 138 Boulevard Saint-Joseph et Dieudonné Sabourin, 228 rue Montcalm, comme étant éligibles pour recevoir des secours directs.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin Dompierre:

Conformément à l'avis de motion donné le 27 avril 1937, qu'un montant de \$100.00 soit approprié pour réparer les enseignes de trafic et que le chef du département de Police soit autorisé à faire ces travaux de réparations.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Tessier, secondé par l'échevin Tremblay:

Suivant avis de motion donné de 27 avril 1937, que le trésorier de la cité soit autorisé à verser une somme de \$100.00 comme contribution de ce conseil au congrès de langue française qui aura lieu le 1er juillet prochain.

Adopté.

23. Faisant suite à l'avis de motion présenté à la dernière assemblée du comité en date du 27 avril 1937 pour la fourniture des matériaux.

Il est proposé par l'échevin Tremblay, secondé par l'échevin Dagenais:

Que l'ingénieur soit autorisé d'acheter les matériaux des fournisseurs suivants:— Papineau Service Station \$43.40, Limoges Frères \$19.20, Charron & Ménard \$6.30, J. C. Bélair \$1.60, Miron Z. \$8.00, Pilon Ltée \$19.20, Soublière & Lepage \$18.15, Kelly & Leduc \$5.40.

Adopté.

24. Considérant que le raccordement de chemin entre Maniwaki et la route Mont-Laurier-Senneterre, tel que demandé par la municipalité du Village de Maniwaki, serait d'un grand avantage pour toutes les municipalités situées sur le parcours de la route Hull-Maniwaki.

Il est proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Et résolu que ce conseil, ayant fait l'étude de la demande des autorités municipales du village de Maniwaki, appuie la demande faite par ce village à l'honorable ministre de la Voirie de la Province de Québec de construire un chemin de raccordement entre Maniwaki et la route Mont-Laurier-Senneterre afin de mieux desservir les municipalités sises sur le parcours de la route Hull-Maniwaki.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le greffier soit chargé d'informer la compagnie Ottawa Electric Railway que ce conseil accepte la suggestion d'ouvrir sa salle d'attente à Hull le dimanche de midi à une heure du matin le lundi pour le mois de mai à août inclusivement et que pour les mois, de septembre à avril inclusivement la compagnie soit requise d'ouvrir sa salle d'attente toute la journée du dimanche.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que la lettre des Commissaires d'Ecoles de la cité de Hull au sujet de l'égoût de l'Ecole Lecompte soit référée à l'ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Greffier de la cité soit chargé d'aviser tous les chefs de départements municipaux de bien vouloir préparer leurs demandes

d'appropriations pour leurs départements respectifs afin de les remettre au Trésorier de la cité pas plus tard que le 15 mai courant.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Considérant que la cité de Hull a fait les dépenses ci-dessous pour secours directs distribués aux nécessiteux, savoir:—

Secours directs pour avril 1937	\$20,743.98
Allocation pour abri, avril 1937.....	4,045.41

Ce conseil prie le Ministre du Travail à Québec de bien vouloir autoriser ces montants dépensés pour venir en aide à 965 chefs de familles avec 4030 dépendants et 56 personnes vivant seules dont les noms apparaissent à la liste accompagnant la présente résolution.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la lettre du notaire Desrosiers (7359) soit référée à l'Évaluateur de la cité, pour rapport au conseil.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la lettre de Ste-Marie-Ste-Marie (7375) soit référée à l'Évaluateur Municipal pour rapport au conseil.

Adopté.

Hull, le 27 avril 1937.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai que la pierre soit achetée de la maison Napoléon Tremblay de Hull.

(Signé) E. LARAMÉE, échevin

Hull, le 28 avril 1937

Je, soussigné, Joseph Baker, échevin du quartier Val Tétreau (1) de la cité de Hull, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que le tuyaux d'égoûts de 6" et les connexions 6-21—9-21 soient achetés de Wright Brothers et le tuyaux d'égoûts de 9". 12" et 21" soit acheté de Laurentian Stone Co. Ltd.

(Signé) JOS. BAKER, échevin

Hull, le 27 avril 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour réparer les enseignes de trafic, les fonds devant être pris sur les estimés du département de Police.

(Signé) J. A. MORIN, échevin

Hull, le 27 avril 1937.

Je, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour contribution au congrès de langue française qui aura lieu du 27 juin au 1er juillet, les fonds devant être pris sur les appropriations de la publicité.

(Signé) HECTOR TESSIER, échevin

Hull, le 27 avril 1937.

Je, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$126.90 soit employé pour matériaux pour différents travaux, les fonds devant être pris sur les différentes appropriations.

(Signé) E. DAGENAI, échevin

HULL, le 3 mai 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$31.00 soit employé pour faire confectionner un uniforme pour l'inspecteur sanitaire les fonds devant

être pris sur les appropriations du département de santé.

(Signé) JOS. BAKER, échevin.

Hull, le 27 avril 1937.

L'échevin A. Morin, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera que le règlement No. 184 de la cité concernant les restaurants et salles à manger soit amendé en remplaçant l'article No. 1 par le suivant:

"Tous les restaurants et salles à manger devront

"fermer à minuit chaque soir et rester ainsi

"fermé jusqu'à 6 heures du matin.

(Signé) A. MORIN, échevin.

Hull, le 3 mai 1937.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour régler les installations extérieures de haut-parleurs et sonneries de manière à ce que ces appareils et instruments ne soient pas entendus entre 11 heures du soir et neuf heures du matin; aussi pour défendre aux automobilistes de se servir des avertisseurs (klaxons) de leurs voitures de manière à causer une nuisance publique.

(Signé) EMILE DOMPIERRE, échevin

HULL, le 3 mai 1937.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 244 du trafic tel qu'amendé par les règlements Nos. 282 et 286, de manière à ce que les vendeurs de pistaches, de patates-frites et de blé d'inde (pop corn) ne puissent pas stationner leurs voitures sur la rue Hôtel-de-Ville, de la rue Dollard à la rue Laurier.

(Signé) F. ERNEST ST-JEAN, échevin

31. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que ce conseil ajourne au 10 mai courant.

Adopté.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 27

SEANCE DU 10 MAI 1937,

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 10 mai 1937, à laquelle sont présents:- Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St. Jean, H. Gauthier, et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le rapport des opérations financières de la cité de Hull pour l'année commençant le 1er mai 1936 et se terminant le 30 avril 1937, soumis par le Trésorier de la cité et les Auditeurs, soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Attendu que la résolution No. 17 de l'assemblée du 3 mai 1937 ne mentionne pas la date à laquelle le changement de mode d'opération des automobiles à la disposition du département de Police prendra effet et ne donne pas les instructions nécessaires au Trésorier de la cité sur la manière dont la somme annuelle de \$400.00 sera payée aux quatre employés de ce département, il est résolu que ce nouveau mode d'opération des automobiles est en vigueur depuis le 1er mai 1937; le Trésorier de la cité est autorisé à payer ces sommes de la manière mentionnée dans la résolution No. 17 de l'assemblée du 3 mai 1937 sur présentation d'une pièce justifi-

cative signée par le Chef du département de Police et contre-signée par le Président du Comité de Police.

Adopté.

L'échevin E. Laramée dissident.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que la lettre du Ministère de la Santé re: Jos. Calvert (7290), et celle du Département du Secrétaire de la province concernant l'enfant Irène Labelle (7376) soient référées à l'Aviseur Légal pour rapport.

Adopté.

Hull, le 10 mai 1937

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de Cinquante dollars (\$50.00) soit employé pour réfection du trottoir rue Principale et face du bureau Guertin et Magasin Woolworth les fonds devant être pris sur les appropriations trottoirs pour l'année 1937-1938.

RODOLPHE GRATTON, échevin.

Ajournement sine die.

Hull, Québec, 8 mai, 1937

A Son Honneur le Maire,

Et aux Echevins, Corporation de la Cité Hull.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la vérification des livres et des comptes de la Corporation de la Cité de Hull pour l'année terminée le 30 avril, 1937.

ANNEXE "A" BILAN CONSOLIDE:

Nous vous fournissons à cette annexe un bilan consolidé de votre situation financière au 30 avril, 1937.

Cet état se résume comme suit:

Actif	<u>\$6,077,998.42</u>
Passif	\$4,795,412.45
Surplus et Déficit, Réserves	1,282,585.97
	<u>\$6,077,998.42</u>

Au cours de l'année terminée, votre position financière s'est améliorée de la façon suivante: augmentation de vos valeurs \$8,945.88, diminution de votre dette, \$135,290.00.

ANNEXE "B-1" BILAN COMPTE CAPITAL ET

FONDS D'AMORTISSEMENT:

Ce bilan se résume comme suit:

Actif	<u>\$5,353,533.30</u>
Passif	\$4,513,300.00
	<u>\$5,353,533.30</u>

FONDS D'AMORTISSEMENT: \$404,874,97:

Les titres au fonds d'amortissement déposés chez le trésorier de la Cité, ont été vérifiés par inventaire physique.

Les valeurs déposées chez le Trésorier Provincial et à la Banque Provinciale du Canada, ont été vérifiées par certificat de ces dépositaires.

L'annexe "B-4" représente un état détaillé des valeurs à ce fonds.

Les sommes dûes au fonds d'amortissement au cours de l'année ont été déposées, à l'exception du montant de \$35,000.00 que nous montrons comme dû par le service des taxes en vertu du Règlement No. 317.

Cette somme représente la contribution de 50% sur les ar-rérages de taxes accumulés sur les propriétés achetées par la ville à la vente pour taxes.

Nous ne pouvons certifier si le montant de \$404,874.97 représente bien le solde qui devrait exister à ce fonds.

Sauf le montant de \$35,000.00 ci-dessus, nous pouvons certifier que les versements ont été faits au complet depuis que nous sommes en charge de la vérification, mais nous n'avons exercé aucun contrôle sur les versements faits ou à faire au cours des années antérieures.

DETTE DEBENTURES: \$4,513,300.00:

L'annexe "B-2" démontre par années d'échéances, l'état de votre dette débentures. Vous noterez que certaines échéances, selon les règlements, sont renouvelables à dix, quinze et vingt ans respectivement.

**CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT,
COMPTE SURPLUS ET DEFICIT)**

L'annexe "B-3" représente un état détaillé du compte Surplus et Déficit au compte Capital et Fonds d'amortissement, pour l'année 1936-1937.

Cet état s'explique par lui-même. Le déficit au compte Capital qui était \$914,524,09 le 1er mai, 1936 est de \$1,057,664.73 le 30 avril, 1937, soit une augmentation de \$143,140.64. Cette augmentation est principalement due à l'émission de débetures pour financer le service des taxes et au retrait du fonds d'amortissement pour rencontrer le paiement des débetures.

ANNEXE "C-1" BILAN SERVICE DES TAXES:

Le bilan du service des taxes se résume comme suit:—

Actif	<u>\$636,157.49</u>
Passif	\$281,177.63
Surplus et Réserves	354,979.86
	<u><u>\$636,157.49</u></u>

ENCAISSE ET BANQUE: \$35,038.18:

Nous avons pris un inventaire physique de l'encaisse et le montant en banque a été vérifié par certificat de la dépositaire, La Banque Provinciale du Canada.

ANNEXE "C-2" TAXES A RECEVOIR: \$303,326.28:

Ce tableau montre la marche des taxes au cours de l'année. Nous vous fournissons au bas de ce tableau une répartition des arrérages par année.

SECOURS DIRECTS: \$48,444.20:

Ce montant représente le solde dû par les gouvernements pour leur part des dépenses occasionnées par les secours directs.

EQUITE, RE: PROPRIETES ACHETEES POUR TAXES:

\$122,894.16:

Le poste ci-dessus représente des propriétés achetées par la ville pour le montant des taxes dûes.

Ce montant a été retranché des taxes à recevoir.

COMPTE A PAYER: \$103,021.83:

La majorité de ces comptes ont été occasionnés par des dépenses pour secours directs, frais d'Hôpitaux, hospices et orphelins.

EMPRUNTS BANQUE PROVINCIALE: \$27,000.00:

Ces emprunts ont été contractés pour financer en partie les secours directs, ils ont été vérifiés par certificat de la Banque Provinciale du Canada.

ANNEXE "C-3" COMPTE SURPLUS,

Service des Taxes:

Ce tableau représente un état détaillé du compte surplus du service des taxes pour l'année 1936-1937.

Le surplus qui était de \$306,997.22 le 1er mai, 1936, est de \$345,921.90 le 30 avril, 1937. Les principaux facteurs de cette augmentation sont la contribution du compte capital par la vente de débetures, \$56,827.50, moins le déficit administratif de l'année, \$17,902.82.

ANNEXE "C-4" COMPTE DE REVENU ET DEPENSES,

Service des taxes:

Cette annexe représente un état détaillé de votre revenu et de vos dépenses au service des taxes pour l'année 1936-1937.

Votre revenu, sans considérer les subventions pour secours directs, s'élève à	\$733,082.18
Vos dépenses, moins celles occasionnées par les secours directs, s'élèvent à	<u>709,185.30</u>
Surplus, sans considération du revenu et des dépenses de secours directs	<u>\$ 23,896.88</u>
Dépenses re: Chômage	\$331,639.98
Revenu re: Chômage	<u>289,840.28</u>
Déficit re: Chômage	\$ 41,799.70
Moins: Surplus sans considération du revenu et des dépenses de secours directs	<u>23,896.88</u>
Déficit administratif	<u><u>\$17,902.82</u></u>

ANNEXE "D-1" BILAN SERVICE DE L'AQUEDUC

Le tableau ci-dessus représente l'état de l'actif et du passif du service de l'aqueduc au 30 avril 1937, et se résume comme suit:-

Actif	\$201,063.29
Passif	<u>113,690.48</u>
Surplus et Réserve	<u><u>\$ 87,372.81</u></u>

Compte de banque soutiré: \$15,755.66:

Le solde soutiré a été vérifié par certificat de la Banque Provinciale du Canada.

Arrérages de taxes: \$147,702.81:

Tel que le fait voir l'annexe "D-2", les arrérages de taxes d'eau s'élèvent à \$147,702.81 au 30 avril, 1937.

Nous vous fournissons au bas de ce tableau une répartition annuelle des arrérages.

..... Equité, re: Propriétés achetées pour taxes: \$53,288.64:

Le poste ci-dessus représente des propriétés achetées par la ville pour le montant des taxes dues.

Ce montant a été retranché des taxes à recevoir.

Compte Surplus: \$87,372.81:

Du solde de \$91,253.61 du compte Surplus du Service de l'Aqueduc le 1er mai, 1936, ont été déduites une dépense de \$173.41 pour construction, et une somme de \$3,874.75 représentant le déficit administratif de l'année, laissant un solde de \$87,372.81 le 30 avril, 1937.

ANNEXE "D-3" COMPTE REVENU ET DEPENSES,

Service de l'Aqueduc:

Nous vous fournissons à l'annexe ci-dessus un état détaillé du Revenu et des Dépenses du service de l'aqueduc pour l'année terminée le 30 avril, 1937.

Vos dépenses ont été de	\$174,651.82
Votre revenu a été	170,777.07
	<hr/>
Déficit administratif de l'année	\$ 3,874.75
	<hr/> <hr/>

ANNEXE "E" ETAT BUDGETAIRE:

Ce tableau représente un état comparatif de vos provisions budgétaires avec vos comptes de revenu et dépenses.

Une attention spéciale devrait être apportée au contrôle de vos dépenses afin qu'aucune d'elles ne soient faites avant que votre Trésorier vous ait assuré qu'il reste un solde suffisant au crédit de telle appropriation.

ANNEXE "F" STATISTIQUES:

Nous vous soumettons à ce tableau des statistiques sous les titres suivants: population, propriétés, superficie, limite d'emprunt, dette nette.

REMARQUE:

Nous avons constaté l'annulation d'une débenture de \$500.00 et des coupons qui y étaient annexés se rapportant au règlement No. 68; cette débenture n'a jamais été négociée.

CERTIFICAT:

Sujets aux remarques ci-dessus, nous certifions que les bilans et les autres états qui accompagnent ce rapport sont conformes aux livres et renseignements fournis et représentent d'une manière exacte la situation financière de la Corporation de la Cité de Hull au 30 avril, 1937.

Nous tenons à remercier spécialement votre Trésorier et en général vos officiers, pour la coopération et la courtoisie qu'ils nous ont accordées au cours de notre travail.

Nous vous offrons nos services pour toutes explications complémentaires que vous pourriez désirer en rapport avec cette vérification.

Respectueusement soumis,

LUCIEN MASSE & COMPAGNIE,

LUCIEN MASSE,

DONAT VIEN.

CITE DE HULL

TABLE DES MATIERES

Bilan Consolidé au 30 avril, 1937	"A"
Bilan Compte Capital et Fonds d'Amortissement, au 30 avril, 1937	"B-1"
Tableau des débetures, au 30 avril, 1937	"B-2"
Capital et Fonds d'amortissement, Compte Surplus et Déficit, Année 1936-1937	"B-3"
Etat détaillé du Fonds d'amortissement, au 30 avril, 1937	"B-4"
Service des Taxes, Bilan au 30 avril, 1937	"C-1"
Service des Taxes, Etablissement des arrérages de taxes, au 30 avril, 1937	"C-2"
Service des Taxes, Compte Surplus, Année 1936-1937	"C-3"
Service des Taxes, Compte de Revenu et Dépenses, Année 1936-1937	"C-4"
Service de l'Aqueduc, Bilan au 30 avril, 1937	"D-1"
Service de l'Aqueduc, Etablissement des arrérages de taxes, au 30 avril, 1937	"D-2"
Service de l'Aqueduc, Compte de Revenu et Dépenses, Année 1936-1937	"D-3"
Etat Budgétaire, Année 1936-1937	"E"
Statistiques de l'année 1936-1937	"F"

CITE DE HULL

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL, 1937

ACTIF

Immobilisations:

Corporation	\$3,146,629.42
Aqueduc	1,731,110.32

\$4,877,739.74

Fonds d'Amortissement

404,874.97

Actif Liquide:

Encaisse et banque	\$ 90,201.11
Taxes à recevoir	451,029.09
Comptes à recevoir	51,521.77
Inventaire, Magasin	16,093.08
Dépôts en garantie	2,423.25
Propriétés achetées pour taxes	176,182.80

787,451.10

Charges différées:

Papeterie	206.77
Divers	71.84

287.61

Revenue Accumulé:

Intérêt sur placement au fonds d'amortissement	7,654.00
---	----------

Total de l'actif

\$6,077,998.42

Certifié exact:

JOS. RAYMOND,
Trésorier

CITE DE HULL

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL, 1937

PASSIF

Dette Débenture:

Corporation	\$3,396,592.16	
Aqueduc	1,116,707.84	
	<hr/>	\$4,513,300.00

Exigibilités à court terme:

Comptes à payer	\$ 103,671.48	
Billets à payer	27,000.00	
Obligation relative aux dépôts en garantie	2,423.25	
Taxes payées d'avance	744.39	
Débiteure échue et non présentée	5,000.00	
	<hr/>	138,839.12

Charges accrues:

Intérêt accumulé sur débentures	\$ 108,273.33	
Dû sur Règlement No. 317	35,000.00	
	<hr/>	143,273.33

Total du Passif	<hr/> <hr/>	\$4,795,412.45
-----------------------	-------------	----------------

Surplus et Déficit, Réserves:

Réserve pour Dépréciation:	
Corporation	\$1,421,924.22

Annexe "A" (suite)

Réserve pour Dépréciation:		
Aqueduc		475,973.81
Réserve pour taxes douteuses ...		9,225.32
		<hr/>
Total des réserves		\$1,907,123.35
Déficit:		
Compte		
Capital	\$1,057,664.73	
Surplus		
Service		
des taxes	\$345,921.90	
Surplus		
Service		
Aqueduc	87,205.45	433,127.35
		<hr/>
Déficit général au 30 avril, 1937		624,537.38
		<hr/>
		1,282,585.97
		<hr/>
		\$6,077,998.42

Certifié exact à notre rapport de ce jour:

LUCIEN MASSE & COMPAGNIE

par: Lucien Massé,

Donat Vien

Hull, Québec, 8 mai, 1937

**CITE DE HULL
CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT
BILAN AU 30 AVRIL, 1937
ACTIF**

Immobilisations Corporation:		
Terrains	\$	118,024.32
Bâtisses		125,986.42
Machines et Meubles		153,761.22
Ponts		136,501.36
Pavages		974,058.30
Egoûts		1,048,184.31
Trottoirs		421,746.59
Système d'alarme et éclairage..		106,570.22
Outillage		61,796.68
		<hr/>
		\$3,146,629.42
Immobilisations Aqueduc:		
Terrains	\$	189,665.90
Bâtisses		54,200.00
Machines et Meuble		209,663.19
Tuyaux Principaux		1,277,581.23
		<hr/>
		1,731,110.32
Fonds d'amortissement:		
Dépôts en argent	\$	35,374.97
Placements		334,500.00
Dû par Service des Taxes		
Règlement No. 317		35,000.00
		<hr/>
		404,874.97
Encaisse et banque:		
Règlement No. 233,		
montant non employé	\$	2,557.28
Règlement No. 232,		
montant non employé		933.83
Règlement No. 339,		
montant non employé		67,427.48
		<hr/>
		70,918.59
		<hr/>
		<u>\$5,353,533.30</u>

CITE DE HULL

CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT

BILAN AU 30 AVRIL, 1937

PASSIF

Dette débenture Corporation:

Général \$1,515,223.66
Améliorations locales 1,881,368.50

\$3,396,592.16

Dette débenture Aqueduc

1,116,707.84

Total de la dette débenture,

Annexe "B-2"

\$4,513,300.00

Surplus et Déficit: Réserves:

Réserve pour dépréciation,
Corporation \$1,421,924.22

Réserve pour dépréciation,
Aqueduc 475,973.81

\$1,897,898.03

Déficit au 30 avril, 1937

Annexe "B-3" 1,057,664.73

840,233.30

\$5,353,533.30

CITE DE HULL

TABLEAU DES DEBENTURES AU 30 AVRIL 1937

Année de l'échéance	Emissions avec fonds d'amortissement	Emissions par séries	Total des échéances
1937-1938	\$163,500.00	\$126,000.00	\$289,500.00
1938-1939		133,000.00	133,000.00
1939-1940	8,000.00	133,500.00	141,500.00
1940-1941	55,000.00	72,000.00	127,000.00
1941-1942	387,000.00	76,500.00	
		324,500.00 (a)	788,000.00
1942-1943	31,000.00	67,000.00	98,000.00
1943-1944	53,700.00	71,500.00	
		95,000.00 (b)	220,200.00
1944-1945	15,500.00	73,500.00	89,000.00
1945-1946	57,000.00	70,500.00	
		330,500.00 (c)	458,000.00
1946-1947	16,000.00	60,500.00	76,500.00
1947-1948	385,000.00	64,500.00	
		151,000.00 (d)	600,500.00
1948-1949		53,500.00	53,500.00
1949-1950		44,500.00	
		290,400.00 (e)	334,900.00
1950-1951		32,500.00	32,500.00
1951-1952	21,500.00	34,000.00	55,500.00
1952-1953	279,000.00	36,000.00	315,000.00
1953-1954	104,200.00	37,500.00	141,700.00
1954-1955	55,000.00	39,000.00	94,000.00
1955-1956		40,000.00	40,000.00
1956-1957		140,500.00 (f)	140,500.00
1957-1958		10,000.00	10,000.00
1959-1960	115,000.00		115,000.00
1962-1963	159,500.00		159,500.00
	<u>\$1,905,900.00</u>	<u>\$2,607,400.00</u>	<u>\$4,513,300.00</u>

Annexe "B-2" (suite)

- (a) \$324,500.00 pour renouveler à 20 ans, tel que prévu au règlement.
- (b) \$95,000.00 pour renouveler à 20 ans, tel que prévu au règlement.
- (c) \$21,250.00 pour renouveler à 10 ans et \$309,250.00 à 20 ans, tel que prévu au règlement.
- (d) \$151,000.00 pour renouveler à 20 ans, tel que prévu au règlement.
- (e) \$165,000.00 pour renouveler à 15 ans et \$125,400.00 à 20 ans tel que prévu au règlement.
- (f) \$122,000.00 pour renouveler à 20 ans, tel que prévu au règlement.

CITE DE HULL

CAPITAL ET FONDS D'AMORTISSEMENT

COMPTE SURPLUS ET DEFICIT AU 30 AVRIL, 1937

Déficit, 1er mai, 1936.....	\$ 914,524.09	
Contribution au Service des Taxes	56,827.50	
Escompte sur ventes de débentures	5,680.95	
Dépenses, re: Règlement No. 339	524.91	
Retrait du Fonds d'amortissement	183,500.00	
Contribution au fonds d'amortissement par Service des Taxes		\$ 43,117.45
Contribution au fonds d'amortissement par Service de l'Aqueduc		9,361.26
Contribution par Service des Taxes, re: Règlement No. 317		50,740.60
Contribution par Service de l'Aqueduc, re: Construction		173.41
	<u>\$1,161,057.45</u>	<u>\$ 103,392.72</u>
Déficit au 30 avril, 1937		
Annexe "B-1"		1,057.664.73
	<u><u>\$1,161,057.45</u></u>	<u><u>\$1,161,057.45</u></u>

CITE DE HULL

ETAT DU FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 AVRIL, 1937

Débitures de la Cité de Hull déposées
chez le Trésorier Provincial:

Règlement No. 193	4½%	1948	\$	9,000.00	
Règlement No. 232	5½%	1947		7,000.00	
Règlement No. 230	5½%	1942		1,000.00	
Règlement No. 247	5%	1937-38		11,500.00	
Règlement No. 15	5%	1941		4,000.00	
Règlement No. 317	5½%	1939		10,000.00	
Règlement No. 234	5½%	1947		7,000.00	
					<u>\$ 49,500.0</u>

Débitures de la Cité de Hull déposées
chez le Trésorier de la Cité:

Règlement No. 23	6%	1941	\$	1,000.00	
Règlement No. 193	4½%	1937-44		44,000.00	
Règlement No. 230	5½%	1942		4,000.00	
Règlement No. 247	5%	1939-48		9,500.00	
Règlement No. 259	5%	1937-57		71,500.00	
Règlement No. 262	5%	1937-46		11,500.00	
Règlement No. 231	5½%	1962		13,000.00	
Règlement No. 258	5%	1937-46		21,500.00	
Règlement No. 77	4%	1940		9,000.00	
Règlement No. 317	5½%	1937-39		100,000.00	
					<u>285,000.00</u>

Dépôts en argent chez le
Trésorier Provincial 13,663.56

Dépôts en argent à la
Banque Provinciale du Canada 21,711.41

Dû par Service des Taxes
pour Règlement No. 317 35,000.00

\$404,874.97

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

BILAN AU 30 AVRIL, 1937

ACTIF

Actif Liquide:

Encaisse et banque	\$ 35,038.18
Taxes à recevoir, Annexe "C-2"	303,326.28

Comptes recevables:

Secours Directs	\$48,444.20
Compagnie Hull Electric	3,000.00
Divers	77.57
Service Aqueduc	97,000.00
	<hr/>
	148,521.77

Inventaire Magasin	16,093.08
Dépôt en garantie	2,423.25

\$505,402.56

Charge Différée:

Papeterie	206.77
Equité re: Propriétés achetées pour taxes	122,894.16

123,100.93

Revenu Accumulé:

Intérêts sur placements, fonds d'amortissement	7,654.00
---	----------

Total de l'actif	<hr/> <hr/> \$636,157.49
------------------------	---------------------------------

PASSIF

Exigibilités à court terme:

Comptes à payer	\$103,02.83	
Emprunt Banque Provinciale	27,000.00	
Obligation relative aux dépôts en garantie	2,423.25	
Taxes payées d'avance	459.22	
Débeture de l'année non présentée	5,000.00	
	<hr/>	\$137,904.30

Charges Accrues:

Intérêt accumulé sur débetures.....	\$108,273.33	
Dû au Compte Capital sur Règlement No. 317	35,000.00	143,273.33
		<hr/>
Total du passif		\$281,177.63

Compte Surplus et Réserve:

Réserve pour taxes douteuses	\$ 9,057.96	
Surplus au 30 avril, 1937, Annexe "C-3"	345,921.90	
	<hr/>	354,979.86
		<hr/> <hr/>
		\$636,157.49

SERVICE DES TAXES
ETABLISSEMENT DES ARRERAGES DE TAXES
AU 30 AVRIL, 1937

Arrérages au 1er mai, 1936		\$337,006.10
Plus: Propriétés retraites		4,618.62
		<hr/>
		\$341,624.72
 Prélèvement:		
Taxe foncière	\$344,779.07	
Taxe sur fonds de commerce	3,381.04	
Taxes Améliorations Locales	92,548.29	
Taxes d'affaires	28,433.27	
Cour du Recorder et		
Procédures Judiciaires	21,207.03	
Autres taxes	12,522.12	
Intérêts sur arrérages	14,258.36	
		<hr/>
		517,129.18
		<hr/>
		\$858,753.90
 Moins: Perception de l'année		
Propriétés achetées par la ville pour	\$486,641.41	
le prix des taxes	55,339.85	
Escompte et Rabais	13,446.36	
		<hr/>
		555,427.62
		<hr/>
Arrérages au 30 avril, 1937		<u><u>\$303,326.28</u></u>
 Répartition des arrérages:		
Année 1931-1932 et avant	\$ 4,742.83	
Année 1932-1933	11,158.35	
Année 1933-1934	1,629.37	
Année 1934-1935	62,375.04	
Année 1935-1936	84,367.04	
Année 1936-1937	139,053.65	
		<hr/>
Total des arrérages		<u><u>\$303,326.28</u></u>

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

COMPTE SURPLUS AU 30 AVRIL, 1937

Solde, 1er mai, 1936	\$306,997.22
Contribution du compte Capital au Service des Taxes par vente de débentures	56,827.50
	<hr/>
	\$363,824.72
Déficit administratif de l'année, Annexe "C-4"	17,902.82
	<hr/>
Solde, 30 avril, 1937, reporté au bilan, Annexe "C-1"	<u><u>\$345,921.90</u></u>

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINEES LE 30 AVRIL, 1937

REVENU

Taxes foncières	\$344,779.07
Taxes fonds de commerce	3,381.04
Taxes améliorations locales	92,548.29
Taxes Amusements	\$14,703.60
Moins:Part du gouvernement provincial	8,887.30
	<hr/>
	5,816.30
Contribution Fonds d'amortissement "contra"	183,500.00
Taxes de chiens	768.25
Taxes d'affaires	28,433.27
Hull Electrique, contribution spéciale ..	3,000.00
Licences charretiers	2,908.00
Procédures judiciaires	3,868.15
Cour du Recorder	17,338.88
Marché	29.57
Comité des Bâtisses	2,077.32
Intérêt sur arrérages de taxes	14,258.36
Intérêt sur placements au fonds d'amortissement	9,870.24
Divers	505.44
Contribution Service de l'Aqueduc	20,000.00
	<hr/>
Total du Revenu	<u><u>\$733,082.18</u></u>

Annexe C-4" (suite)

Dépenses Assistance Publique re:

Chômage	\$321,980.75	
Moins: Parts des gouvernements	289,840.28	\$ 32,140.47
	<hr/>	
Administration Secours Directs		9,659.23
		<hr/>
Déficit occasionné par Secours		
Directs		\$ 41,799.70
Moins: Surplus ci-contre avant		
dépenses d'Assistance Publique		23,896.88
		<hr/>
Déficit administratif de l'année		<u>\$ 17,902.82</u>

CITE DE HULL

SERVICE DES TAXES

COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINES LE 30 AVRIL, 1937

DEPENSES

Débetures par séries		\$ 51,528.67
Débetures avec fonds d'amortissement "contra"		185,500.00
Intérêt sur débetures.....		165,800.10
Fonds d'Amortissement		93,858.05
Intérêt et Escompte		394.76
Escompte et Rabais sur taxes		13,446.36
Département de feu: Salaires	\$41,216.90	
Département de feu: Dépenses	4,428.42	
	<hr/>	45,645.32
Département de police: Salaires	\$31,762.97	
Département de police: Dépenses	6,955.79	
	<hr/>	38,718.76
Département de Lumière: Salaires	\$4,494.25	
Département de Lumière: Dépenses	1,999.00	
	<hr/>	6,493.25
Département de finance: Salaires	\$5,877.79	
Département de finance: Dépenses	1,260.99	
	<hr/>	7,138.78
Département de Santé: Salaires	\$3,995.24	
Département de santé: Dépenses	5,076.02	
	<hr/>	9,071.26
Usine Hydro-Electrique: Salaires		2,969.61
Bureau du Greffier: Salaires	\$1,902.68	
Bureau du Greffier: Dépenses	1,402.13	
	<hr/>	3,304.81
Département Légal: Salaires	\$ 594.97	
Département Légal: Dépenses	1,330.96	
	<hr/>	1,925.93

Annexe C-4" (suite)

Assurance		1,021.14
Dépenses Assistance Publique, hospitaux, hospices, etc.	\$66,517.09	
Moins: Part du gouvernement	35,569.44	
	<hr/>	30,947.65
Asiles et Prisons		13,243.51
Bureau de l'Ingénieur: Salaires	\$2,390.16	
Bureau de l'Ingénieur: Dépenses	1,057.03	
	<hr/>	3,447.19
Hôtel de Ville: Salaires	\$1,298.00	
Hôtel de Ville: Entretien	792.97	
	<hr/>	2,090.97
Bureau de l'Evaluateur : Salaires	\$2,359.96	
Bureau de l'Evaluateur: Dépenses	119.79	
	<hr/>	2,479.75
Divers		155.73
Parcs		213.72
Rues.....		1,870.19
Imprévues		7,812.16
Nettoyage rues pavées		1,973.29
Trottoirs		363.85
Egoûts		3,929.74
Frais de publications		21.17
Barrières		741.68
Domages		1,690.11
Elections		887.79
Ligue d'Hygiène Sociale		500.00
Ecole Technique		10,000.00
		<hr/>
Total des dépenses moins		
Assistance Publique		\$709,185.30
Surplus avant dépenses d'Assistance Publique déduit ci-contre		23,896.88
		<hr/>
		<u>\$733,082.18</u>

**CITE DE HULL
SERVICE DE L'AQUEDUC
BILAN AU 30 AVRIL, 1937**

ACTIF

Taxes d'eau, arrosage et neige, recevables, Annexe "D-2"	\$147,702.81
Equité, re: Propriétés achetées pour taxes	53,288.64
Charge Différée	71.84
	<hr/>
	\$201,063.29
	<hr/> <hr/>

PASSIF

Banque et Caisse	\$ 15,755.66
Comptes payables	649.65
Avances du Service des Taxes	97,000.00
Taxes payées d'avance	285.17
	<hr/>
Total du Passif	\$113,690.48
Surplus et Réserve:	
Réserve pour taxes non recouvrables	167.36
Solde Compte surplus, 1er mai, 1936	\$91,253.61
Moins: Construction	173.41
	<hr/>
	\$91,080.20
Moins: Déficit administratif de l'année, Annexe "D-3"	3,874.75
	<hr/>
	87,205.45
Solde Compte Surplus, 30 avril, 1937	87,372.81
	<hr/>
	\$201,063.29
	<hr/> <hr/>

CITE DE HULL
SERVICE DE L'AQUEDUC
ETABLISSEMENT DES ARRERAGES DE TAXES
AU 30 AVRIL, 1937

Arrérages au 1er mai, 1936		\$163,942.34
Plus: Propriétés retraits		2,574.41
		<hr/>
		\$166,516.75
Prélèvement:		
Taxes d'eau	\$155,343.04	
Taxes Arrosage	6,078.77	
Taxes Enlèvement de la Neige	1,815.34	
Eau fournie aux Compteurs	5,542.85	
Intérêts sur arrérages	6,990.04	
		<hr/>
		175,770.04
		<hr/>
		\$342,286.79
Moins:		
Perception de l'année	\$165,794.61	
Propriétés achetées pour taxes.....	23,796.40	
Escomptes et rabais	4,992.97	
		<hr/>
		194,583.98
		<hr/>
Arrérages au 30 avril, 1937		<u>\$147,702.81</u>
Répartition des arrérages:		
Année 1931-1932 et avant	\$7,066.35	
Année 1932-1933	4,889.13	
Année 1933-1934	1,194.35	
Année 1934-1935	31,130.28	
Année 1935-1936	41,400.52	
Année 1936-1937	60,613.00	
Compteurs	1,409.18	
		<hr/>
Total des arrérages, Aqueduc		<u><u>\$147,702.81</u></u>

CITE DE HULL

SERVICE DE L'AQUEDUC

COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINES LE 30 AVRIL, 1937

REVENU

Taxes d'eau	\$155,343.04
Taxes d'arrosage	6,078.77
Taxes Enlèvement de la neige	1,815.34
Eau fournie aux compteurs	5,542.85
Intérêt sur arrérages de taxes	6,990.04
	<hr/>
	\$175,770.04
Moins: Escompte et Rabais	4,992.97
	<hr/>
Déficit administratif de l'année	\$170,777.07
	3,874.75
	<hr/>
	<u>\$174,651.82</u>

CITE DE HULL

SERVICE DE L'AQUEDUC

COMPTE DE REVENU ET DEPENSES

POUR LES DOUZE MOIS TERMINEES LE 30 AVRIL, 1937

DEPENSES

Arrosage	\$4,650.00
Enlèvement de la neige	7,143.89
Intérêt sur débentures	55,219.15
Débentures échues	15,471.33
Fonds d'amortissement	9,361.26
Salaires	28,095.37
Château d'eau	7,525.22
Entretien des Services	6,754.80
Bornes-Fontaines	4,776.88
Tuyaux principaux	1,716.30
Chlorination	5,924.27
Dégelage	674.24
Escompte et intérêt	4,000.00
Assurance	725.00
Contribution au Service des taxes	20,000.00
Imprévues	1,976.90
Entretien Chantier Municipal	637.21
	<hr/>
	<u>\$174,651.82</u>

CITE DE HULL

ETAT BUDGETAIRE

ANNEE 1936-1937

	Revenu Estimé	Revenu Réalisé	Différence	
			En moins	En plus
SERVICE DES TAXES:				
REVENUS:				
Taxes Municipales				
moins escompte	\$456,500.00	\$454,966.76	\$ 1,533.24	
Taxes sur Procédures				
Judiciaires	3,868.15	3,868.15		
Taxes sur Amusements....	5,531.85	5,816.30		284.45
Taxes sur les chiens	1,000.00	763.25	231.75	
Taxes d'affaires	28,000.00	28,433.27		433.27
Licences des Charretiers..	2,900.00	2,908.00		8.00
Cour du Recorder	8,000.00	17,338.88		9,338.88
Compagnie Hull Electric	3,000.00	3,000.00		
Divers		505.44		505.44
Marché de Hull	100.00	29.57	70.43	
Contribution de l'Aqueduc	20,000.00	20,000.00		
Intérêts sur placements au fonds d'amortissement ..		9,870.24		9,870.24
Comité des Bâtisses	2,000.00	2,077.32		77.32
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$530,900.00	\$549,582.18	\$ 1,835.42	\$ 20,517.60
Différence en plus	18,682.18		18,682.18	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<u>\$549,582.18</u>	<u>\$549,582.18</u>	<u>\$20,517.60</u>	<u>\$20,517.60</u>

CITE DE HULL
ETAT BUDGETAIRE
ANNEE 1936-1937

SERVICE DE L'AQUEDUC:
REVENUS:

	Revenu	Revenu	Différence	
	Estimé	Réalisé	En moins	En plus
Eau, arrosage et neige ..	\$176,000.00	\$168,780.00	\$ 7,220.00	
Intérêts sur arrérages ..		6,990.04		\$6,990.04
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$176,000.00	\$175,770.04	\$ 7,220.00	\$ 6,990.04
Différence en moins		229.96		229.96
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<u>\$176,000.00</u>	<u>\$176,000.00</u>	<u>\$ 7,220.00</u>	<u>\$ 7,220.00</u>

**CITE DE HULL
ETAT BUDGETAIRE
ANNEE 1936-1937**

SERVICES DES TAXES:

DEPENSES:

	Dépenses		Différence	
	Estimées	Effectuées	En plus	En moins
Fonds d'amortissement ..	\$ 30,826.21	\$ 43,117.45	\$ 12,291.24	
Débitures en séries	51,528.67	51,528.67		
Débitures				
Règlement No. 317	52,500.00	52,740.60	240.60	
Intérêts sur débiteures..	179,027.10	165,800.10		\$13,227.00
Intérêts et Escomptes	4,000.00	394.76		3,605.24
Imprévues	13,793.80	7,812.16		5,981.64
Escompte et Réductions ..	14,000.00	13,446.36		553.64
Département des Incendies:				
Salaires	41,237.50	41,216.90		20.60
Entretien.....	4,268.00	4,428.42	160.42	
Département de Police:				
Salaires	32,183.75	31,762.97		420.78
Entretien	4,350.00	6,955.79	2,605.79	
Département de Lumière:				
Salaire	4,520.00	4,494.25		25.75
Entretien	1,925.92	1,999.00	73.08	
Département de Santé:				
Salaires	3,995.00	3,995.24	0.24	
Entretien	4,615.00	5,076.02	461.02	
Hôpitaux, Hospices, orphelinats, secours directs	28,000.00	72,747.35	44,747.35	
Ligue Hygiène de Hull ..	500.00	500.00		
Asiles, Ecoles de réforme,				
Prison	13,000.00	13,243.51	243.51	
Ecole Technique de Hull	10,000.00	10,000.00		
Salaire Aviseur Légal	595.00	594.97		0.03
Dépenses légales	2,500.00	1,330.96		1,169.04
Dommages	3,000.00	1,690.11		1,309.89
Assurances	855.05	1,021.14	166.09	

Annexe "E" (suite)

	Dépenses Estimées	Dépenses Effectuées	Différence	
			En plus	En moins
Comité Industriel	200.00			200.00
Système Hydro-électrique:				
Salaires	2,998.75	2,969.61		29.14
Bureau de l'Ingénieur:				
Salaires	1,034.00	2,390.16	1,356.16	
Entretien		1,057.03	1,057.03	
Bureau du Trésorier:				
Salaires	5,877.50	5,877.79	0.29	
Entretien	1,200.00	1,260.99	60.99	
Département du Greffier:				
Salaires	1,902.50	1,902.68	0.18	
Entretien	1,340.00	1,402.13	62.13	
Département Evalueur:				
Salaires	2,312.50	2,359.96	47.46	
Entretien	300.00	119.79		180.21
Département Hôtel de Ville:				
Salaires	1,308.75	1,298.00		10.75
Entretien	875.00	792.97		82.03
Entretien des Parcs	230.00	213.72		16.28
Travaux Publics:				
Entretien des Trottoirs ..	200.00	363.85	163.85	
Entretien des Egoûts	3,435.00	3,929.74	494.74	
Entretien des Barrières ..	900.00	741.68		158.32
Entretien des rues pavées	325.00	1,913.29	1,648.29	
Rues de terre	2,000.00	1,870.19		129.81
Elections	850.00	887.79	37.79	
Frais de Publication		21.17	21.17	
Salaires	2,390.00			2,390.00
Divers		155.73	155.73	
	<u>\$530,900.00</u>	<u>\$567,485.00</u>	<u>\$ 66,095.15</u>	<u>\$ 29,510.15</u>
Différence en plus	36,585.00			36,585.00
	<u>\$567,485.00</u>	<u>\$567,485.00</u>	<u>\$ 66,095.15</u>	<u>\$ 66,095.15</u>

Annexe "E" (suite)

	Dépenses Estimées	Dépenses Effectuées	Différence	
			En plus	En moins
SERVICE DE L'AQUEDUC:				
DEPENSES:				
Fonds d'amortissement ..	\$9,361.26	\$9,361.26		
Débetures en séries	8,471.33			
Débetures				
Règlement No. 317	7,000.00	15,471.33		
Intérêts sur débetures..	55,219.15	55,219.15		
Escompte et Intérêts	4,000.00	4,000.00		
Imprevues	4,920.76	1,976.90		\$2,943.86
Salaires réguliers	28,162.50	28,095.37		67.13
Entretien Château d'Eau	6,330.00	7,525.22	\$1,195.22	
Entretien des Services	4,675.00	6,754.80	2,079.80	
Entretien des				
Bornes-Fontaines	4,180.00	4,776.88	596.88	
Entretien des				
Tuyaux Principaux	1,500.00	1,716.30	216.30	
Enlèvement de la neige ..	4,500.00	7,143.89	2,643.89	
Arrosage des rues	4,650.00	4,650.00		
Dégelage des Services	625.00	674.24	49.24	
Chlorination	5,000.00	5,924.27	924.27	
Assurances	725.00	725.00		
Contribution au				
Service des Taxes	20,000.00	20,000.00		
Escomptes et Réductions	6,000.00	4,992.97		1,007.03
Chantier Municipal	680.00	637.21		42.79
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$176,000.00	\$179,644.79	\$ 7,705.60	\$ 4,060.81
Différence en plus	3,644.79			3,644.79
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$179,644.79	\$179,644.79	\$ 7,705.60	\$ 7,705.60

RESUME DES DIFFERENCES

Service des taxes, Dépenses	\$36,585.00
Service des taxes, Revenu	18,682.18
	<hr/>
Déficit Service des taxes	\$17,902.82
Service Aqueduc, Revenu	\$ 229.96
Service Aqueduc, Dépenses	3,644.79
	<hr/>
Déficit Service de l'Aqueduc	\$ 3,874.75

CITE DE HULL
STATISTIQUES AU 30 AVRIL, 1937

POPULATION

Recensement fédéral, 1931	29,432
Recensement municipal, 1936	30,154
Superficie	4000 acres

PROPRIETES

Valeur des propriétés imposables	\$18,835,014.00
Valeur des propriétés non imposables	12,899,165.00
Valeur des propriétés exemptées par Règlement	1,697,785.00
	<hr/>
Valeur totale des propriétés	<u>\$33,431,964.00</u>

LIMITE D'EMPRUNT

Suivant les dispositions de l'article 373 de la Charte de la Cité, les emprunts par des émissions d'obligations ne doivent pas excéder 25% de la valeur des immeubles imposables ajoutés aux immeubles temporairement exemptés, laquelle valeur sera établie par le rôle d'évaluation.

Valeur des propriétés imposables selon rapport de l'évaluateur	\$18,835,014.00
Valeur des propriétés exemptées temporairement	1,697,785.00
	<hr/>
Total	<u>\$20,532,799.00</u>
Limite d'emprunt basée sur 25% de l'évaluation ci-dessus	\$ 5,133,199.00
Moins: Dette débenture actuelle	4,513,300.00
	<hr/>
Limite d'emprunt actuelle	<u>\$ 619,899.00</u>

CITE DE HULL
STATISTIQUES AU 30 AVRIL, 1937
SITUATION FINANCIERE

Taux de la taxe: \$1.80 par \$100.00 d'évaluation

Taxe foncière, Corporation, 1936-1937	\$344,779.07
Taxe Améliorations Locales	92,548.29
Autres taxes	82,384.58
Taxe Aqueduc	155,343.04
Autres taxes, Aqueduc	20,427.00
	<hr/>
Total des taxes imposables	\$695,481.98
	<hr/>
Réserve pour taxes non recouvrables	\$ 9,225.32
Montant total des taxes perçues	750,011.60
Arrérages des taxes 1936-1937	199,666.65
Total des arrérages de taxes	251,362.44

	Corporation	Aqueduc	Total
Revenu courant	\$733,082.18	\$170,777.07	\$903,859.25
Dépenses courantes	709,185.30	174,651.82	883,837.12
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Surplus	\$ 23,896.88		\$ 20,022.13
Déficit		\$ 3,874.75	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Secours directs non inclus ci-dessus	\$ 41,799.70		

CITE DE HULL

STATISTIQUES AU 30 AVRIL, 1937

Détail	Dette Débentures	Fonds d'amortissement	Dette nette
Aqueduc	\$1,116,707.84	\$ 10,033.43	\$1,106,674.41
Améliorations Locales (Part des Propriétaires)	1,881,368.50	274,855.23	1,606,513.27
Compte Général	1,515,223.66	119,986.31	1,395,237.35
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$4,513,300.00	\$404,874.97	\$4,108,425.03
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Débitures en séries			\$2,607,400.00
Débitures avec fonds d'amortissement			1,905,900.00
Autres dettes			103,671.48
Billets payables (en prévisions émission débitures)			27,000.00
Comptes recevables			51,521.77
Actif total		\$6,077,998.42	
Passif total		4,795,412.45	